

REALISATION DE SUIVIS ECOLOGIQUES DU PARC PAYSAGER ET RECREATIF DIT "PARC DU PEUPLE DE L'HERBE" A CARRIERES-SOUS-POISSY



RAPPORT DE SUIVI DE LA FAUNE ET DE LA FLORE PATRIMONIALE ANNEE 2019



AUTEURS DE L'ÉTUDE

Institut d'Écologie Appliquée 16 rue de Gradoux 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Responsable du projet : C. SALVAUDON

Prospections: C. SALVAUDON, S. LARZILLIERE

Rédaction : C. SALVAUDON, S. LARZILLIERE

Validation : N. HUGOT

SOMMAIRE

PREA	MBULE	6
I - ME	THODOLOGIE	8
A. B.	MÉTHODES D'ÉTUDE DE LA FLORE ET DES HABITATS METHODES D'ETUDE DE LA FAUNE	8 10
II - RE	SULTATS DES INVENTAIRES FLORE ET HABITATS	15
A. B. C.	HABITATS RECENSES ANALYSE DE L'EVOLUTION DES HABITATS RESULTATS FLORE ET COMPARAISON AVEC LES DONNEES ANTERIEURES	15 31 34
III - RI	ESULTATS DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES	44
A. B. C. D. E. F. G.	LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	44 52 55 62 65 68 72
IV. CC	ONCLUSION	75
V. AN	NEXES	78
AN AN AN	NEXE 1 : STATUTS DE PROTECTION ET DE RARETÉ DE LA FLORE NEXE 2 : STATUTS DE PROTECTION ET DE RARETE DE LA FAUNE NEXE 3 : LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES EN 2019 NEXE 4 : LISTE DES OISEAUX OBSERVES EN PÉRIODE DE NIDIFICATION EN 2012,201 2019	78 80 83 7 91
	NEXE 5 : LISTE DES OISEAUX OBSERVES EN PÉRIODE DE MIGRATION EN 2012,2017	
	NEXE 6 : LISTE DES OISEAUX OBSERVÉS EN PÉRIODE HIVERNALE EN 2012, 2017 ET	97
	NEXE 7 : LISTE DES ESPECES D'OISEAUX OBSERVÉS EN 2012 ,2017 ET 2019	101

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Photo 3: Friche prairaile (in situ IEA)	Photo 1 : "Plaque reptiles" déposée en lisière d'un fourré (in situ IEA)	
Photo 5 : Roselière haute sur une berge de l'étang de la Galiotte (in situ IEA)	Photo 2 : Friche prairiale (in situ IEA)	16
Photo 5: Roselière haute sur une berge de l'étang de la Gallotte (in situ IEA). 18 Photo 6: Roselière à Massette à feuilles larges en bord de mare (in situ IEA). 19 Photo 7: Roselière basse sur les bords de l'étang de la Gallotte (in situ IEA). 20 Photo 8: Peuplement de grandes Laîches en bord d'étang de la Gallotte (in situ IEA). 20 Photo 9: Gazon annuel amphible sur une berge de l'étang de la Veillel Ferme (in situ IEA). 22 Photo 10: Herbier à Characées immergé dans une des mares centrales du site (in situ IEA). 23 Photo 12: Fourrès mésophiles (in situ IEA). 23 Photo 13: Saulaie blanche en bordure de l'étang de la Vieille Ferme (in situ IEA). 24 Photo 13: Saulaie blanche en bordure de l'étang de la Vieille Ferme (in situ IEA). 26 Photo 16: Gaulis de Saules et de Peupliers (in situ IEA). 26 Photo 15: Gaulis de Saules et de Peupliers (in situ IEA). 27 Photo 17: Jeune plantation (in situ IEA). 27 Photo 17: Jeune plantation (in situ IEA). 28 Photo 18: Haie paysagère (in situ IEA). 28 Photo 19: Pelouse de parc entretenue (in situ IEA). 29 Photo 20: Evolution de la végétation sur la berge Sud de l'étang de la Vieille Ferme entre 2017 (zone ruderale) et 2019 (développement d'une friche à Mélliot blanc) (in situ IEA). 32 Photo 21: Structuration de la végétation sur la berge Sud de l'étang de la Vieille Ferme entre 2017 (zone ufderale) et 2019 (développement d'une friche à Mélliot blanc) (in situ IEA). 32 Photo 22: Evolution de la végétation avec le développement d'une typhaie sur une mare au Sude l'étang de la Vieille Ferme entre 2017 (zone de l'étang de la Vieille reme entre 2017 (zone de l'étang de la Vieille reme entre 2017 (zone de l'étang de la Vieille reme entre 2017 (zone de l'étang de la Vieille reme entre 2017 (zone de l'étang de la Vieille reme entre 2017 et 2019 (développement d'une typhaie sur une mare au Sude l'étang de la Vieille reme entre 2017 et 2019 (développement d'une friche à Mélliot blanc) (in situ IEA). 32 Photo 23: le Souchet brun (in situ IEA) (in situ IEA). 33 Photo 25: Gauthi in de la végét		
Photo 7: Roselière à Massette à feuilles larges en bord de mare (in situ IEA)	Photo 4 : L'étang de la Vieille Ferme (in situ IEA)	1/
Photo 7 : Roselière basse sur les bords de l'étang de la Galiotte (in situ IEA). 20 Photo 8 : Peuplement de grandes Laîches en bord d'étang de la Galiote (in situ IEA). 21 Photo 9 : Gazon annuel amphible sur une berge de l'étang de la Vieille Ferme (in situ IEA). 22 Photo 10 : Herbier à Characées immergé dans une des mares centrales du site (in situ IEA). 23 Photo 12 : Fourrés mésophiles (in situ IEA). 23 Photo 13 : Saulaie blanche en bordure de l'étang de la Vieille Ferme (in situ IEA). 24 Photo 13 : Saulaie blanche en bordure de l'étang de la Vieille Ferme (in situ IEA). 26 Photo 14 : Aulnaie-Frênaie riveraine (in situ IEA). 26 Photo 15 : Gaulis de Saules et de Peupliers (in situ IEA). 26 Photo 16 : Gaulis de Saules et de Peupliers (in situ IEA). 27 Photo 17 : Jeune plantation (in situ IEA). 27 Photo 18 : Haie paysagère (in situ IEA). 28 Photo 19 : Pelouse de parc in situ IEA). 28 Photo 19 : Pelouse de parc in situ IEA). 29 Photo 19 : Velouse de parc in situ IEA). 29 Photo 20 : Evolution de la végétation sur la berge Sud de l'étang de la Vieille Ferme entre 2017 (zone udérale) et 2019 (développement d'une friche à Méiliot blanc) (in situ IEA). 32 Photo 21 : Structuration de la végétation avec le développement d'une friche à Méiliot blanc) (in situ IEA). 33 Photo 22 : Evolution de la végétation avec le développement d'une friche à Méiliot blanc) (in situ IEA). 33 Photo 23 : le Souchet brun (in situ IEA) Photo 24 : La Grande Naïade (ex situ IEA). 33 Photo 26 (droite) : Forte densité de Renoncule à petites fleurs (in situ IEA). 34 Photo 26 (droite) : Forte densité de Renoncule à petites (in situ IEA). 34 Photo 27 : La Grande Naïade (ex situ IEA). 34 Photo 28 : Cardamine impatiente (in situ IEA). 36 Photo 29 : Sainfoin d'Espagne (in situ IEA). 36 Photo 30 : Alialate glanduleux (in situ IEA). 36 Photo 30 : Alialate glanduleux (in situ IEA). 36 Photo 31 : Massif de Renouée de Japon (in situ IEA). 36 Photo 32 : Aster à feuilles lanculeux (in situ IEA). 36 Photo 32 : Aster à feuilles lanculeux (in situ IEA). 36 Photo	Photo 5 : Roselière haute sur une berge de l'étang de la Galiotte (in situ IEA)	18
Photo 8 : Peuplement de grandes Laîches en bord d'étang de la Galiote (in situ IEA)		
Photo 9 : Gazon annuel amphibie sur une berge de l'étang de la Vieille Ferme (in situ IEA)		
Photo 10 : Herbier à Characées immergé dans une des mares centrales du site (in situ IEA)		
Photo 11 : Mégaphorbiaie eutrophe en berge de Seine (in situ IEA)		
Photo 12 : Fourrés mésophiles (in situ IEA)		
Photo 13 : Saulaie blanche en bordure de l'étang de la Vieille Ferme (in situ IEA)		
Photo 14: Aulnaie-Frênaie riveraine (in situ IEA)		
Photo 15 : Gaulis de Saules et de Peupliers (in situ IEA)		
Photo 16 : Boisement à Frênes et Erables (in situ IEA)		
Photo 17 : Jeune plantation (in situ IEA)		
Photo 18: Haie paysagère (in situ IEA)		
Photo 19 : Pelouse de parc entretenue (in situ IEA)		
Photo 20 : Evolution de la végétation sur la berge Sud de l'étang de la Vieille Ferme entre 2017 (zone rudérale) et 2019 (développement d'une friche à Mélilot blanc) (in situ IEA)		
rudérale) et 2019 (développement d'une friche à Mélilot blanc) (În situ IEA)		
Photo 21 : Structuration de la végétation sur une berge de l'étang de la galiote (in situ IEA)		
Photo 22 : Evolution de la végétation avec le développement d'une typhaie sur une mare au Sud de l'étang de la Vieille Ferme entre 2017 et 2019 (développement d'une friche à Mélilot blanc) (in situ IEA) 33. Photo 23 : le Souchet brun (in situ IEA) Photo 24 : La Grande Naïade (ex situ IEA) 37. Photo 25 (haut) : Renoncule à petites fleurs (in situ IEA) 38. Photo 26 (droite) : Forte densité de Renoncule à petites 38. Photo 27 : Butome en ombelle en début de floraison (in situ IEA) 38. Photo 29 : Cardamine impatiente (in situ IEA) 38. Photo 29 : Sainfoin d'Espagne (in situ IEA) 41. Photo 30 : Ailante glanduleux (in situ IEA) 41. Photo 31 : Massif de Renouée du Japon (in situ IEA) 42. Photo 32 : Aster à feuilles lancéolées (in situ IEA) 42. Photo 33 : Bruant des roseaux In situ (Source : IEA) 48. Photo 34 : Linotte mélodieuse (Source : IEA) 48. Photo 35 : Fuligule morillon (Source : IEA) 50. Photo 36 : Pélodyte ponctué (Source : IEA) 50. Photo 37 : Couleuvre helvétique (Source : IEA) 54. Photo 38 : Lézard des murailles (Source : IEA) 54. Photo 39 : Hibernaculum sur site (Source : IEA) 54. Photo 40 : Azuré des cytises (Source : IEA) 55. Photo 41 : Céphale (Source : IEA) 56. Photo 42 : Cordulie bronzée (Source : IEA) 57. Photo 43 : Sympétrum de Fonscolombe (Source : IEA) 58. Photo 44 : Mare gérée, in situ (Source : IEA) 58. Photo 45 : Conocéphale gracieux (Source : IEA) 58. Photo 46 : Coedipode turquoise (Source : IEA) 58. Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA) 59. Photo 48 : Lapin de garenne (Source : IEA) 62. Photo 49 : Pipistrelle commune (Source : IEA) 62. Photo 49 : Pipistrelle commune (Source : IEA) 66. Photo 50 : Tortues de Floride (in situ, IEA) 68. Photo 51 : Bernache du Canada, in situ (Source : IEA) 66.		
l'étang de la Vieille Ferme entre 2017 et 2019 (développement d'une friche à Mélilot blanc) (in situ IEA)		
Photo 23 : le Souchet brun (in situ IEA) Photo 24 : La Grande Naïade (ex situ IEA). 37 Photo 25 (haut) : Renoncule à petites fleurs (in situ IEA). 38 Photo 26 (droite) : Forte densité de Renoncule à petites. 38 Photo 27 : Butome en ombelle en début de floraison (in situ IEA). 38 Photo 28 : Cardamine impatiente (in situ IEA). 38 Photo 29 : Sainfoin d'Espagne (in situ IEA). 41 Photo 30 : Ailante glanduleux (in situ IEA). 41 Photo 31 : Massif de Renouée du Japon (in situ IEA). 42 Photo 32 : Aster à feuilles lancéolées (in situ IEA). 42 Photo 33 : Bruant des roseaux In situ (Source : IEA). 48 Photo 34 : Linotte mélodieuse (Source : IEA). 48 Photo 35 : Fuligule morillon (Source : IEA). 48 Photo 36 : Pélodyte ponctué (Source : P. Faucheux / IEA). 50 Photo 36 : Pélodyte ponctué (Source : IEA). 54 Photo 37 : Couleuvre helvétique (Source : IEA). 54 Photo 39 : Hibernaculum sur site (Source : IEA). 54 Photo 39 : Hibernaculum sur site (Source : IEA). 54 Photo 40 : Azuré des cytises (Source : IEA). 57 Photo 41 : Céphale (Source : IEA). 57 Photo 42 : Cordulie bronzée (Source : IEA). 57 Photo 43 : Sympétrum de Fonscolombe (Source : IEA). 58 Photo 43 : Sympétrum de Fonscolombe (Source : IEA). 58 Photo 45 : Conocéphale gracieux (Source : IEA). 58 Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA). 59 Photo 48 : Lapin de garenne (Source : IEA). 61 Photo 49 : Pipistrelle commune (Source : IEA). 62 Photo 49 : Pipistrelle commune (Source : IEA). 66 Photo 50 : Tortues de Floride (in situ, IEA). 68 Photo 51 : Bernache du Canada, In situ (Source : IEA). 69		
Photo 23 : le Souchet brun (in situ IEA) Photo 24 : La Grande Naïade (ex situ IEA)	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Photo 25 (haut) : Renoncule à petites fleurs (in situ IEA) 38 Photo 26 (droite) : Forte densité de Renoncule à petites 38 Photo 27 : Butome en ombelle en début de floraison (in situ IEA) 38 Photo 28 : Cardamine impatiente (in situ IEA) 41 Photo 30 : Ailante glanduleux (in situ IEA) 41 Photo 31 : Massif de Renouée du Japon (in situ IEA) 42 Photo 32 : Aster à feuilles lancéolées (in situ IEA) 42 Photo 33 : Bruant des roseaux In situ (Source : IEA) 48 Photo 34 : Linotte mélodieuse (Source : IEA) 48 Photo 35 : Fuligule morillon (Source : IEA) 50 Photo 37 : Couleuvre helvétique (Source : IEA) 53 Photo 38 : Lézard des murailles (Source : IEA) 54 Photo 40 : Azuré des cytises (Source : IEA) 54 Photo 41 : Céphale (Source : IEA) 57 Photo 42 : Cordulie bronzée (Source : IEA) 58 Photo 43 : Sympétrum de Fonscolombe (Source : IEA) 58 Photo 45 : Conocéphale gracieux (Source : IEA) 58 Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA) 58 Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA) 61 Photo 48 : Lapin de garenne (Source : IEA) 62 Photo 49 : Pipistrell		
Photo 26 (droite): Forte densité de Renoncule à petites 38 Photo 27: Butome en ombelle en début de floraison (in situ IEA) 38 Photo 28: Cardamine impatiente (in situ IEA) 38 Photo 29: Sainfoin d'Espagne (in situ IEA) 41 Photo 30: Ailante glanduleux (in situ IEA) 41 Photo 31: Massif de Renouée du Japon (in situ IEA) 42 Photo 32: Aster à feuilles lancéolées (in situ IEA) 42 Photo 33: Bruant des roseaux In situ (Source: IEA) 48 Photo 34: Linotte mélodieuse (Source: IEA) 48 Photo 35: Fuligule morillon (Source: IEA) 50 Photo 36: Pélodyte ponctué (Source: P. Faucheux / IEA) 53 Photo 37: Couleuvre helvétique (Source: IEA) 54 Photo 38: Lézard des murailles (Source: IEA) 54 Photo 39: Hibernaculum sur site (Source: IEA) 54 Photo 40: Azuré des cytises (Source: IEA) 54 Photo 41: Céphale (Source: IEA) 57 Photo 42: Cordulie bronzée (Source: IEA) 58 Photo 43: Sympétrum de Fonscolombe (Source: IEA) 58 Photo 45: Conocéphale gracieux (Source: IEA) 59 Photo 47: Écureuil roux (Source: IEA) 61 Photo 48: Lapin de garenne (Source: IEA)		
Photo 27 : Butome en ombelle en début de floraison (in situ IEA)		
Photo 28 : Cardamine impatiente (in situ IEA) 38 Photo 29 : Sainfoin d'Espagne (in situ IEA) 41 Photo 30 : Ailante glanduleux (in situ IEA) 41 Photo 31 : Massif de Renouée du Japon (in situ IEA) 42 Photo 32 : Aster à feuilles lancéolées (in situ IEA) 42 Photo 33 : Bruant des roseaux In situ (Source : IEA) 48 Photo 34 : Linotte mélodieuse (Source : IEA) 48 Photo 35 : Fuligule morillon (Source : IEA) 50 Photo 36 : Pélodyte ponctué (Source : IEA) 50 Photo 37 : Couleuvre helvétique (Source : IEA) 54 Photo 39 : Hibernaculum sur site (Source : IEA) 54 Photo 40 : Azuré des cytises (Source : IEA) 54 Photo 41 : Céphale (Source : IEA) 57 Photo 42 : Cordulie bronzée (Source : IEA) 58 Photo 43 : Sympétrum de Fonscolombe (Source : IEA) 58 Photo 45 : Conocéphale gracieux (Source : IEA) 58 Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA) 59 Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA) 61 Photo 49 : Pipistrelle commune (Source : IEA) 62 Photo 49 : Pipistrelle commune (Source : IEA) 62 Photo 51 : Bernache du Canada, In situ (Source : IEA)		
Photo 29 : Sainfoin d'Espagne (in situ IEA) 41 Photo 30 : Ailante glanduleux (in situ IEA) 41 Photo 31 : Massif de Renouée du Japon (in situ IEA) 42 Photo 32 : Aster à feuilles lancéolées (in situ IEA) 42 Photo 33 : Bruant des roseaux In situ (Source : IEA) 48 Photo 34 : Linotte mélodieuse (Source : IEA) 48 Photo 35 : Fuligule morillon (Source : IEA) 50 Photo 36 : Pélodyte ponctué (Source : IEA) 50 Photo 37 : Couleuvre helvétique (Source : IEA) 54 Photo 38 : Lézard des murailles (Source : IEA) 54 Photo 39 : Hibernaculum sur site (Source : IEA) 54 Photo 40 : Azuré des cytises (Source : IEA) 54 Photo 41 : Céphale (Source : IEA) 57 Photo 42 : Cordulie bronzée (Source : IEA) 58 Photo 43 : Sympétrum de Fonscolombe (Source : IEA) 58 Photo 45 : Conocéphale gracieux (Source : IEA) 58 Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA) 61 Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA) 62 Photo 49 : Pipistrelle commune (Source : IEA) 62 Photo 49 : Pipistrelle commune (Source : IEA) 66 Photo 51 : Bernache du Canada, In situ (Source : IEA)		
Photo 30 : Ailante glanduleux (in situ IEA) 41 Photo 31 : Massif de Renouée du Japon (in situ IEA) 42 Photo 32 : Aster à feuilles lancéolées (in situ IEA) 42 Photo 33 : Bruant des roseaux In situ (Source : IEA) 48 Photo 34 : Linotte mélodieuse (Source : IEA) 48 Photo 35 : Fuligule morillon (Source : IEA) 50 Photo 36 : Pélodyte ponctué (Source : P.Faucheux / IEA) 50 Photo 37 : Couleuvre helvétique (Source : IEA) 54 Photo 38 : Lézard des murailles (Source : IEA) 54 Photo 39 : Hibernaculum sur site (Source : IEA) 54 Photo 40 : Azuré des cytises (Source : IEA) 57 Photo 41 : Céphale (Source : IEA) 57 Photo 42 : Cordulie bronzée (Source : IEA) 58 Photo 43 : Sympétrum de Fonscolombe (Source : IEA) 58 Photo 44 : Mare gérée, in situ (Source : IEA) 58 Photo 45 : Conocéphale gracieux (Source : IEA) 59 Photo 46 : Oedipode turquoise (Source : P.Zimberlin / IEA) 61 Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA) 62 Photo 48 : Lapin de garenne (Source : IEA) 62 Photo 50 : Tortues de Floride (in situ, IEA) 68 Photo 51 : Bernache du Canada, In		
Photo 31 : Massif de Renouée du Japon (in situ IEA) 42 Photo 32 : Aster à feuilles lancéolées (in situ IEA) 42 Photo 33 : Bruant des roseaux In situ (Source : IEA) 48 Photo 34 : Linotte mélodieuse (Source : IEA) 48 Photo 35 : Fuligule morillon (Source : IEA) 50 Photo 36 : Pélodyte ponctué (Source : IEA) 50 Photo 37 : Couleuvre helvétique (Source : IEA) 54 Photo 38 : Lézard des murailles (Source : IEA) 54 Photo 39 : Hibernaculum sur site (Source : IEA) 54 Photo 40 : Azuré des cytises (Source : IEA) 57 Photo 41 : Céphale (Source : IEA) 57 Photo 42 : Cordulie bronzée (Source : IEA) 58 Photo 43 : Sympétrum de Fonscolombe (Source : IEA) 58 Photo 44 : Mare gérée, in situ (Source : IEA) 58 Photo 45 : Conocéphale gracieux (Source : IEA) 59 Photo 46 : Oedipode turquoise (Source : P.Zimberlin / IEA) 61 Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA) 62 Photo 48 : Lapin de garenne (Source : IEA) 62 Photo 50 : Tortues de Floride (in situ, IEA) 68 Photo 51 : Bernache du Canada, In situ (Source : IEA) 69		
Photo 32 : Aster à feuilles lancéolées (in situ IEA)		
Photo 33 : Bruant des roseaux In situ (Source : IEA)		
Photo 34 : Linotte mélodieuse (Source : IEA)		
Photo 35 : Fuligule morillon (Source : IEA)		
Photo 36 : Pélodyte ponctué (Source : P.Faucheux / IEA) 53 Photo 37 : Couleuvre helvétique (Source : IEA) 54 Photo 38 : Lézard des murailles (Source : IEA) 55 Photo 39 : Hibernaculum sur site (Source : IEA) 55 Photo 40 : Azuré des cytises (Source : IEA) 57 Photo 41 : Céphale (Source : IEA) 57 Photo 42 : Cordulie bronzée (Source : IEA) 58 Photo 43 : Sympétrum de Fonscolombe (Source : IEA) 58 Photo 44 : Mare gérée, in situ (Source : IEA) 59 Photo 45 : Conocéphale gracieux (Source : IEA) 59 Photo 46 : Oedipode turquoise (Source : P.Zimberlin / IEA) 61 Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA) 62 Photo 48 : Lapin de garenne (Source : IEA) 62 Photo 49 : Pipistrelle commune (Source : IEA) 66 Photo 50 : Tortues de Floride (in situ, IEA) 68 Photo 51 : Bernache du Canada, In situ (Source : IEA) 69		
Photo 37 : Couleuvre helvétique (Source : IEA)		
Photo 38 : Lézard des murailles (Source : IEA) 54 Photo 39 : Hibernaculum sur site (Source : IEA) 54 Photo 40 : Azuré des cytises (Source : IEA) 57 Photo 41 : Céphale (Source : IEA) 57 Photo 42 : Cordulie bronzée (Source : IEA) 58 Photo 43 : Sympétrum de Fonscolombe (Source : IEA) 58 Photo 44 : Mare gérée, in situ (Source : IEA) 59 Photo 45 : Conocéphale gracieux (Source : IEA) 61 Photo 46 : Oedipode turquoise (Source : P.Zimberlin / IEA) 61 Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA) 62 Photo 48 : Lapin de garenne (Source : IEA) 62 Photo 49 : Pipistrelle commune (Source : IEA) 66 Photo 50 : Tortues de Floride (in situ, IEA) 68 Photo 51 : Bernache du Canada, In situ (Source : IEA) 69		
Photo 39 : Hibernaculum sur site (Source : IEÁ)	Photo 37 : Couleuvie neivetique (Source : IEA)	54
Photo 40 : Azuré des cytises (Source : IEA) 57 Photo 41 : Céphale (Source : IEA) 57 Photo 42 : Cordulie bronzée (Source : IEA) 58 Photo 43 : Sympétrum de Fonscolombe (Source : IEA) 58 Photo 44 : Mare gérée, in situ (Source : IEA) 59 Photo 45 : Conocéphale gracieux (Source : IEA) 61 Photo 46 : Oedipode turquoise (Source : P.Zimberlin / IEA) 61 Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA) 62 Photo 48 : Lapin de garenne (Source : IEA) 62 Photo 49 : Pipistrelle commune (Source : IEA) 66 Photo 50 : Tortues de Floride (in situ, IEA) 68 Photo 51 : Bernache du Canada, In situ (Source : IEA) 69		
Photo 41 : Céphale (Source : IEA) 57 Photo 42 : Cordulie bronzée (Source : IEA) 58 Photo 43 : Sympétrum de Fonscolombe (Source : IEA) 58 Photo 44 : Mare gérée, in situ (Source : IEA) 59 Photo 45 : Conocéphale gracieux (Source : IEA) 61 Photo 46 : Oedipode turquoise (Source : P.Zimberlin / IEA) 61 Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA) 62 Photo 48 : Lapin de garenne (Source : IEA) 62 Photo 49 : Pipistrelle commune (Source : IEA) 66 Photo 50 : Tortues de Floride (in situ, IEA) 68 Photo 51 : Bernache du Canada, In situ (Source : IEA) 69		
Photo 42 : Cordulie bronzée (Source : IEA)		
Photo 43 : Sympétrum de Fonscolombe (Source : IEA)		
Photo 44: Mare gérée, in situ (Source: IEA)		
Photo 45 : Conocéphale gracieux (Source : IEA)		
Photo 46 : Oedipode turquoise (Source : P.Zimberlin / IEA)		
Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA)	Photo 46 : Oedinode turquoise (Source : P Zimberlin / IEA)	01 61
Photo 48 : Lapin de garenne (Source : IEA)		
Photo 49 : Pipistrelle commune (Source : IEA) 66 Photo 50 : Tortues de Floride (in situ, IEA) 68 Photo 51 : Bernache du Canada, In situ (Source : IEA) 69	Photo 18: Lanin de garenne (Source : IEA)	0Z
Photo 50 : Tortues de Floride (in situ, IEA)		
Photo 51 : Bernache du Canada, In situ (Source : IEA)		
Thoto oz . I crone soleli, ili sita (oddide : ILA)		
	1 110.0 02 . 1 010110 001011, 111 01td (000100 . 1E/1)	10

Tableau 1 : Niveau d'enjeu floristique9

Tableau 2 : Niveau d'enjeu pour les habitats	10
Tableau 3 : Liste des habitats recensés sur le Parc du Peuple de l'herbe	15
Tableau 4 : Comparaison et mise en relation entre les habitats recensés e 2012, 2017 et 2019,	en %
d'occupation du sol par rapport à la surface étudiées en 2017-2019	31
Tableau 5 : Liste des espèces végétales à statut observées sur la commune de Carrières-sous-F	oissy
(source : CBNBP)	
Tableau 6 : Liste des espèces patrimoniales recensées en 2019	35
Tableau 7 : Comparaison des espèces patrimoniales observées entre 2012 et 2019	36
Tableau 8 : Liste des espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) recensées en 2019	
Tableau 9 : Liste des espèces patrimoniales observées sur la zone en 2012, 2017 et 2019	
Tableau 10 : Liste des espèces patrimoniales observées en 2012,2017 et 2019	
Tableau 11 : Liste des espèces patrimoniales observées en 2012,2017 et 2019	
Tableau 12 Liste des Amphibiens inventoriés en 2012,2017 et 2019	
Tableau 13 Liste des Reptiles inventoriés en 2012, 2017 et 2019	
Tableau 14 : Liste des espèces de Rhopalocères recensées en 2012,2017 et 2019	
Tableau 15 : Liste des espèces d'odonates recensées en 2012,2017 et 2019	
Tableau 16 : Liste des espèces d'orthoptères recensées en 2012,2017 et 2019	
Tableau 17 : Liste des espèces de mammifères terrestres recensées en 2012,2017 et 2019	
Tableau 18 : Liste des espèces de chiroptères recensées en 2012,2017 et 2019	
Tableau 19 : Synthèse des espèces patrimoniales recensées en 2019	
Tableau 20 : Secteurs à enjeux modéré, fort et majeur du Parc du Peuple de l'herbe	
Figure 1 : Répartition des espèces indigènes selon leur degré de rareté	35
Figure 2 : Comparaison du nombre d'espèces observé pour chaque groupe étudié entre 2012 et	
Carte 1 : Aire d'étude	7
Carte 2 : Cartographie des habitats naturels recensés en 2019	30
Carte 3 : Localisation des espèces végétales patrimoniales	39
Carte 4 : Carte des espèces végétales exotiques envahissantes du site	43
Carte 5 : Carte de l'avifaune patrimoniale	51
Carte 6 : Localisation des espèces patrimoniales d'Amphibiens, Reptiles, Insectes et Mamm	ıifères
terrestres	64
Carte 7 : Prospections et résultats pour les Chiroptères	
Carte 8 : Localisation des espèces faunistiques exotiques envahissantes	
Carte 9 : Secteurs à enjeux	77

PREAMBULE

Le Conseil Départemental des Yvelines a créé un Parc paysager et récréatif dit "Parc du Peuple de l'Herbe" sur un Espace Naturel Sensible d'environ 113 hectares à Carrières-sous-Poissy (78). Ce parc est issu de la reconversion d'un vaste espace en friche dans la boucle de Seine de Chantelouples-Vignes, ayant fait l'objet de fortes perturbations liées d'une part à l'extraction alluvionnaire, puis d'autre part au remblai partiel de ces fosses à l'aide de matériaux inertes.

Cette grande entité se situe en rive droite de la Seine et forme une boucle contenant plusieurs milieux caractéristiques d'écosystèmes rivulaires. Ce site possède un intérêt pour la faune et la flore locale et constitue une zone de corridor pour plusieurs espèces animales, comme a pu le montrer un inventaire de la faune, de la flore et des habitats naturels réalisé par Alisea en 2011 et 2012. Plusieurs espèces protégées ont ainsi été recensées. Il se situe par ailleurs dans un secteur où règne une forte pression d'urbanisation.

L'aménagement du parc paysager engendrant un impact sur lesdites espèces protégées, un dossier de demande de dérogation au titre des articles L411-1 et suivants du code de l'environnement a été élaboré en 2013-2014. Le dossier a été soumis pour avis au Conseil National de la Protection de la Nature et l'autorisation préfectorale a pu être obtenue. Un dossier complémentaire de demande de dérogation pour la destruction ou le déplacement de deux nouvelles espèces végétales (la Cuscute d'Europe et la Cardamine impatiente) a été réalisé en 2013 puis un plan de gestion sur 4 plantes d'intérêt couvant la période 2015/2019 réalisé par Ecosphère.

Ce plan de gestion préconise notamment un suivi annuel sur les 4 plantes d'intérêt (la Renoncule à petites fleurs, la Cardamine impatiente, la Grande Cuscute et le Butome en ombelle) ainsi qu'un suivi global faune/flore/habitats/espèces invasives en 2017 et 2019.

<u>Le présent rapport détaille les résultats du suivi global de 2019</u>. Les objectifs de ce suivi sont de dresser un bilan des espèces faunistiques et floristiques présentes sur le site et d'effectuer une comparaison avec les résultats de 2012 et de 2017, en relation avec les aménagements réalisés et la gestion effectuée.

La carte suivante présente la localisation de l'aire d'étude qui correspond au périmètre du parc du peuple de l'Herbe.



I - METHODOLOGIE

A. MÉTHODES D'ÉTUDE DE LA FLORE ET DES HABITATS

1) Recherche documentaire

En préalable aux missions d'inventaire, une recherche bibliographique a été effectuée concernant le patrimoine naturel du site (ZNIEFF, sites Natura 2000). De plus, les données mises à disposition par le Conservatoire Botanique du Bassin Parisien (CBNBP) sur la commune de Carrièressous-Poissy ont été consultées. Les anciens rapports d'expertises sur le site (dont le rapport de suivi de 2017) ont été consultés.

2) Prospections et analyse

L'étude de la flore et des milieux naturels est effectuée au travers de parcours échantillons sur l'ensemble de l'aire d'étude lors des jours de prospections. Pour la flore, les prospections ont été effectuées aux dates suivantes (5 passages comptant pour 4 journées entières) :

- 17 avril 2019 ;
- 23 mai 2019 ;
- 18 juin 2019 ;
- 9 juillet 2019 ;
- 21 août 2019.

Concernant les milieux naturels, des relevés phytoécologiques sont réalisés dans chaque habitat qui est qualifié phytosociologiquement (jusqu'à l'alliance) si possible. Un code CORINE Biotopes, EUNIS et un code Natura 2000 (si l'habitat est d'intérêt européen) lui sont de plus attribués. Les habitats patrimoniaux (habitats déterminants de ZNIEFF, Natura 2000 et/ou menacés d'après la Liste Rouge des habitats naturels de la région) sont mis en évidence de même que les habitats sensibles et importants au regard de leur fonctionnalité écologique.

Concernant la flore, toutes les espèces végétales observées au cours des prospections sont répertoriées. La recherche porte également sur les espèces patrimoniales ainsi que les espèces exotiques envahissantes de l'aire d'étude dont les stations sont cartographiées et localisées au GPS.

Suite à la phase de terrain, les habitats identifiés sur le terrain sont délimités et cartographiés sur orthophotoplan à l'échelle environ 1/5 000ème sur le logiciel QGis.S'il s'avère impossible de différencier les groupements végétaux (habitats superposés ou imbriqués), la cartographie est réalisée sous la forme d'unités composites (mosaïque d'habitats) représentant chacune un complexe d'habitats et pour laquelle la proportion relative de chaque unité de végétation est précisée. L'estimation de cette proportion permettra, par la suite, de calculer la surface occupée par chaque type de végétation de façon précise. Dans tous les cas, le polygone concerné ne pourra pas contenir plus de deux habitats élémentaires. Les polygones sont parfaitement jointifs entre eux et avec les polygones situés en périphéries.

3) Hiérarchisation des enjeux flore

La définition des enjeux portant sur les <u>espèces végétales</u> de l'aire d'étude concerne uniquement les **espèces indigènes**. Elle repose sur deux critères fondamentaux que sont :

- 1. Le statut de protection de l'espèce défini par :
 - la protection régionale,
 - la protection nationale (annexes I et II).
- 2. La patrimonialité de l'espèce, définie selon :
 - le degré de rareté en région,
 - la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF,
 - la liste rouge régionale.

Remarque : les différents statuts de protection, de rareté et de menace pour la flore sont détaillés en annexe I.

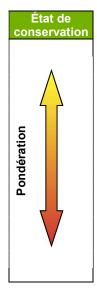
Ces deux critères sont ensuite pondérés par l'état de conservation de l'espèce localement et dans l'aire d'étude. Celui-ci est défini notamment selon :

- l'effectif de la population de l'espèce présente sur le site,
- la capacité de l'espèce à se maintenir dans l'aire d'étude si les conditions actuelles sont maintenues,
- la répartition de l'espèce dans la zone considérée (communes limitrophes, département).

Ces critères permettent de hiérarchiser les enjeux floristiques selon la méthode présentée dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Niveau d'enieu floristique

	l ead a enjed nonstique	
Enjeu	Référentiel	Condition
Non significatif	Rareté	CCC à AR
Non significatii	Liste rouge	LC
	Liste rouge	NT
Faible	Déterminante de ZNIEFF	
	Rareté	R
	Liste rouge	VU
Modéré	Protection régionale	sans statut autre sur la liste rouge
	Rareté	RR à RRR
Fort	Liste rouge	EN
Foit	Protection nationale	sans statut autre sur la liste rouge
	Liste rouge	CR
Majeur	Protection nationale	plus liste rouge : VU, EN, CR
majour	Protection régionale	plus liste rouge : VU, EN, CR



4) Hiérarchisation des enjeux habitats

La définition des enjeux relatifs aux <u>habitats naturels</u> repose sur leur patrimonialité, définie aux niveaux régional et européen, elle prend en compte les référentiels suivants :

la liste des habitats déterminants de ZNIEFF.

la liste rouge régionale des habitats naturels,

la liste des habitats d'intérêt communautaire (inscrits à la directive "Habitats").

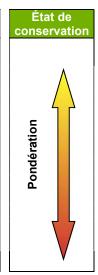
La patrimonialité est ensuite pondérée selon l'état de conservation de l'habitat considéré suivant les critères suivants :

- la surface occupée par l'habitat considéré dans le site d'étude,
- le stade dynamique de la formation végétale considérée et sa capacité à se maintenir si les conditions actuelles sont maintenues,
- la fréquence de l'habitat dans la région (si l'information est disponible),
- la typicité de l'habitat,
- la richesse floristique de l'habitat.

Ces critères permettent l'application de la méthode définie dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Niveau d'enieu pour les habitats

Tableau 2. Tive eau a chije a pour les habitats						
Enjeu	Référentiel	Condition				
Non significatif	Aucun					
	Habitat déterminant de ZNIEFF Sans espèce déterminante de ZNIEFF					
Faible	Habitat Natura 2000	Très dégradé				
	Liste rouge régionale	NT				
Modéré	Habitat déterminant de ZNIEFF	Et moins de 5 espèces (flore et/ou faune) déterminantes de ZNIEFF				
	Habitat Natura 2000	Bon état de conservation				
	Habitat déterminant de ZNIEFF	Et plus de 5 espèces déterminantes (flore et/ou faune) de ZNIEFF				
Fort	Liste rouge régionale	VU				
	Habitat Natura 2000	Bon état de conservation et sur la liste rouge régionale (VU)				
Majeur	Liste rouge régionale	EN, CR				



B. METHODES D'ETUDE DE LA FAUNE

Les prospections faunistiques ont été réalisées sur l'ensemble de l'année 2019 aux dates suivantes :

- 28 février 2019.
- 27 mars 2019,
- 17 avril 2019,
- 22 mai 2019,
- 18 juin 2019,
- 22 juillet 2019,23 juillet 2019,
- 20 julilet 20 18
- 21 août 2019,
- 18 novembre 2019,9 décembre 2019.

Les investigations ont porté sur cinq groupes faunistiques : les amphibiens, les reptiles, les oiseaux, les mammifères et les insectes. Les inventaires ont été menés sur ces différents groupes en fonction des périodes les plus favorables à leur recensement. Les paragraphes suivants présentent les méthodes employées sur le terrain pour réaliser ces inventaires.

1) Amphibiens

Les principales informations de terrain sont à recueillir pendant la période de reproduction, sur les points d'eau utilisés par les amphibiens puis sur leurs abords pour caractériser les voies de déplacement et les potentialités d'accueil pour la phase terrestre.

Les méthodes d'inventaires sont donc les suivantes :

- lors de la reproduction: analyse diurne des points d'eau permettant la reproduction et milieux aux abords pour caractériser les potentialités d'accueil en fonction des capacités de dispersion des différentes espèces, puis écoutes et observations nocturnes à l'aide d'une lampe-torche pour dresser la liste des espèces et obtenir une estimation des densités de population.
- <u>lors des migrations</u> : par temps humide, prospections diurnes et nocturnes pour identifier les corridors empruntés par les différentes espèces. Ces prospections interviennent après

les précédentes, tout en ayant pris soin d'effectuer une analyse du contexte écologique local par photo-interprétation et analyse de l'occupation du sol.

Le déficit hydrique et les températures froides de 2019 subis lors de la période de reproduction des amphibiens leur ont été défavorables, et pour certaines espèces ont mis un frein à leur reproduction.

2) Reptiles

La recherche des reptiles s'effectue par temps sec, en prospectant les milieux les plus favorables (lisières, pied de haie, talus, pierriers, fossés), en début de matinée, durant la période de thermorégulation précédant la reprise d'une pleine activité. On parle en fait d'héliothermie, consistant en une exposition directe au soleil permettant aux animaux d'atteindre une température corporelle optimale. La majorité des serpents et lézards de France initie leur journée par une période de régulation de durée variable.

D'autres espèces (Orvet fragile et certaines Couleuvres) privilégient une exposition indirecte au contact de bons conducteurs thermiques, tout en restant cachées de la vue d'éventuels prédateurs. Elles ont été recherchées en soulevant les abris naturels (dalles pierreuses, bois morts) ou artificiels (bâches, planches, pneus, tôles).

Cet inventaire a été réalisé en prospectant les biotopes favorables en avril en fin de matinée lorsque les spécimens sont en phase d'insolation et donc assez peu mobiles. Des données complémentaires ont été collectées lors des déplacements au cours des prospections dédiées aux autres groupes faunistiques.

Afin d'augmenter les chances d'observer les espèces les plus discrètes, telles que les serpents ou l'Orvet fragile, cinq plaques d'insolation dites plaques "reptiles" ont été déposées dans la zone d'étude du projet en février 2019 sur les lisières bien exposées, puis relevées à chaque passage sur site



Photo 1 : "Plaque reptiles" déposée en lisière d'un fourré (in situ IEA)

3) Avifaune

Des prospections ont été réalisées sur chacune des 4 périodes de l'année pour lesquelles les oiseaux ont une utilisation du site. Chacun des passages sur le site a permis d'effectuer un recensement pour ce groupe.

Pour <u>l'avifaune en période hivernale</u> (décembre/février), <u>l'avifaune migratrice printanière</u> (février/avril) <u>et l'avifaune migratrice automnale</u> (aout/novembre), les observations directes sont faites à partir de points fixes et de parcours pédestres sur la totalité de l'aire d'étude, de manière à apprécier la

fonctionnalité des milieux pour les espèces fréquentant les sites étudiés et leurs abords à cette période et de localiser des rassemblements importants d'hivernants.

Pour <u>l'avifaune en période de reproduction</u> (mars/juillet), nous avons employé une méthode par parcours-échantillons avec des points d'arrêt pour des recherches à vue et par écoutes des individus chanteurs sur l'ensemble des habitats occupant l'aire d'étude et ses abords. Nous avons aussi cherché à identifier les zones de nidification précises, notamment pour les espèces patrimoniales.

Les points d'écoute en poste fixe, sont d'une durée unitaire de 20 mn pendant lesquelles l'observateur note toutes les espèces entendues ou vues dans un rayon de 150 m. Dans ce cas, les relevés fournissent des indications qualitatives et quantitatives exhaustives.

Durant ces prospections, il est ainsi possible d'identifier le comportement de chaque espèce, et de différencier utilisation du site par chacune d'entre elle. Des observations secondaires ont eu lieu lors de recherches principalement axées sur les insectes durant l'été.

Lors de ces observations et grâce à la recherche d'indices, il est possible d'identifier les espèces et leurs utilisations de la zone d'étude.

Les résultats de ces observations fourniront une liste des espèces présentes et un indice de leur fréquence permettant par comparaison de caractériser leur fréquentation et leur utilisation des milieux

En considérant l'ensemble de ces informations, il est alors possible d'établir les éléments de sensibilité de l'avifaune nicheuse locale.

4) Mammifères

Le recensement des mammifères est effectué en grande partie grâce aux indices de présence (terriers, fèces, empreintes). Parfois les observations directes viennent compléter le recensement. Les divers passages de 2019 ont été mis à profit pour recenser, au travers des parcours liés aux autres groupes de la faune, les mammifères présents sur le site.

Pour les chiroptères, du fait de leur caractère nocturne, le recensement est effectué à l'aide de détecteurs ultrasonores, qui rendent audibles les cris émis par les individus pour se localiser et chasser.

Des écoutes en poste fixe et des parcours tracés dans l'aire d'étude au moyen de capteurs/enregistreurs d'ultrasons de type Pettersson Elektronik D240x ont donc été effectués. L'analyse menée ultérieurement à partir de logiciels spécialisés qui permettent de déterminer les espèces fréquentant l'aire d'étude.

In fine, les recensements ont été effectués via une boucle pédestre, et quatre points d'écoutes durant la nuit du 22 au 23 juillet 2019.

5) Insectes

Les Lépidoptères Rhopalocères

Les Rhopalocères sont recherchés préférentiellement dans les prairies et friches et en lisière des boisements. La technique d'étude consiste à réaliser des parcours dans les milieux favorables et déterminer les espèces à vue ou à l'aide de jumelles. Pour certains genres plus difficilement déterminables, des captures au filet à papillon sont pratiquées. Les espèces capturées sont identifiées sur place et immédiatement relâchées.

❖ Les Odonates

Les Odonates, liés aux milieux aquatiques, peuvent être dépendants du site pour leur reproduction, la présence des zones plutôt sèches étant ici un contexte peu favorable au groupe.

Les espèces recherchées sont celles qui utilisent le site comme biotope terrestre et aquatique. Les prospections sont menées à vue pour les espèces les plus facilement identifiables ou après capture au filet à papillons pour les autres espèces. Les individus ont été identifiés et relâchés au plus vite sur le lieu de prospection (méthode non destructrice).

Les Orthoptères et Mantidés

Concernant les Orthoptères, les relevés d'espèces sur le terrain seront réalisés par observations visuelles, captures, déterminations à partir des clés, mais nombreuses sont les espèces dont la détermination est réalisée sur la base des stridulations <u>en fin d'été</u>. Les espèces patrimoniales contactées sur chaque site sont localisées et comptabilisées (estimation du nombre d'individus). Il est probable que des espèces patrimoniales et/ou protégées de ce groupe soient présentes sur l'aire d'étude.

Les Coléoptères saproxylophages

Les recherches ciblent les principaux taxons de Coléoptères saproxyliques et notamment les espèces protégées et d'intérêt européen (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, ...). Les prospections se déroulent à vue et par la recherche d'indices de présence (reste d'individus imagos, trous d'émergences, crottes caractéristiques sur le terreau de bois décomposé...) dans les micro-habitats favorables.

Les prospections relatives à ce groupe ont été effectuées au printemps et en été.

6) Hiérarchisation des enjeux faune

La définition des enjeux portant sur les espèces animales de l'aire d'étude présentes en région Île-de-France repose sur deux principes fondamentaux que sont :

1. Le statut de protection de l'espèce défini par :

- la protection européenne (annexes II et IV de Directive Habitats et annexe I de la Directive Oiseaux),
- la protection nationale (arrêtés dressant la liste des espèces protégées en France métropolitaine par groupes taxonomiques)

2. La patrimonialité de l'espèce, définie selon :

- la Liste Rouge Européenne, Nationale et Régionale (évaluation en 6 paliers d'ordre croissant : "préoccupation mineur", "quasi-menacé", "vulnérable", "en danger", "en danger critique", "éteinte"),
- la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF pour la région lle de France.

Remarque : les différents statuts de protection, de rareté et de menace pour la faune sont détaillés en annexe II.

La détermination des enjeux repose sur la hiérarchisation de ces critères comme suit :



- espèce inscrite en annexe de la Directive Oiseaux ou de la Directive Habitats
- espèce protégée à l'échelle nationale, à l'exception de certains groupes comme les oiseaux et les reptiles qui comptent de nombreuses espèces protégées très communes, et dont la protection n'implique pas obligatoirement des enjeux.
- espèce inscrite et menacée (à minima "quasi-menacée") sur la liste rouge régionale du groupe concerné,
- espèce inscrite et menacée sur la liste rouge Nationale du groupe concerné,
- espèce inscrite sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF.

Ces critères sont également pondérés par les effectifs, l'activité, la sensibilité et l'adaptation de l'espèce localement et dans l'aire d'étude. Ceux-ci sont définis notamment selon :



- le type d'activité que l'espèce réalise dans l'aire d'étude (reproduction et/ou alimentation, migration active, halte migratoire ou hivernale ou simple passage),
- le niveau de sensibilité intrinsèque de l'espèce au regard des activités humaines, du dérangement ou de l'altération de son habitat,
- le niveau d'adaptation de l'espèce (capacité de l'espèce à se maintenir ou de profiter) à de futurs aménagements.

Les enjeux sont évalués pour chaque espèce patrimoniale sur une échelle comportant cinq paliers, avec dans l'ordre croissant : "non significatif ou nul", "très faible", "faible", "modéré", "fort" et "majeur".

II - RESULTATS DES INVENTAIRES FLORE ET HABITATS

A. HABITATS RECENSES

1) Données générales

Les prospections ont permis d'établir une typologie des habitats présents dans l'aire d'étude, et de les cartographier. Au total, <u>19 habitats distincts ont été identifiés sur le site</u>. C'est plus qu'en 2017 où 15 habitats avaient été déterminés. Certains habitats ont également été précisés par rapport à 2017 (voir la comparaison au paragraphe B). Ils sont décrits dans les paragraphes suivants.

Lorsque cela a été possible, une correspondance avec la typologie phytosociologique a été établie pour les habitats. Cette correspondance permet de caractériser plus finement les enjeux portant sur l'habitat, notamment grâce à la Liste rouge des habitats d'Île-de-France, qui est établie sur la base des syntaxons phytosociologiques. Cela n'a pas été possible en revanche pour des habitats peu typiques (boisements de Frênes et d'Erables, gaulis de Saules et Peupliers, plans d'eau) ou fortement anthropisés (pelouses de parcs, haies, plantations…).

Enfin, plusieurs habitats ont été cartographiés en mosaïque (deux habitats maximum), lorsqu'il n'était pas possible de les distinguer sur la cartographie (habitats couvrant de faibles surfaces dans une mare par exemple), ou en cas de mosaïque dynamique (mosaïque de friches et de fourrés de recolonisation).

Tableau 3 : Liste des habitats recensés sur le Parc du Peuple de l'herbe

Nom de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code EUNIS	Natura 2000	DZ IDF	Liste rouge IDF	Enjeu
Friches prairiales	87.1	I1.53	-	-	LC	non significatif
Friches vivaces sur sol sec	87.1	I1.53	-	-	LC	non significatif
Plans d'eau	22.1	C1.1	-	-	-	non significatif
Roselières hautes	53.1	C3.2	-	-	LC	non significatif
Typhaies	53.13	C3.23	-	-	LC	non significatif
Roselières basses	53.14	C3.24	-	oui	EN	fort
Peuplements de grandes Laîches	53.21	D5.21	-	-	EN	fort
Gazons annuels amphibies	22.32	C3.511	3130	oui	CR	fort
Herbiers pionniers à Characées	22.441	C1.141	3140	oui	DD	modéré
Mégaphorbiaies eutrophes	37.715	E5.411	6430	-	LC	faible
Fourrés mésophiles	31.81	F3.11	-	-	LC	non significatif
Saulaies blanches	44.13	G1.11	91E0	oui	EN	modéré
Aulnaies-frênaies riveraines	44.3	G1.21	91E0*	oui	LC	faible
Gaulis de Saules et Peupliers	44.1X83.321	G1.11XG1.C1	-	-	-	non significatif
Boisements à Frênes et Erables	41.3	G1.A2	-	-	-	non significatif
Plantations d'arbres feuillus	83.32	G2.8	-	-	-	non significatif
Haies paysagères	84.2	FA	-	-	-	non significatif
Pelouses de parcs	85.12	E2.64	-	-	-	non significatif
Zones artificielles et ornementales	86	J1	-	-	-	non significatif

DZ : déterminant de ZNIEFF

Liste rouge : VU : Vulnérable ; EN : En Danger ; LC : non menacé ; DD : données insuffisantes

2) Friches prairiales (code CORINE Biotopes : 87.1 ; code EUNIS : I1.53)

La majorité des espaces herbacés du site est occupée par des friches. Deux types de friches ont été distinguées en 2019 contrairement aux années précédentes, pour refléter la diversité des formations végétales du site : les friches prairiales et les friches de vivaces sur sol sec (voir paragraphe suivant).

Les friches prairiales correspondant à l'alliance phytosociologique du *Convolvulio arvensis - Agropyrion repentis*. Elles sont présentes majoritairement au centre du site (entre les deux étangs) sur une surface d'environ 17 ha. Elles forment par endroits des mosaïques avec des fourrés mésophiles.

Il s'agit de formations herbacées dominées largement par des graminées comme le Chiendent commun (*Elytrigia repens*), ce qui les rapprochent physionomiquement des prairies mésophiles. Le cortège végétal est proche des prairies avec des espèces comme le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), l'Achillée millefeuille (*Achillée millefolium*), le Pâturin de prés (*Poa pratensis*) ou encore le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*). Il est complété par des espèces plus typiques des friches vivaces : Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), Panais cultivé (*Pastinaca sativa*), Linaire vulgaire (*Linaria vulgaris*), Carotte sauvage (*Daucus carota*) ou encore Cabaret des oiseaux (*Dipsacus fullonum*).



Photo 2: Friche prairiale (in situ IEA)

Cet habitat n'est pas patrimonial en Île-de-France, <u>il ne présente donc pas d'enjeu significatif</u>. Cependant, c'est dans ce type d'habitat que se trouve la majorité des individus de Renoncule à petite fleurs, espèce végétale protégée. Il s'agit également d'un milieu intéressant pour les Orthoptères. Il doit donc être maintenu par des fauches régulières.

3) Friches de vivaces sur sol sec (code CORINE Biotopes : 87.1 ; code EUNIS : I1.53)

Ce type d'habitat se rattache à l'alliance phytosociologique du *Dauco carotae -Melilotion abli*. Il couvre une surface d'environ 18,5 ha principalement dans la partie Nord du site autour de l'étang de la Vielle Ferme ainsi que dans les espaces herbacés de la moitié Est du site. Il succède à la majorité des espaces classés comme « zones rudérales » en 2017 suite à des travaux d'aménagement du parc, notamment sur les berges de la Seine et des deux étangs. On le trouve également en mosaïque avec des fourrés, notamment dans la partie Est du site.

Il se distingue des friches prairiales décrites précédemment par sa proportion beaucoup plus faible en graminées. Le cortège est ainsi dominé par des espèces vivaces typiques des friches comme la Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), la Picride fausse-épervière (*Picris hieracioides*), le Panais cultivé (*Pastinaca sativa*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*), l'Alysson blanc (*Berteoroa incana*) ou encore le Mélilot blanc (*Melilotus albus*). Cette dernière espèce forme par endroits des peuplements quasi-monospécifiques, notamment sur la berge Sud de l'étang de la Vieille ferme qui a été aménagée récemment.



Photo 3: Friche vivace sur sol sec dans le Nord du site (in situ IEA)

<u>Cet habitat ne présente aucun enjeu significatif</u>. Dans les secteurs issus de travaux récents, cette végétation est encore en phase de transition, ce qui profite également aux espèces naturalisées et invasives, en particulier le Sainfoin d'Espagne et l'Aster à feuilles lancéolées.

4) Plans d'eau (code CORINE Biotopes : 22.1 ; code EUNIS : C1.1)

Cet habitat concerne les masses d'eau libre deux étangs du site : l'étang de la Vieille Ferme au Nord (environ 9 ha), et l'étang de la Galiotte au Sud-Est du site (environ 18 ha).



Photo 4 : L'étang de la Vieille Ferme (in situ IEA)

Peu d'espèces végétales ont pu être inventoriées dans cet habitat, les inventaires ayant été réalisés depuis les berges. La caractérisation phytosociologique de l'habitat ne peut donc être effectuée. On note toute de même la présence de quelques espèces aquatiques dont le Myriophylle en épi (Myriophyllum spicatum), le Cornifle submergé (Ceratophyllum demersum) et la Grande Naïade (Najas marina) qui est une espèce rare. Des espèces invasives sont également présentes : la Jussie (Ludwigia peploides) et l'Elodée à feuilles étroites (Elodée nuttalii).

Cet habitat ne présente pas d'enjeu significatif.

5) Roselières hautes (code CORINE Biotopes : 53.1 ; code EUNIS : C3.2)

Cet habitat se rattache à l'alliance phytosociologique du *Phragmition communis*. Il occupe plusieurs espaces des berges aménagées des étangs de la Galiotte et de la Vieille Ferme et de la Seine, où on le retrouve parfois en mosaïque avec des roselières basses. Depuis 2017, les végétations présentes sur les berges aménagées se sont structurées et sont mieux caractérisables.

Les roselières hautes sont des formations végétales herbacées et hautes qui colonisent les eaux plus ou moins profondes en bordure de cours d'eau, d'étangs ou de mares. Le cortège végétal est souvent composé d'une espèce dominante. Sur le site, ces espèces sont plutôt observées en mélange. On observe ainsi : le Roseau commun (*Phragmites australis*), la Glycérie aquatique (*Glyceria maxima*), la Massette à feuilles larges (*Typha latifolia*) ou encore le Scirpe des étangs (*Schoenoplectus lacustris*). Le cortège est complété par des espèces basse typique du bord des eaux : Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*) ou encore l'Iris fauxacore (*Iris pseudacorus*).



Photo 5 : Roselière haute sur une berge de l'étang de la Galiotte (in situ IEA)

Cet habitat n'est pas patrimonial en Île-de-France. <u>Il ne présente donc pas d'enjeu significatif</u>. Il joue tout de même un rôle important dans l'autoépuration des eaux et la fixation des berges. C'est également un habitat de reproduction ou d'hivernage pour l'avifaune.

6) Typhaies (code CORINE Biotopes: 53.13; code EUNIS: C3.23)

Cet habitat se rattache à l'association phytosociologique du *Typhetum latifoliae*, qui est incluse dans les roselières hautes décrites précédemment. Ces roselières dominées par la Massette à feuilles larges (*Typha latifolia*) ont été distinguées sur le terrain et la cartographie des habitats car elles sont bien caractérisables dans certainesmares créées récemmentau Sud de l'étang de la Vieille Ferme et au centre du site. Il s'agit principalement de formation végétales issues de plantations effectuées à la création des mares concernées.

En 2019, cette végétation est plutôt bien structurée par rapport à 2017 avec un fort développement des Massettes, mais également d'autres espèces des berges : Glycérie aquatique (*Glyceria maxima*), Laiche des rives (*Carex riparia*), Jonc diffus (*Juncus effusus*) ou encore Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*).



Photo 6 : Roselière à Massette à feuilles larges en bord de mare (in situ IEA)

Comme pour les roselières hautes, <u>cet habitat ne présente pas d'enjeu significatif</u> mais il remplit les mêmes fonctions écologiques.

7) Roselières basses (code CORINE Biotopes : 53.14 ; code EUNIS : C3.24)

Les roselières basses (ou parvoroselières pionnières) sont rattachables à l'alliance phytosociologique de l'*Oenanthion aquaticae*. Elles sont présentes sur le site sur les berges de Seine récemment aménagées, l'extrémité Est de l'étang de la Galiote, les berges Sud de l'étang de la Vieille Ferme et dans certaines mares récemment créées. On les trouve parfois en mosaïque avec les roselières hautes.

Il s'agit d'une végétation herbacée basse pionnière des berges des eaux stagnantes à faiblement courantes. Le cortège végétal est composé d'espèce comme le Grand Plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*), les Rorripes amphibie et des forêts (*Rorripa amphibia* et *R. sylvestris*), le Jonc diffus (*Juncus effusus*), la Menthe aquatique (*Mentha quatica*) ou encore le Lycope d'Europe. Le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*), espèce patrimoniale présente sur la berge Sud de l'Etang de la Galiote est également une espèce typique de cet habitat.

A noter également la présence de plusieurs espèces invasives dans ce groupement comme la Jussie et l'Aster à feuilles lancéolées, qui colonise notamment les mares asséchées où est présent

l'habitat. On soulignera également la présence d'autres espèces naturalisées (mais non envahissantes) dans cet habitat : la Mimule tachetée (*Mimulus guttatus*) sur l'étang de la Vieille Ferme et le Souchet vigoureux (*Cyperus eragrostis*).



Photo 7 : Roselière basse sur les bords de l'étang de la Galiotte (in situ IEA)

Cet habitat est déterminant de ZNIEFF en Île-de-France et est évalué comme « en danger » (EN) dans la liste rouge régionale. C'est donc un habitat fortement patrimonial. Son enjeu est toutefois pondéré à la baisse car l'état de conservation de cet habitat est jugé moyen à mauvais, notamment dans les mares où le cortège végétal est peu typique et colonisé par endroit par l'Aster à feuilles lancéolées. Par conséquent, l'enjeu pour cet habitat est qualifié de fort.

8) Peuplements de grandes laîches (code CORINE Biotopes : 53.21 ; code EUNIS : D5.21)

Cet habitat se rattache à l'alliance phytosociologique du *Caricion gracilis*. Il est présent sur les berges aménagées de l'étang de la Galiote et de manière plus localisée dans une mare au Sud de l'étang de la Vielle Ferme. Sur les berges de l'étang de la Galiotte, cette végétation arrive en deuxième ceinture après les roselières hautes ou basses, sur un niveau topographique plus élevé. Le cortège végétal est composé de grandes laîches majoritairement : Laîche des marais (*Carex acutiformis*), Laîche paniculée (*Carex paniculata*), Laîche des rives (*Carex riparia*) ou encore Laîche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*).



Photo 8 : Peuplement de grandes Laîches en bord d'étang de la Galiote (in situ IEA)

Cet habitat ne bénéficie d'aucun statut particulier mais a été classé comme « en danger » (EN) dans la liste rouge régionale. Son état de conservation est jugé moyen sur le site, notamment en raison de la présence d'Aster à feuilles lancéolées, espèce invasive. Par conséquent, l'enjeu pour cet habitat est qualifié de fort sur le site.

9) Gazons annuels amphibies (code CORINE Biotopes : 22.32 ; code EUNIS : C3.511)

Cet habitat se rattache à l'alliance phytosociologique de l'*Eleocharition soloniensis*. Il s'agit d'un habitat jamais répertorié sur le site, et présent de manière ponctuelle à l'extrémité Nord-Ouest de l'étang de la Vielle Ferme sur une berge exondée. Les niveaux d'eau très bas de l'été 2019 ont permis le développement de cet habitat.

Il s'agit d'une végétation annuelle, rase et ouverte, formant un gazon pionnier sur les niveaux topographiques bas des plans d'eau ou des cours d'eau. Ces gazons se développent tardivement, lorsque l'exondation des berges est la plus forte. Le cortège observé sur le site est dominé par le Souchet brun (*Cyperus fuscus*), qui est rare dans la région. D'autres espèces s'y ajoutent : la Cotonnière des fanges (*Gnaphalium uliginosum*), la Renouée persicaire (*Persicaria maculosa*) et le Panic pied-decoq (*Echinochloa crus-galli*). La Jussie est également observée.

Il s'agit d'un habitat inscrit à la Directive Habitats, déterminant de ZNIEFF et classé comme « en danger critique » dans la liste rouge régionale. Il est donc fortement patrimonial. Son intérêt est en revanche pondéré à la baisse en raison de la présence de la Jussie, de son cortège assez peu diversifié, et de la faible surface occupée (moins de 50m²). **Son enjeu est donc évalué comme fort sur le site.**



Photo 9 : Gazon annuel amphibie sur une berge de l'étang de la Vieille Ferme (in situ IEA)

10) Herbiers pionniers à Characées (code CORINE Biotopes : 22.441 ; code EUNIS : C1.141)

Cet habitat se rattache à l'alliance phytosociologique du *Charion vulgaris*. Il s'agit également d'un habitat jamais identifié sur le site avant 2019. Il est présent dans certaines mares récemment crées sur le site.

Il s'agit d'une habitat aquatique immergé, exclusivement constitué d'algues verte de la famille des Characées. Sur le site, l'espèce observée est *Chara vulgaris*. Ces herbiers colonisent les milieux aquatiques récents, dans des eaux oligotrophes à méso-eutrophes, ou peu polluées. C'est donc une végétation indicatrice de la bonne qualité physico-chimique des eaux. Il s'agit cependant d'une végétation transitoire, qui évolue naturellement vers des herbiers des eaux stagnantes.



Photo 10 : Herbier à Characées immergé dans une des mares centrales du site (in situ IEA)

Cet habitat est inscrit à la Directive Habitats et est déterminant de ZNIEFF en Île-de-France. Son degré de menace régional n'a pas été évalué en raison de manque de connaissances sur cet habitat et du manque de données sur les Characées dans la région. Il s'agit en effet d'une famille peu connue et sous prospectée jusqu'au présent. **Son enjeu sur le site est donc évalué comme modéré.**

11) Mégaphorbiaies eutrophes (code CORINE Biotopes : 37.71 ; code EUNIS : E5.41)

Cet habitat se rattache à l'alliance phytosociologique du *Convolvulion sepium*. Il a été observé de manière ponctuelle sur les berges de Seine. Ce type de végétation se définit comme une formation végétale haute, dense et luxuriante dominée par des plantes à feuilles larges. Le sol y est frais à humide et bien alimenté en eau riche pendant une bonne partie de l'année.



Photo 11: Mégaphorbiaie eutrophe en berge de Seine (in situ IEA)

Dans le cas du site du Parc du Peuple de l'Herbe, ces végétations possèdent un caractère nitrophile. En effet, une grande partie des plantes inventoriées dans cet habitat sont des espèces caractéristiques de sol à teneur élevée en éléments nutritifs. La Seine est en connexion directe avec cet habitat et charrie probablement beaucoup d'alluvions riches. Le cortège végétal observé est ainsi composé d'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Liseron des haies (*Calystegia sepium*), Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*) et de Grande berce (*Heracleum sphondylium*). La Cuscute d'Europe (*Cuscuta europaea*) a été recherché dans ce type d'habitat sans succès en 2019.

Cet habitat est inscrit à la Directive Habitats mais n'est pas menacé dans la région. Son état de conservation sur le site est mauvais, en raison des faibles surfaces occupées ainsi que de son cortège peu diversifié. Par conséquent, son enjeu sur le site est évalué comme faible.

12) Fourrés mésophiles (code CORINE Biotopes : 31.81 ; code EUNIS : E5.41)

Ces fourrés sont rattachables à l'alliance phytosociologique du *Carpino betuli - Prunion spinosae*. Ils sont présents sur plus de 10 ha sur le site, principalement au Nord de l'étang de la Galiotte et au centre du parc, parfois en mosaïque avec les friches.

Il s'agit d'une végétation dense et épineuse avec une proportion importante d'arbustes et d'arbrisseaux d'une hauteur maximale de 4 m. Ces formations arbustives sont liées à un stade de colonisation de cortèges herbacés tels que les prairies et les friches. Si cet habitat ne fait pas l'objet d'une gestion, il évoluera progressivement vers une formation arborée. Les principales espèces le constitue sont l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller Sanguin (*Cornus sanguinea*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Rosier des chiens (*Rosa canina*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*) et la Ronce commune (*Rubus fruticosus*) qui forme par endroits des peuplements quasi-monospécifiques.



Photo 12: Fourrés mésophiles (in situ IEA)

<u>Cet habitat ne présente pas d'enjeu significatif</u>, bien qu'il constitue une zone refuge pour beaucoup d'espèces animales.

13) Saulaies blanches (code CORINE Biotopes : 44.13 ; code EUNIS : G1.11)

Cet habitat se rattache à l'alliance phytosociologique du *Salicion albae*. Il est présent sous la forme d'un cordon de 2 à 10 mètres de large le long des berges des étangs du site, hors zones ayant fait l'objet de réaménagements.

Cette végétation est structurée par une strate arborée dominée par le Saule blanc (*Salix alba*), auquel peut s'ajouter ponctuellement le Peuplier noir (*Populus nigra*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*). La strate arbustive est composée d'espèces comme le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Prunellier (*Prunus spinosa*) ou encore la Ronce bleue (*Rubus caesius*). Des espèces herbacées eutrophes peuvent également compléter le cortège.



Photo 13 : Saulaie blanche en bordure de l'étang de la Vieille Ferme (in situ IEA)

Cet habitat se rattache aux saulaies riveraines inscrites à la Directive Habitats, mais sur le site il n'est pas en condition primaire, c'est-à-dire en lien avec la dynamique fluviale. Ce n'est donc pas un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. En Ile-de-France, il est déterminant de ZNIEFF et classé comme « en danger » (EN) sur la liste rouge régional. L'enjeu pour cet habitat est évalué comme modéré.

14) Aulnaies-frênaies riveraines (code CORINE Biotopes : 44.3 ; code EUNIS : G1.21)

Cet habitat est rattaché à l'alliance phytosociologique de *l'Alnenion glutinoso-incanae*. Il est présent sur les rives de la Seine. Il forme un cordon peu large au niveau des berges. Celles-ci sont abruptes et ne permettent pas l'installation de végétation herbacées typiques (roselières et mégaphorbiaies par exemple).

La strate arborée est composée d'espèces variées comme le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), le Saule blanc (*Salix alba*), le Peuplier noir (*Populus nigra*). Elle est complétée par des espèces arbustives et herbacées comme le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Houblon (*Humulus lupulus*), l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*) ou encore la Clématite (*Clematis vitalba*).

Trois espèces patrimoniales pour la région ont été observées dans cet habitat, la Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*), la Renoncule à petites fleurs (*Ranunculus parviflorus*) et le Saule pourpre (*Salix purpurea*).

Ce milieu est inscrit à la Directive Habitats comme habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Il n'est en revanche ni déterminant de ZNIEFF ni menacé dans la région. Son état de conservation sur le site est jugé comme mauvais, en raison de la faible typicité de son cortège végétal. De plus, plusieurs espèces invasives sont observées dans ce boisement : Erable negundo (Acer negundo), Robinier fauxacacia (Robinia pseudoacacia) et Ailante glanduleux (Ailantus altissima). Par conséquent, son enjeu sur le site est évalué comme faible.



Photo 14: Aulnaie-Frênaie riveraine (in situ IEA)

15) Gaulis de Saules et Peupliers (code CORINE Biotopes : 44.1X83.321; code EUNIS : G1.11XG1.C1)

Cet habitat correspond à un stade de recolonisation par les boisements alluviaux, qui n'est pas caractérisable d'un point de vue phytosociologique.



Photo 15: Gaulis de Saules et de Peupliers (in situ IEA)

Il est structuré par une strate arborescente basse (d'environ 7 mètres) composée de jeunes arbres de faible diamètre (les gaules) de Saule blanc (Salix alba) et de Peupliers noir et tremble (Populus nigra et P. tremula) majoritairement, mais aussi de Frêne élevé (Fraxinus excelsior) et de Bouleau verruqueux (Betula pendula). La strate arbustive est dense et riche en espèces des fourrés : Ronces commune et bleue (Rubus fruticosus et R. caesius), Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), Saule cendré (Salix cinerea) ou encore Petit orme (Ulmus minor). La strate herbacée est plus limitée et est variable selon les secteurs. Elle est composée d'espèces comme le Lierre (Hedera helix) ou le Roseau commun (Phragmites australis) dans les secteurs les plus humides.

Cet habitat n'est pas patrimonial. Son enjeu sur le site est non significatif.

16) Boisements à Frênes et Erables (code CORINE Biotopes : 41.3; code EUNIS : G1.A2)

Ce boisement est localisé sur une surface importante (plus de 6 ha) au Sud de l'Étang de la Galiotte. Il est structuré par des essences comme l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), ainsi que par endroits l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Saule blanc (*Salix alba*) qui témoigne du caractère humide de ces secteurs.

Le cortège végétal du sous-bois est plus ou moins dominé par une strate arbustive classique des forêts avec des espèces comme l'Alisier torminal (*Sorbus torminalis*), l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), le Prunellier (*Prunus spinosa*).

La strate herbacée est largement dominée par le Lierre grimpant (*Hedera helix*) et de espèces communes comme la Benoite commune (*Geum urbanum*), le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), le Pâturin des bois (*Poa nemoralis*).

Le cortège est également marqué par la présence d'espèces nitrophiles comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et par la forte présence d'espèces invasives comme l'Ailante glanduleux (*Ailantus altissima*) et le Buddleia du père David (*Buddleja davidii*) qui forme par endroits des fourrés denses à la faveur d'une ouverture du milieu. Ces espèces invasives pourraient être en grande partie issues des jardins entourant la berge de l'étang.



Photo 16: Boisement à Frênes et Erables (in situ IEA)

Cet habitat n'est pas caractérisable d'un point de vue phytosociologique, en raison de la nontypicité de son cortège végétal. Son rattachement à un boisement alluvial fait en 2017 ne semble plus justifié au regard des inventaires de 2019. Par conséquent, son enjeu sur le site est non significatif.

17) Plantations d'arbres feuillus (code CORINE Biotopes : 83.32 ; code EUNIS : G2.8)

Cet habitat correspond à des plantations réalisées dans plusieurs secteurs réaménagés du site. La strate herbacée étant bien développée, il a été cartographié en mosaïque avec la fraiche prairiale. Les essences plantées constituent une strate arbustive très lâche, en cours de développement et composées d'espèces comme le Noisetier (*Coryllus avellana*).



Photo 17: Jeune plantation (in situ IEA)

Cet habitat ne présente pas d'enjeu significatif sur le site.

18) Haies paysagères (code CORINE Biotopes : 84.2 ; code EUNIS : FA)

Comme l'habitat précédent, les haies paysagères sont issues de plantations et ont une vocation ornementale. Elles sont localisées en bordure de parking et de pistes cyclables et sont composés d'espèces arbustives comme le Prunellier (*Prunus spinosa*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et d'autres espèces ornementales.



Photo 18: Haie paysagère (in situ IEA)

Cet habitat ne présente pas d'enjeu significatif sur le site.

19) Pelouses de parcs (code CORINE Biotopes : 85.12 ; code EUNIS : E2.64)

Dans les zones les plus fréquentées du parc des sentiers piétonniers sont encadrés par des pelouses artificielles où la végétation est relativement rase. Elles se situent principalement dans la partie Nord du parc.

Le cortège végétal se rapproche des prairies et des friches mais les plantes structurantes sont des espèces adaptées à une tonte régulière et au tassement. Les principales plantes qui ont été observées dans cet habitat semi-naturel sont l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Bec de grue (*Erodium cicutarium*), la Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), la Pâquerette (*Bellis perennis*), le Pâturin annuel (*Poa annua*) ou encore le Pissenlit (*Taraxacum gr. ruderalia*).



Photo 19 : Pelouse de parc entretenue (in situ IEA)

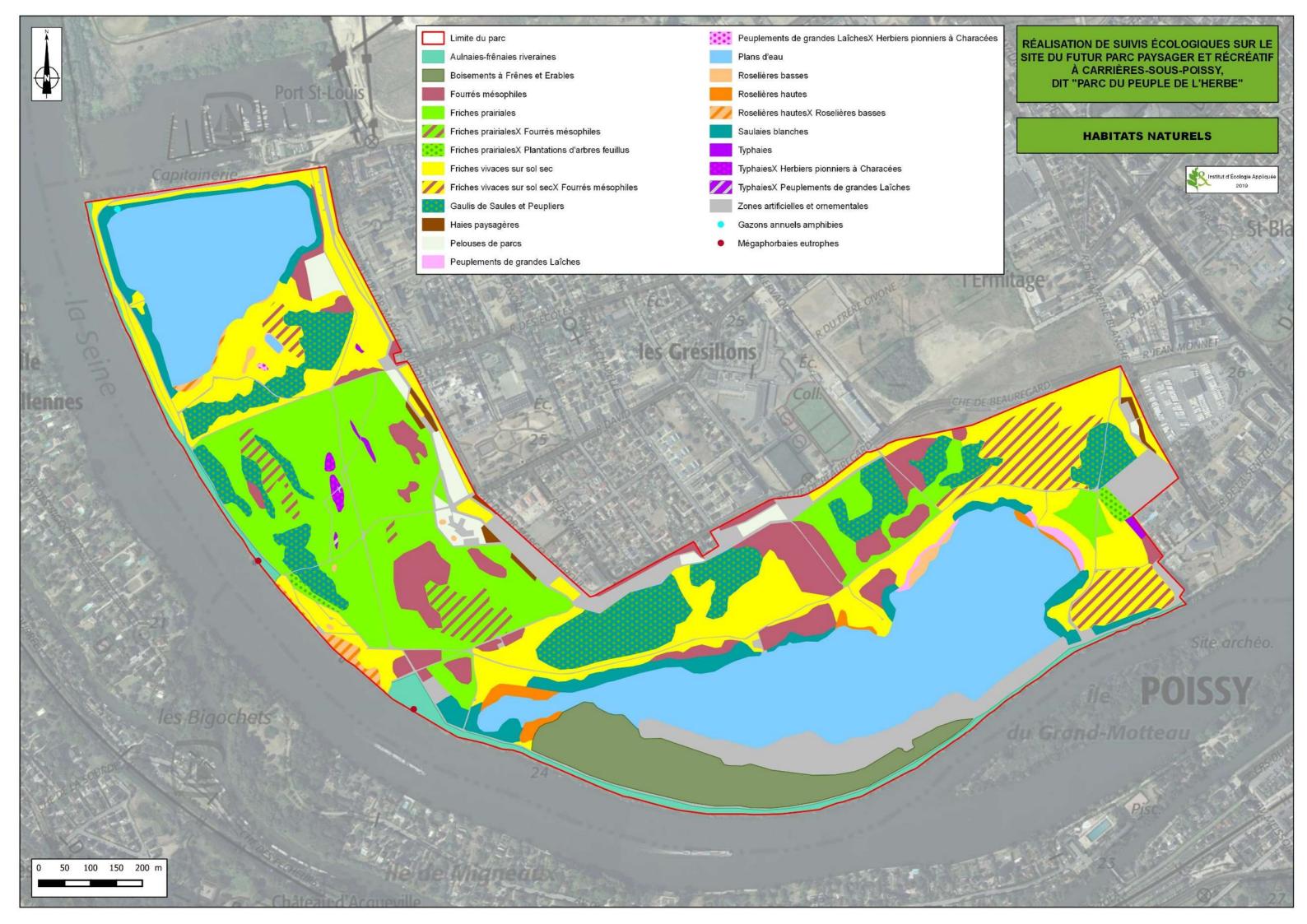
Cet habitat ne présente aucun enjeu significatif sur le site.

20) Zones artificielles et ornementales (code CORINE Biotopes : 86 ; code EUNIS : J1)

Dans cette entité sont regroupés toutes les surfaces artificialisées du site (chemins, routes, pistes cyclables, bâtiments d'accueil, terrains de jeu et parking), les espaces pédagogiques ainsi que les habitations flottantes de l'étang de la Galiotte et leurs jardins. Ces secteurs couvrent une surface importante sur le site (12 ha soit plus de 10% de la surface du site).

En l'absence de végétation spontanée, <u>l'enjeu pour cet habitat sur le site est jugé non significatif.</u>

La carte suivante localise les habitats identifiés sur le site d'étude.



B. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES HABITATS

En 2017, une comparaison des surfaces d'habitats répertoriées en 2012 et 2017 a été réalisée. Elle mettait en évidence des changements d'occupation du sol importants dus à l'aménagement du parc et à la gestion pratiquée entre ces 2 dates. Les changements portaient essentiellement sur la diminution des espaces de friches au profit de fourrés, de l'augmentation des zones artificialisées consécutives à l'aménagement du site, la diminution des boisements rivulaires suite à des abatages, l'augmentation des surfaces en pelouses (essentiellement des zones rudérales en 2017) pour évoluer vers des prairies naturelles, et l'apparition de végétations hélophytiques sur les berges et les mares créées.

Cette comparaison a également été effectuée entre 2017 et 2019. Les habitats identifiés en 2019 ont été mis en relation avec les habitats retenus pour la comparaison entre 2012 et 2017 et les pourcentages d'occupation du sol calculés. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Comparaison et mise en relation entre les habitats recensés e 2012, 2017 et 2019, en % d'occupation du sol par rapport à la surface étudiées en 2017-2019

Habitat retenu pour comparaison en 2012-2017	Nom Habitats IEA 2019	Habitats Alisea 2012	Habitats IEA 2017	Habitats IEA 2019
Boisement rivulaire	Aulnaies-frênaies riveraines	5,24%	1,79%	2,27%
Forêt mixte d'érables et de frênes	Boisements à Frênes et Erables	8,79%	6,11%	5,52%
Fourré	Fourrés mésophiles	1,26%	7,41%	9,24%
Friebo projrislo	Friches prairiales	40.900/	20 450/	16,10%
Friche prairiale	Friches vivaces sur sols secs	40,82%	28,45%	15,20%
Gaulis de bois tendre	Gaulis de Saules et Peupliers	9,21%	8,11%	9,33%
Jeune plantation feuillue	Plantations arbres feuillus	0,00%	1,87%	0,15%
Mégaphorbiaie eutrophile	Mégaphorbiaies eutrophes	0,58%	0,07%	0,01%
Pelouse entretenue (dont zones rudérales)	Pelouses de parcs	0,84%	9,44%	1,29%
Plans d'eau	Plans d'eau	26,16%	24,48%	24,30%
Saulaie ripariale humide	Saulaies blanches	3,31%	2,91%	3,32%
Contour hâti jardina aurfana impormánhilisás	Zones artificielles et ornementales	2 500/	7.050/	10,70%
Secteur bâti, jardins, surface imperméabilisée	Haies paysagères	3,58%	7,25%	0,40%
	Roselières hautes			0,80%
	Typhaies			0,20%
Vágátatian hálanhytigua da hargas (hara lusaisa)	Roselières basses	0.220/	2 110/	0,60%
Végétation hélophytique de berges (hors Jussies)	Peuplements de grandes Laiches	0,22%	2,11%	0,40%
	Gazon annuels amphibies			0,01%
	Herbiers à characées			0,10%

Entre 2017 et 2019, les surfaces ont globalement peu évolué pour chaque grande catégorie d'habitats. Certaines différences observables sont interprétables par des interprétations cartographiques différentes entre les observateurs. En 2019, des précisions sur certains types d'habitat permettent tout de même de mettre en évidence certaines évolutions.

Les surfaces en friches (prairiales et vivaces sur sol sec) sont en légère augmentation. Cela s'explique par l'évolution des surfaces classées en « zones rudérales » vers des friches de vivaces sur sol sec, en particulier dans les secteurs à proximité des berges ayant fait l'objet de travaux de restauration écologique. En revanche, certains secteurs de friches ont été cartographiés en mosaïque avec des fourrés mésophiles en 2019, ce qui témoigne de l'augmentation de ce type d'habitat en 2 ans.

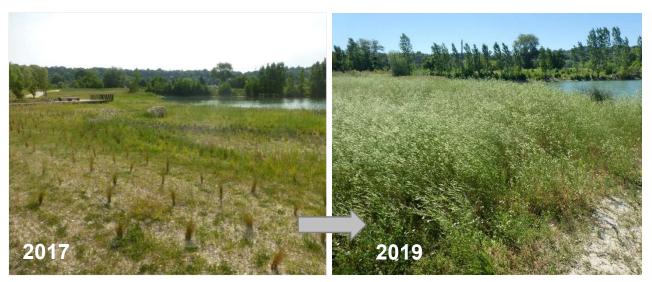


Photo 20 : Evolution de la végétation sur la berge Sud de l'étang de la Vieille Ferme entre 2017 (zone rudérale) et 2019 (développement d'une friche à Mélilot blanc) (in situ IEA)

<u>Les mégaphorbiaies eutrophes</u>, occupant déjà de faibles surfaces en 2017, n'ont été cartographiées que ponctuellement en 2019. Ces végétations sont en effet peu typiques et semblent régresser au profit des boisements rivulaires.

Les végétations aquatiques et amphibies, réunies pour 2012-2017 sous la dénomination « végétations hélophytiques de berges » ne semblent pas avoir progressé (2% de la surface du site). En revanche, c'est la diversité des végétations incluses dans ce type d'occupation qui a augmenté. En effet, la restauration des berges des étangs et la création de mares était très récente en 2017, et la végétation associée pas encore bien structurées. En 2019, on observe ainsi un léger recul des roselières basses (ou parvoroselières pionnières) au profit de roselières hautes qui prennent leur suite dans la dynamique naturelle de la végétation. Des peuplements de grandes Laiches sont également bien différentiés dans les niveaux topographiques les plus des berges de l'étang de la Galiotte.



Photo 21 : Structuration de la végétation sur une berge de l'étang de la galiote (in situ IEA)

Dans les mares, les ceintures d'hélophytes issues de plantations sont désormais bien caractéristiques de peuplement de grandes Laiches ou de typhaies. De plus, on observe dans plusieurs mares le développement d'herbiers pionniers à Characées. On notera néanmoins que dans plusieurs

mares créées récemment les végétations aquatiques et amphibies sont peu développées, les mares ayant été à sec durant tout le printemps/été en 2019 (mares à proximité du bâtiment d'accueil et près des berges de Seine).



Photo 22 : Evolution de la végétation avec le développement d'une typhaie sur une mare au Sud de l'étang de la Vieille Ferme entre 2017 et 2019 (développement d'une friche à Mélilot blanc) (in situ IEA)

C. RESULTATS FLORE ET COMPARAISON AVEC LES DONNEES ANTERIEURES

1- Données bibliographiques

Une cherche bibliographique a été réalisée dans la base de données du Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP). Dans cette base, 356 espèces végétales sont répertoriées sur la commune (332 en 2017 dans le dernier rapport de suivi). Parmi ces espèces, 12 espèces observées depuis 1980 (données récentes) ont un statut particulier (protection menace, déterminante de ZNIEFF), et la plupart ont été observées sur le site du Parc du Peuple de l'Herbe.

Tableau 5 : Liste des espèces végétales à statut observées sur la commune de Carrières-sous-Poissy (source : CBNBP)

Nom français	Nom latin	Statuts	Dernière observation depuis 1980
Butome en ombelle	Butomus umbellatus L., 1753	VU, DZ	2017
Cardamine impatiente	Cardamine impatiens L., 1753	PR	2017
Grande cuscute	Cuscuta europaea L., 1753	PR, VU, DZ	2017
Drave des murailles	Draba muralis L., 1753	PR, VU	2017
Euphorbe des marais	Euphorbia palustris L., 1753	DZ	2011
Orchis moucheron	Gymnadenia conopsea (L.) R.Br., 1813	VU, DZ	2016
Agripaume cardiaque	Leonurus cardiaca L., 1753	EN	2013
Myriophylle verticillé	Myriophyllum verticillatum L., 1753	VU, DZ	2012
Potamot luisant	Potamogeton lucens L., 1753	DZ	2012
Renoncule des rivières	Ranunculus fluitans Lam., 1779	VU	2011
Renoncule à petites fleurs	Ranunculus parviflorus L., 1758	PR, DZ, VU	2017
Patience maritime	Rumex maritimus L., 1753	DZ	2009

VU : Vulnérable

DZ : déterminant de ZNIEFF PR : protection régionale

2- Données générales

Au total, <u>262 espèces végétales ont été recensées en 2019</u> sur le site du Parc du Peuple de l'Herbe. En 2017, 294 espèces avaient été recensées et 234 en 2012. Il est difficile d'expliquer les variations interannuelles observées, qui sont probablement multifactorielles.

Une première hypothèse est liée au biais d'observateur et au nombre de passages sur le site (2 en 2012, 4 en 2017 et 2019). Les espèces observées en 2017 mais pas en 2019 concernent en partie des espèces patrimoniales non retrouvées car peu nombreuses mais aussi des espèces naturalisées très localisées en 2017.

A l'inverse, plusieurs espèces ont été nouvellement observées en 2019, par exemple des espèces aquatiques ou amphibies liées aux milieux humides récemment créés sur le site.

La liste complète des espèces recensées est disponible en annexe.

Parmi les 262 espèces recensées en 2019, 223 sont indigènes et 38 naturalisées ou subspontanées, soit environ <u>14% du total</u>. Ce pourcentage élevé témoigne du caractère assez perturbé du site, où de nombreuses espèces exotiques ont trouvé des conditions favorables pour s'implanter.

La très grande majorité des espèces indigènes recensées en 2017 est commune à très commune (plus de 82%), tandis que les espèces indigènes plus rares sont peu nombreuses.

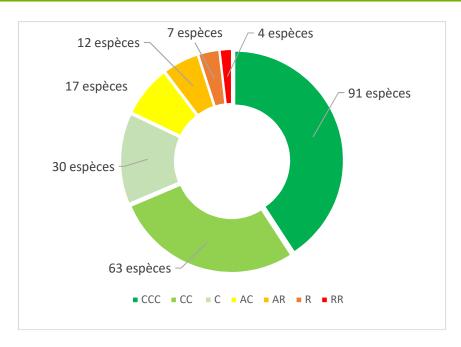


Figure 1 : Répartition des espèces indigènes selon leur degré de rareté (CCC : extrêmement commun ; CC : très commun ; C : commun ; AC : assez commun ; AR : assez rare ; R : rare ; RR : très rare ; RRR : extrêmement rare)

3- Flore patrimoniale

En 2019, ce sont <u>11 espèces patrimoniales</u> qui ont été inventoriées sur l'ensemble du parc. Elles sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Liste des espèces patrimoniales recensées en 2019

Nom commun	Nom latin	Rareté IDF	LRR IDF	Prot. IDF	ZNIEFF IDF	Enjeu
Butome en ombelle	Butomus umbellatus L., 1753	RR	VU	-	DZ	modéré
Souchet brun	Cyperus fuscus L., 1753	R	LC	-	-	faible
Chiendent des champs	Elytrigia campestris (Godr. & Gren.) Kerguélen ex Carreras, 1986	RR	DD	-	-	faible
Grande Naïade	Najas marina L., 1753	R	LC	-	-	faible
Renoncule aquatique	Ranunculus aquatilis L., 1753	R	LC	-	-	faible
Renoncule à petites fleurs	Ranunculus parviflorus L., 1758	RR	VU	PR	DZ	majeur
Saule pourpre	Salix purpurea L., 1753	RR	LC	-	DZ	modéré
Spirodèle à plusieurs racines	Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839	R	LC	-	-	faible
Lotier à feuilles étroites	Lotus glaber Mill., 1768	R	LC	-	-	faible
Cardamine impatiente	Cardamine impatiens L., 1753	AR	LC	PR	-	modéré
Vesce velue	Vicia villosa Roth, 1793	R	LC	-	-	faible

Par comparaison avec 2019, 14 espèces remarquables avaient été recensées en 2012 dont 5 espèces dont le statut de rareté a été modifié par le CBNBP dans la nouvelle version du catalogue de la flore régionale. Seules 9 de ces espèces remarquables avaient donc été retenues dans la comparaison de 2017. En 2017, 16 espèces patrimoniales ont été inventoriées. Parmi ces espèces, nous en excluons à nouveau deux :

- Le Bleuet (*Cyanus segetum*): observée en 2017 comme en 2019, cette espèce liée aux champs cultivés (messicole) est présente dans des mélanges fleuris semés à l'entrée du site. Il ne s'agit donc pas d'une station indigène, mais d'individus issus de cultivars. Par conséquent, cette espèce ne saurait être reconnue comme patrimoniale sur le site.

- Le Torilis à fleurs glomérulés (*Torilis nodosa*): observée en 2017, cette espèce assez rare n'est plus déterminante de ZNIEFF comme en 2017 depuis la révision de la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Île-de-France. Elle ne remplit donc plus les critères de patrimonialité.

Tableau 7 : Comparaison des espèces patrimoniales observées entre 2012 et 2019

Nom commun	Nom latin	Synthèse des statuts	2012	2017	2019
Butome en ombelle	Butomus umbellatus L., 1753	RR, VU, DZ	oui	oui	oui
Cardamine impatiente	Cardamine impatiens L., 1753	AR, PR, DZ	NO	oui	oui
Chardon à petites fleurs	Carduus tenuiflorus Curtis, 1793	RR	NO	oui	NO
Chiendent des champs	Elytrigia campestris (Godr. & Gren.) Kerguélen ex Carreras, 1986	RR	oui	oui	oui
Cuscute d'Europe	Cuscuta europaea L., 1753	RR, VU, PR, DZ	NO	oui	NO
Drave des murailles	Draba muralis L., 1753	RR, VU, PR, DZ	NO	oui	NO
Grande Naïade	Najas marina L., 1753	R	NO	NO	oui
Lotier à feuilles étroites	Lotus glaber Mill., 1768	R	oui	oui	oui
Moutarde noire	Brassica nigra (L.) W.D.J.Koch, 1833	R	oui	oui	NO
Pariétaire officinale	Parietaria officinalis L., 1753	RR	oui	oui	NO
Renoncule à petites fleurs	Ranunculus parviflorus L., 1758	RR, VU, PR, DZ	oui	oui	oui
Renoncule aquatique	Ranunculus aquatilis L., 1753	R	NO	NO	oui
Rosier des haies	Rosa agrestis Savi, 1798	R	oui	oui	NO
Saule pourpre	Salix purpurea L., 1753	R	oui	oui	oui
Souchet brun	Cyperus fuscus L., 1753	R	NO	NO	oui
Spirodèle à plusieurs racines	Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839	R	NO	NO	oui
Vélar fausse-giroflée	Erysimum cheiranthoides L., 1753	R	oui	oui	NO
Vesce velue	Vicia villosa Roth, 1793	R	oui	oui	oui

NO : non observée

Rareté: RR: très rare, R: rare; AR: assez rare

Menace : VU : Vulnérable DZ : déterminant de ZNIEFF PR : protection régionale

Toutes les espèces patrimoniales recensées en 2012 avaient été retrouvées en 2017. En 2019, 7 espèces patrimoniales recensées en 2017 n'ont pas été retrouvées. Il s'agit de :

- Chardon à petites fleurs (Carduus tenuiflorus);
- Cuscute d'Europe (*Cuscuta europaea*) : cette espèce est l'une des 4 espèces protégées suivies. Elle n'avait pas été retrouvée lors de son suivi en 2018 et n'a pas été observée non plus en 2019.
- Drave des murailles (*Draba muralis*): cette espèce avaient été semée dans le cadre de mesures compensatoire. Cette espèce vernale est très discrète, et a pu passer inaperçue lors des recherches de 2019;
- Moutarde noire (Brassica nigra);
- Pariétaire officinale (Parietaria officinalis);
- Rosier des haies (Rosa agrestis);
- Vélar fausse-giroflée (Erysimum cheiranthoides).

A contrario, plusieurs espèces patrimoniales ont été découvertes sur le site pour la première fois. Ce sont toutes des espèces liées aux milieux aquatiques. Il s'agit de :

- **La Grande Naïade (***Najas marina***)**: il s'agit d'une espèce annuelle aquatique observée dans l'étang de la Vieille Ferme.
- La Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*) : il s'agit d'une espèce aquatique des mares et des étangs aux eaux mésotrophes à eutrophes, observée sur le site dans une des mares centrales crées récemment.
- Le Souchet brun (*Cyperus fuscus*) : cette espèce annuelle est typique des berges exondées des étangs. Elle a été observée sur une petite surface une berge de l'étang de la Vieille Ferme.
- la Spirodèle à plusieurs racines (Spirodela polyrhiza): Il s'agit d'une espèce de lentille d'eau des eaux eutrophes, observée dans une dépression humide en bordure de l'étang de la Vieille ferme.





Photo 23: le Souchet brun (in situ IEA)

Photo 24 : La Grande Naïade (ex situ IEA)

Parmi les autres espèces patrimoniales observée, une attention particulière a été portée aux espèces qui avaient fait l'objet d'un suivi en 2016 et 2018. Des recherches de ces espèces ont été effectuées sur les placettes de suivi. Il s'agit de :

- la Cardamine impatiente (Cardamine impatiens): Cette espèce a été observée dans 3 des 4 placettes où elle était suivie pour un total d'environ 200 individus (une trentaine de pieds sur la placette 2, une centaine sur la placette 3 et une soixantaine sur la placette 4, aucune sur la placette 5). Elle n'avait été observée dans aucune des placettes en 2018.
- la Renoncule à petite fleurs (Ranunculus parviflorus): cette espèce est très présente dans le parc. Elle a été observée dans 5 des 6 stations suivies (contre 4 en 2018), en effectif très variable (de 1 individus à plusieurs centaines). Elle est également omniprésente dans la partie centrale du parc, dans les zones de friches prairiales entre les deux étangs. Sa densité est variable de quelques individus isolés à plusieurs centaines par mètres carrés, en particulier sur les bords de chemin où la végétation est moins dense ce qui laisse plus de place à cette espèce pour se développer.
- Le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*): cette espèce a été observée fin août cette année sur la berge Sud de l'étang de la Vielle ferme, entre les placettes 11 et 13, sous la forme de plusieurs patchs pour un total d'une centaine de touffes. Elle n'avait pas été observée à cet endroit en 2018 en raison des niveaux d'eau très hauts, ce qui n'a pas été le cas en 2019.



Photo 25 (haut) : Renoncule à petites fleurs (in situ IEA)

Photo 26 (droite) : Forte densité de Renoncule à petites

fleurs en bord de chemin (in situ IEA)





Photo 28 : Cardamine impatiente (in situ IEA)



Photo 27 : Butome en ombelle en début de floraison (in situ IEA)

La carte suivante présente la localisation des espèces patrimoniales du site.



4- Flore invasive

Une espèce exotique envahissante (EEE) peut se définir de la façon suivante : « espèce allochtone dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques ou économiques ou sanitaires négatives » (UICN 2000, McNeely et al. 2001).

Le Parc du peuple de l'herbe compte un nombre important d'espèces végétales exotiques envahissantes. En 2017, 12 espèces invasives avaient été recensées sur le site. En 2018, le CBNBP a publié une liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Ile-de-France, qui répertorie sur la base de données récentes les espèces invasives de la région. Nous nous sommes basés sur cette liste officielle pour déterminer les espèces végétales invasives du site. Elles sont classées, d'après la liste du CBNBP, en 3 catégories :

- EEE avérées implantées : leur caractère invasif est bien reconnu et elles sont bien implantées dans toutes l'Île-de-France ;
- **EEE avérées émergentes** : leur caractère invasif est bien reconnu, elles sont en phase d'expansion mais restent encore localisées dans la région, il est donc important de stopper leur expansion tant que cela est possible ;
- **EEE potentielles implantées** : il s'agit d'espèce envahissante qui impactent pour le moment des milieux rudéralisées, mais qui pourraient coloniser des milieux naturels.

En 2019, **17 EEE ont ainsi été observées sur l'ensemble du site**. Elles sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 8 : Liste des espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) recensées en 2019

Nom commun	Nom latin	Rareté IDF	Type EEE
Erable negundo	Acer negundo L., 1753	AR	avérée implantée
Ailante glanduleux	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	AC	avérée implantée
Bident à fruits noirs	Bidens frondosa L., 1753	AR	potentielle implantée
Buddleia du père David	Buddleja davidii Franch., 1887	С	potentielle implantée
Elodée à feuilles étroites	Elodea nuttalii (Planch.) H.St.John, 1920	RR	avérée implantée
Vergerette annuelle	Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	С	potentielle implantée
Vergerette du Canada	Erigeron canadensis L., 1753	CCC	potentielle implantée
Sainfoin d'Espagne	Galega officinalis L., 1753	AC	avérée implantée
Jussie	Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven, 1963	RRR	avérée émergente
Vigne-vierge commune	Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	AC	avérée implantée
Laurier-cerise	Prunus laurocerasus L., 1753	AC	potentielle implantée
Renouée du Japon	Reynoutria japonica Houtt., 1777	С	avérée implantée
Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia L., 1753	CCC	avérée implantée
Seneçon du Cap	Senecio inaequidens DC., 1838	AR	potentielle implantée
Solidage du Canada	Solidago canadensis L., 1753	С	avérée implantée
Solidage glabre	Solidago gigantea Aiton, 1789	AC	avérée implantée
Aster à feuilles lancéolées	Symphyotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom, 1995	AR	avérée implantée

Rareté: RRR: extrêmement rare, RR: très rare, R: rare, AR: assez rare, AC: assez commun, C: commun, CC: très commun, CCC: extrêmement commun

Certaines d'entre elles ont été observées de manière ponctuelle et très localisées, leur éradication peut être donc être envisagée de manière rapide pour éviter une prolifération sur le site ou aux alentours. Il s'agit en particulier de :

- l'Erable negundo, observé en plusieurs endroits des bords de Seine ;

- l'Ailante glanduleux, présent en bordure du boisement au Sud de l'étang de la Galiote, et aux abords des jardins en bord de l'étang ;
- du Bident à fruits noirs, observé très localement sur une grève de l'étang de la Vielle Ferme ;
- la Vigne-vierge commune, en bords de Seine ;
- du Laurier-cerise, présent en particulier à proximité des habitats flottantes de l'étang de la Galiotte (non cartographié);
- l'Elodée à feuilles étroite, observée à proximité de la berge Sud de l'étang de la Vieille ferme;
- des Solidages glabre et du Canada, disséminés sur le Parc mais encore peu abondant,
- la Renouée du Japon, présente sous la forme de quelques foyers qu'il faudrait éradiquer rapidement.

D'autres sont bien déjà bien répandues sur le site :

- Le Robinier faux-acacia, présent de manière sporadique dans toutes zones boisées (il n'a pas été cartographié précisément sur toutes ses stations).
- Les Vergerettes annuelle et du Canada, présentes dans les friches sur une grande partie du site en mélange avec les espèces indigène (non cartographiées car présentes sur une surface trop importante et ne nécessitant pas de mesure de gestion).
- Le Séneçon du Cap, présent de manière généralisée sur le site mais souvent en individus isolé (non cartographié).
- La Jussie, qui fait déjà l'objet de campagnes d'arrachage annuelles, localisée principalement en queue de l'étang de la Galiote mais également présente de manière plus ponctuelle malgré l'arrachage sur les berges des 2 étangs.
- Le Sainfoin d'Espagne, lui aussi faisant l'objet d'une gestion, couvre des surfaces très importantes sur le site. Les zones de fortes densités ont été cartographiées mais la localisation de toutes les stations n'a pas été possible en raison des opérations de fauche en cours au moment des prospections.
- L'Aster à feuilles lancéolées : il s'agit d'une espèce non considérée comme invasive dans les précédents rapports. Il est présent de manière très importante dans les secteurs herbacés du site, souvent dans des secteurs frais voire humides (bords de mares, roselières). Il forme par endroits des peuplements assez denses qui concurrencent le développement d'autres espèces indigènes. Afin de limiter son expansion, il est recommandé de pratique des fauches exportatrices 2 fois par an avant la floraison de la plante qui est tardive (fin août-septembre), idéalement en mai et en août. Cette gestion pourrait être couplée à celle du Sainfoin d'Espagne.



Photo 29: Sainfoin d'Espagne (in situ IEA)



Photo 30 : Ailante glanduleux (in situ IEA)





Photo 31 : Massif de Renouée du Japon (in situ IEA)

Photo 32 : Aster à feuilles lancéolées (in situ IEA)

La localisation des EEE du site est présentée page suivante.



III - RESULTATS DES INVENTAIRES FAUNISTIQUES

A. AVIFAUNE

Lors de nos prospections, nous avons pu contacter <u>69 espèces d'oiseaux</u> contre 71 en 2017 et 80 en 2012 (voir annexe 7). Parmi ces 69 espèces, <u>26 sont patrimoniales</u> contre 14 en 2017 et 24 en 2012.

1) Les Oiseaux nicheurs

Les inventaires de l'avifaune nicheuse ont été réalisés les 17 avril, 22 mai, 18 juin et 22 juillet 2019. Lors de nos prospections nous avons pu détecter 60 espèces d'oiseaux fréquentant la zone d'étude en période de nidification contre 69 en 2012 et 57 en 2017.

Les 60 espèces d'oiseaux observés lors de cette période sont listés dans le tableau en Annexe 4). Parmi ces espèces notons que 10 ont fréquentés le site sans que les indices d'activité recensés ne puisse permettre de statuer sur leur reproduction in situ. Parmi ces espèces certaines portent un intérêt comme la Bouscarle de Cetti.

25 espèces d'intérêt ont été observées sur la zone d'étude dont 18 espèces nicheuses. 24 espèces d'intérêt ont été identifiées en 2012 et 14 en 2017.

Tableau 9 : Liste des espèces patrimoniales observées sur la zone en 2012, 2017 et 2019

Nom	Nom	PE	LRE	PN	LRN	LRR	DZ	CPT	Vu en	Vu en	CPT	Vu en	Enjeu
commun	scientifique							2012	2012	2017	2019	2019	,
Accenteur mouchet*	Prunella modularis	*	LC	Art. 3	LC	NT	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Faible
Alouette des champs	Alauda arvensis	*	LC	*	NT	LC	*	R+A	OUI	NON	*	NON	*
Bergeronnette grise*	Motacilla alba	*	LC	Art. 3	LC	NT	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Faible
Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	*	LC	Art. 3	NT	VU	DZ	NON	NON	NON	Α	OUI	Modéré
Bruant jaune	Emberiza citrinella	*	LC	Art. 3	VU	NT	*	R+A	OUI	NON	*	NON	*
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus		LC	Art.3	EN	EN	*	NON	NON	NON	R+A	OUI	Fort
Caille des blés	Coturnix coturnix	*	LC	*	LC	NT	*	R+A	OUI	OUI	*	NON	*
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	*	LC	Art. 3	VU	NT	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Modéré
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	*	LC	Art. 3	NT	NaB1	*	R+A	OUI	NON	R+A	OUI	Faible
Coucou gris*	Cuculus canorus	*	LC	Art. 3	LC	NT	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Faible
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	*	LC	Art. 3	NT	NT	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Faible
Faucon hobereau	Falco subbuteo	*	LC	Art. 3	LC	LC		Α	OUI	NON	*	NON	*
Fauvette des jardins	Sylvia borin	*	LC	Art. 3	NT	VU	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Modéré
Hirondelle de fenêtre**	Delichon urbicum	*	LC	Art. 3	NT	NT	*	Α	OUI	OUI	A	OUI	Très faible
Hirondelle rustique**	Hirundo rustica	*	LC	Art. 3	NT	VU	*	Α	OUI	NON	A	OUI	Très faible
Hypolaïs polyglotte*	Hippolais polyglotta	*	LC	Art. 3	LC	NT	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Faible
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	*	LC	Art. 3	VU	VU	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Fort
Locustelle tachetée	Locustella naevia	*	LC	Art. 3	NT	LC	*	R+A	OUI	NON	*	NON	*
Martinet noir**	Apus apus	*	LC	Art. 3	NT	LC	*	Α	OUI	OUI	Α	OUI	Très faible

Nom commun	Nom scientifique	PE	LRE	PN	LRN	LRR	DZ	CPT 2012	Vu en 2012	Vu en 2017	CPT 2019	Vu en 2019	Enjeu
Martin-pêcheur d'Europe**	Alcedo atthis	DO An. I	VU	Art. 3	VU	LC	Dz (conditions non remplies)	A	oui	oui	A	OUI	Fort
Mésange à longue queue*	Aegithalos caudatus	*	LC	Art. 3	LC	NT	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Faible
Moineau friquet	Passer montanus	*	LC	Art. 3	EN	EN	*	Α	OUI	NON	*	NON	*
Moineau domestique*	Passer domesticus	*	LC	Art. 3	LC	VU	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Modéré
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	*	LC	Art. 3	NT	LC	*	Α	OUI	OUI	Α	OUI	Faible
Pipit farlouse	Anthus pratensis	*	LC	Art. 3	VU	EN	*	Α	OUI	NON	*	NON	*
Pic noir	Dryocopus martius	DO An. I	LC	Art. 3	LC	LC	Dz (conditions non remplies)	*	NON	NON	A	OUI	Modéré
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	*	LC	Art. 3	NT	EN	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Modéré
Roitelet huppé	Regulus regulus	*	LC	Art. 3	NT	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Faible
Serin cini	Serinus serinus	*	LC	Art. 3	VU	EN	*	R+A	OUI	NON	R+A	OUI	Fort
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	DO An. I	LC	Art. 3	LC	VU	DZ (conditions non remplies)	A	OUI	OUI	R+A	OUI	Modéré
Tarier pâtre	Saxicola torquatus	*	LC	Art. 3	NT	VU	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Modéré
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	*	VU	*	VU	NT	*	R+A	OUI	NON	*	NON	*
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	*	LC	Art. 3	VU	VU	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Fort
								TOTAL	24	14	R+A = 18	25	

PE : Protection Européenne ; DO An I : espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE ;

La différence entre les 25 espèces patrimoniales identifiées en 2019 et les 14 identifiées en 2017 provient de plusieurs facteurs.

Au-delà du biais de l'observateur qui est un facteur notable, l'élément principal est lié à l'évolution de la réglementation avec la mise à jour en 2018 de la liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Ile-de-France. Ainsi, en 2017, 6 espèces observées n'étaient pas considérées comme patrimoniales (l'Accenteur mouchet, la Bergeronnette grise, le Coucou gris, l'Hypolaïs polyglotte, la Mésange à longue-queue et le Moineau domestique).

Le second élément est lié à la modification des milieux induite par les aménagements ainsi qu'à la gestion du site.

PN: Protection Nationale; Art. 3: protection des individus et de leur habitat

LRE : Liste Rouge Européenne LRN : Liste Rouge Nationale et LRR : Liste Rouge Régionale ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : En Danger.

DZ : espèce Déterminante de Znieff

Statut : Niveau de rareté de l'espèce en Île-de-France ; NTC : Nicheur Très Commun ; NC : Nicheur Commun ; NPC : Nicheur Peu Commun ; NR : Nicheur Rare ; NTR : Nicheur Très Rare

^{* :} espèce non considérée comme patrimoniale lors des précédents suivis ; ** : espèce observée en survol de la zone d'étude

CPT : Comportement de l'oiseau sur site ; R : zone de reproduction potentielle ; A : zone d'alimentation.

Les 25 espèces patrimoniales fréquentant la zone d'étude en 2019 sont décrites dans les paragraphes suivants :

L'Accenteur mouchet (*Prunella modularis*) est protégé au niveau national et considéré comme « quasi menacé » dans la liste rouge régionale. C'est une espèce affectionnant les lisières de boisement et évoluant à faible hauteur du sol. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

La Bergeronnette grise (*Motacilla alba*) est protégée au niveau national et considéré comme « quasi menacé » dans la liste rouge régionale. C'est une espèce facilement observée au sol et s'adaptant facilement aux milieux anthropiques. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

La Bouscarle de Cetti (Cettia cetti) est protégée au niveau national et considérée comme « quasi menacée » et comme « vulnérable » sur les listes rouges nationale et régionale. C'est une espèce qui est relativement facile à détecter par son chant très caractéristique et qui affectionne les zones buissonneuses à proximité de points d'eau. L'enjeu concernant cette espèce est modéré.

Le Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) est protégé au niveau national et considéré comme « en danger » dans les listes rouges nationale et régionale. Il niche à proximité des phragmitaies, des friches, son nid est construit au sol ou à une hauteur ne dépassant pas 50 cm. Trois zones de nidification ont pu être identifiées avec certitude sur le site. La recherche de la localisation très précise du nid aurait pu être préjudiciable à la reproduction de l'espèce, nous avons préféré maintenir une certaine distance. L'enjeu concernant cette espèce est fort.

Le Chardonneret élégant (Carduelis carduelis) est protégé au niveau national et considéré comme « vulnérable » dans la liste rouge nationale. C'est une espèce fréquentant les zones de friches pour rechercher son alimentation, nichant non loin dans un arbuste. L'enjeu concernant cette espèce est modéré.

Le Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*)est protégé au niveau national et considéré comme en « préoccupation mineure » dans la liste rouge nationale. C'est une espèce qui fréquente les bordures des zones humides à la recherche de sa nourriture et niche à proximité de l'eau à l'abri des prédateurs. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

Le Coucou gris (Cuculus canorus) est protégé au niveau national et considéré comme « quasi menacé » dans la liste rouge régionale. Cette espèce pond ses œufs dans le nid d'autres espèces, qui élèveront sa progéniture par la suite. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

Le Faucon crécerelle (Falco tinnunculus) est protégé au niveau national et considéré comme « quasimenacé » sur les listes rouges nationale et régionale. Observé plusieurs fois par jour en train de chasser dans la zone d'étude ; sa zone de nidification n'a pas été définie avec précision, mais elle est soit dans la zone d'étude directement soit sur ses abords très proches. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

La Fauvette des jardins (Sylvia borin) est protégée au niveau national et considérée comme « quasimenacée » dans la liste rouge nationale et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale. C'est une espèce qui fréquente les friches, les parcs redevenus sauvages, très discrète. Nous avons pu observer plusieurs individus dont au moins 2 mâles se disputant la territorialité d'une zone. L'enjeu concernant cette espèce est modéré.

L'Hirondelle de fenêtre (Delichonurbicum) est protégée au niveau national et considérée comme « quasi-menacée » dans les listes rouges nationale et régionale. L'espèce ne fréquente la zone que dans le cadre de son alimentation, en effet elle passe plusieurs fois par jour en survolant la zone pour trouver les insectes qui constituent son régime alimentaire. L'espèce ne sera pas cartographiée car son enjeu est très faible.

L'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) est protégée au niveau national et considéré comme « quasi menacée » dans la liste rouge nationale et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale. L'espèce fréquente la zone uniquement dans le cadre de sa recherche de nourriture, observée plusieurs fois par jour, elle aussi. L'espèce ne sera pas cartographiée car **son enjeu est très faible.**

L'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*) est protégé au niveau national et considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge régionale. Cette une espèce habituée des friches où elle se nourrit et niche. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

La Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina) est protégée au niveau national et considérée comme « vulnérable » dans les listes rouges nationale et régionale). C'est une espèce qui fréquente les zones de friches mais ayant besoin d'arbustes pour construire son nid. L'enjeu concernant cette espèce est fort.

Le Martinet noir (*Apus apus*) est protégé au niveau national et considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge national. Cette espèce ne fréquente la zone que dans un but alimentaire. Observée plusieurs fois par jour en survolant la zone à la recherche d'insectes volants. L'espèce ne sera pas cartographiée car son enjeu est très faible.

Le Martin pêcheur d'Europe (Alcedo athis) est protégé au niveau national et inscrit dans l'annexe I de la Directive habitats. Considéré comme « vulnérable » sur les listes rouge européenne et nationale, il arpente les étangs de la zone d'étude en quête de nourriture. Très discret, il creuse un trou dans la berge bien souvent à l'abri des regards. Il n'est pas considéré comme déterminant de ZNIEFF car il ne remplit pas les conditions d'attributions de ce statut (5 couples nicheurs). L'enjeu concernant cette espèce est fort.

La Mésange à longue queue (Aegithalos caudatus) est protégée au niveau national et considéré comme « quasi-menacée » dans la liste rouge régionale. Cette espèce arpente en petits groupes la zone d'étude passant de buissons en buissons et en lisière de boisements. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

Le Moineau domestique (*Passer domesticus*) est protégé au niveau national et considéré comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale. Cette espèce autrefois très fréquente connait un fort déclin à l'échelle régionale et nationale, le site abrite plusieurs couples. L'enjeu concernant cette espèce est modéré.

La Mouette rieuse (Chroicocephalus ridibundus) est protégée au niveau national et considérée comme « quasi-menacée) dans la liste rouge nationale. C'est une espèce qui est présente toute l'année sur le site. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

Le Pic noir (*Dryocopus martius*) est protégé au niveau national et inscrit dans l'annexe I de la Directive Habitats. Cette espèce arpente la zone d'étude pour se nourrir, il ne niche pas encore sur le site, car il n'y a pas assez d'arbres anciens pour l'accueillir en plus du pivert avec qui il peut rentrer en concurrence. L'enjeu concernant cette espèce est modéré.

Le Pouillot fitis (Phylloscopus trochilus) est protégé au niveau national et considéré comme « quasimenacé » dans la liste rouge nationale et « en danger » dans la liste rouge régionale. Cette espèce fréquente les milieux boisés et niche au sol. L'enjeu concernant cette espèce est modéré.

Le Roitelet huppé (Regulus regulus) est protégé au niveau national et considéré comme « quasimenacé » dans la liste rouge nationale. Cette espèce fréquente les milieux boisés et les lisières. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

Le Serin cini (Serinus serinus) est protégé au niveau national, considéré comme « vulnérable » dans la liste rouge nationale et comme « en danger » dans la liste rouge régionale. Cette espèce affectionne les milieux semi-ouverts et emprunte aussi bien les milieux anthropisés jouxtant la zone d'étude, notamment au Nord-Ouest du site. L'enjeu concernant cette espèce est fort.

La Sterne pierregarin (Sterna hirundo) est protégée au niveau national et inscrite dans l'annexe I de la Directive Habitats. Elle est considérée comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale Elle n'est pas considérée comme déterminant de ZNIEFF car il ne remplit pas les conditions d'attributions de ce statut (10 couples nicheurs), en effet la détermination du nombre de couples nicheurs est très difficile à cause de la forte végétalisation des ilots artificiels, n'offrant pas d'angle d'observation adéquate. Le radeau mis en place à l'Est de l'Étang de la Galiotte fonctionne très bien et attire les oiseaux dès le mois de mars, les autres radeaux à sternes sont trop végétalisés et leur efficacité en est réduite. L'enjeu concernant cette espèce est modéré.

Le Tarier pâtre (Saxicola torquatus) est protégé au niveau antional, considéré comme « quasimenacé » dans la liste rouge nationale et comme « vulnérable » dans la liste rouge régionale. Cette espèce fréquente les friches arbustives, très présente sur le site, elle occupe un vaste espace. L'enjeu concernant cette espèce est modéré.

Le Verdier d'Europe (Carduelis chloris) est protégé au niveau national et considéré comme « vulnérable » dans les listes rouges nationale et régionale. Cette espèce fréquente les lisières et les haies arbustives, et affectionne aussi les parcs urbains pourvus de boisements clairsemés. L'enjeu concernant cette espèce est fort.





Photo 33 : Bruant des roseaux In situ (Source : IEA)

Photo 34 : Linotte mélodieuse (Source : IEA)

2) Oiseaux migrateurs

Les inventaires de l'avifaune en période de migration ont été réalisés les 28 février, 27 mars et 18 novembre 2019. Nous avons pu observer 57 espèces (voir tableau en Annexe 5) fréquentant la zone d'étude pendant la période de migration, contre 65 en 2017 et 53 en 2012.

2 espèces patrimoniales ont été observées pendant la période de migration en 2019 contre 3 en en 2017 et 5 en 2019. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 10 : Liste des espèces patrimoniales observées en 2012,2017 et 2019

Nom commun	Nom scientifique	PE	LRE	PN	LRN	LRR	DZ	Cpt	Vu en 2017	Vu en 2012	Vu en 2019	Cpt 2019	Enjeu
Bondrée apivore	Pernis apivorus	DO An. I	*	Art. 3	*	LC	*	M/A	NON	OUI	NON	*	*
Martin- pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	DO An. I	*	Art. 3	*	*	*	s	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Modéré
Merle à plastron	Turdus torquatus	*	*	Art. 3	*	DD	*	M/A	NON	OUI	NON	*	*
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	DO An. I	*	Art. 3	*	LC	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Modéré
Tarier des prés	Saxicola rubetra	*	*	Art. 3	*	DD	*	M/A	OUI	OUI	NON	*	*
	•	•	•	•				Total	3	5	2		•

PE : Protection Européenne ; DO An I : espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE ;

PN : Protection Nationale ; Art. 3 : protection des individus et de leur habitat LRN : Liste Rouge Nationale; LC : préoccupation mineur ; DD : Données insuffisantes.

DZ : espèce Déterminante de Znieff ;M : zone de halte migratoire ; A : zone d'alimentation; S : espèce considérée comme sédentaire

Nos prospections ont permis d'observer 2 espèces patrimoniales :

Le Martin pêcheur (Alcedo Atthis) est protégé au niveau national et inscrit dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux. L'espèce est présente tout au long de l'année sur le site et ses abords en alimentation. L'enjeu concernant cette espèce est modéré.

La Sterne pierregarin (Sterna hirundo) est protégée au niveau national et inscrite dans l'annexe I de la Directive Oiseaux, L'espèce est présente dès la fin de la période prénuptiale et pendant la période de nidification. L'enjeu concernant cette espèce est modéré.

Les fortes variations climatiques ont une influence directe sur le flux et les axes migratoires des espèces. En effet, concernant la période de migration postnuptiale, l'abondance de nourriture due à des températures clémentes retarde les départs en migration et les haltes migratoires des espèces les plus septentrionales sont plus précoces lors de leur trajet de migration. Les températures froides et l'absence de pluie lors de la période de migration prénuptiale ont influé sur la présence ponctuelle des espèces sur le site, en effet lors de cette période, les ressources alimentaires étaient beaucoup moins abondantes, notamment pour les passereaux. Les températures encore très basses (en moyenne de 5 à 7°C) et des périodes venteuses bien plus importantes que les autres années ont modifié les mouvements de population.

3) Oiseaux en hivernage

Les inventaires de l'avifaune en période hivernale ont eu lieu le 9 décembre 2019. Nous avons pu observer 38 espèces (voir tableau en Annexe 6) fréquentant la zone d'étude contre 45 en 2017 et 42 en 2012.

Deux espèces patrimoniales ont été observées pendant la période d'hivernage en 2019 comme en 2017 et contre 3 en 2012. Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1	1 : Lis	te des	espèce	es pat	rimoniales ob	servées	en 201	2,2017 e	et 2019	

Nom commun	Nom scientifique	PE	PN	LRN	LRR	DZ	Cpt 2017	Vu en 2017	Vu en 2012	Vu en 2019	Cpt 2019	Enjeu
Fuligule morillon	Aythya fuligula	*	*	NT	*	DZ (conditions non remplies)	H/A	OUI	OUI	oui	H/A	Faible
Martin- pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	DO An. I	Art.	NA.c	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Modéré
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	DO An. I	Art. 3	NA.d	*	*	H/A	NON	OUI	NON	*	*
_	·	·	·	·			ΤΟΤΔΙ	2	3	2		

PE : Protection Européenne ; DO An I : espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE ;

Nos prospections ont permis d'observer 2 espèces patrimoniales :

Le Fuligule morillon (Aythua fuligula) est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge national. Il ne remplit pas les conditions (200ind.) faisant de lui une espèce déterminante de ZNIEFF. Présent uniquement lors de la période hivernale, il niche dans les pays au Nord de la France. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

Le Martin pêcheur (Alcedo atthis) est protégé au niveau national et inscrit dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux. L'espèce est présente tout au long de l'année sur le site et ses abords en alimentation. L'enjeu concernant cette espèce est modéré.



Photo 35: Fuligule morillon (Source: IEA)

Les conditions climatiques hivernales étant de plus en plus clémentes, on observe un nombre inférieur d'oiseaux venant dans nos contrées pour hiverner ou alors à des dates beaucoup plus tardives selon les variations climatiques. Lors de notre passage, les conditions d'observation étaient assez médiocres, avec une matinée très pluvieuse et l'après-midi très venteuse avec des vitesses dépassant les 30km/h.

Les espèces patrimoniales concernant l'avifaune sont localisées dans la carte suivante.

PN : Protection Nationale ; Art. 3 : protection des individus et de leur habitat LRN : Liste Rouge Nationale; NT : quasi-menacée ; DD : Données insuffisantes.

DZ : espèce Déterminante de Znieff ;H : zone d'hivernage; A : zone d'alimentation; S : espèce considérée comme sédentaire



B. AMPHIBIENS ET REPTILES

1) Les Amphibiens

Plusieurs mares sont présentes dans la zone d'étude, certaines sont temporaires et s'assèchent en milieu de saison. Néanmoins, les mares les plus grandes restent en eau durant toute l'année et permettent aux amphibiens d'effectuer leur cycle de reproduction et notamment au Pélodyte ponctué.

Au total, trois espèces d'amphibiens ont été inventoriées. Parmi ces espèces, une présente un enjeu patrimonial, el pélodyte ponctué.

Tableau 12 Liste des Amphibiens inventoriés en 2012,2017 et 2019

Nom commun	Nom scientifique	LRE	Pro Nat	LRN	LRR idf	DZ idf	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Enjeu
Grenouille commune	Pelophylax kl. esculentus	LC	Art. 5	NT	*	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Grenouille rieuse	Pelophylax ridibundus	LC	Art. 3	LC	*	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Pélodyte ponctué	Pelodytes punctatus	LC	Art. 3	LC	*	DZ	NON	OUI	OUI	Modéré
						Total	2	3	3	

Légende :

PE: Protection Européenne; An. IV: espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"; An. II: espèce inscrite à l'annexe II de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats"

PN : Protection Nationale ; Art. 2 : protection des individus et de leur habitat LRE : Liste Rouge Européenne /LRN : Liste Rouge Nationale / LRR : Liste Rouge Régionale ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : En Danger

DZ : espèce Déterminante de Znieff

Le **Pélodyte ponctué** (*Pelodytes punctatus*) est déterminant de ZNIEFF dans la région Île-de-France. Nous avons pu détecter sa présence lors de nos prospections du 18 juin 2019, grâce à l'observation de plusieurs têtards dans les mares pérennes creusées récemment et situées au centre de l'aire d'étude. Le Pélodyte commence généralement sa reproduction au début du printemps. Néanmoins les températures nocturnes de celui-ci avoisinant les 5 à 6°C avec régulièrement des périodes venteuses dépassant les 10 km/h et une trop faible pluviométrie font que cette année, la reproduction s'est déroulée plus tardivement, lorsque les conditions météorologiques se sont améliorées.

Ainsi, les têtards observés avaient plus d'une trentaine de jour, nous permettant d'estimer que la ponte a eu lieu à la fin du mois d'avril. Nous pouvons affirmer qu'une population est bien présente dans la zone d'étude et qu'elle s'inscrit dans un cycle durable. En 2017, cette espèce avait été identifiée uniquement au chant. **L'enjeu concernant cette espèce est modéré.**

La famille des *Pelophylax* (Grenouilles commune et rieuse) est présente dans toutes les zones humides (mares, étang de la Galiotte etc.) du site ou bordant le site (Seine). C'est une famille complexe à identifier car les différentes espèces peuvent s'hybrider entre elles. A noter que les conditions climatiques de l'année 2019 ont été peu favorables à ce groupe.



Photo 36 : Pélodyte ponctué (Source : P.Faucheux / IEA)

2) Les Reptiles

Plusieurs habitats sont favorables au groupe des reptiles néanmoins l'enclavement du site à l'intérieur d'une zone fortement urbanisée et donc l'absence de corridor écologique autre que la Seine, limite considérablement la colonisation de la zone d'étude par d'autres espèces. Dans le but d'affiner notre étude pour ce groupe nous avons disposé plusieurs « plaques » de tôle afin d'optimiser nos recherches de serpents et d'orvets, hélas sans succès.

Parmi les trois espèces contactées, une seule est patrimoniale.

Tableau 13 Liste des Reptiles inventoriés en 2012, 2017 et 2019

Nom commun	Nom scientifique	DH	LRE	Pro Nat	LRN	LRR idf	DZ idf	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Enjeu
Couleuvre helvétique	Natrix helvetica	*	LC	Art.2	LC	*	*	NON	NON	OUI	Non significatif
Lézard des murailles	Podarcis muralis	DH An.IV	LC	Art. 2	LC	*	*	OUI	OUI	OUI	Faible
Orvet fragile	Anguis fragilis	*	LC	Art. 3	LC	*	*	OUI	NON	NON	*
Tortue de Floride	Trachemys scripta	*	*	*	NA	*	*	OUI	OUI	OUI	EEE
							Total	3	2	3	

DH An. IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats";

LRE : Liste Rouge Européenne ; PN : Protection Nationale ; Art. 2 : protection des individus et de leur habitat LRN : Liste Rouge Nationale / LRR : Liste Rouge Régionale ; LC : préoccupation mineure ; DZ : espèce Déterminante de Znieff

EEE : espèces exotique envahissante

Le Lézard des murailles (Podarcis muralis) est protégé au niveau national et inscrit à l'annexe IV de la Directive habitats. Beaucoup d'individus ont été observés à proximité de la Maison des Insectes, mais aussi sur les différents bancs et/ou espaces aménagés pour le public. En effet c'est une espèce s'adaptant facilement aux milieux anthropiques. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

La Couleuvre helvétique (Natrix helvetica), anciennement nommée Couleuvre à collier (Natrix natrix) n'a été contactée qu'une seule fois au Sud de l'étang de la Galiotte à proximité des bords de Seine. C'est sa première observation sur le site. Sa colonisation du milieu pourrait augmenter au vu du nombre de zones humides, d'habitats favorables et de nourriture à disposition. L'enjeu concernant cette espèce est non significatif.

La Tortue de Floride (Trachemys scripta) est une espèce exotique envahissante. Elle a été observée sur les différents grands plans d'eau du site en thermorégulation. Sa présence sur le site est un élément dégradant les équilibres écologiques du site. En effet, il s'agit d'un prédateur pour la faune aquatique affaiblissant ainsi le potentiel écologique du site, de plus il s'agit d'une espèce qui peut être porteuse de certaines maladies et parasites accentuant son impact négatif sur les espèces indigènes.

Nous pouvons constater que le nombre des espèces de reptiles et amphibiens contactées dans la zone d'étude est stable voire en légère augmentation. Le nombre d'individus pour certaines espèces comme le **Lézard des murailles** continuera d'augmenter dans les années à venir au vu de sa facilité d'adaptation et des zones favorables à son installation.





Photo 37 : Couleuvre helvétique (Source : IEA)

Photo 38 : Lézard des murailles (Source : IEA)

A noter sur place, la présence d'hibernaculum facilitant la présence de l'herpétofaune, néanmoins, celui-ci a besoin d'être remis en état et d'autres installations accroitraient l'attrait du site pour cette petite faune.



Photo 39: Hibernaculum sur site (Source: IEA)

C. INSECTES

1) Les Papillons de jour (Rhopalocères)

Les prospections concernant le groupe des rhopalocères ont eu lieu les 17 avril, 22 mai, 18 juin, 23 juillet et 21 août 2019. Elles ont permis de mettre en lumière **26 espèces** contre 21 en 2017 et 11 en 2012. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Liste des espèces de Rhopalocères recensées en 2012,2017 et 2019

Table	au 14 : Liste des	espec	-3 UC	ΙΝΙΟΡΕ	ilocere	3 / 606	11300				
Nom commun	Nom scientifique	LRE	PN	LRN	PR	LRR	DZ	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Enjeu
Amaryllis	Pyronia tithonus	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	OUI	NON	*
Aurore	Anthocharis cardamines	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Azuré de la Bugrane	Polyommatus icarus	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Azuré des Cytises	Glaucopsyche alexis	LC	*	LC	Art.1	NT	DZ	NON	NON	OUI	Modéré
Azuré des Nerpruns	Celastrina argiolus	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Belle-Dame	Vanessa cardui	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Céphale	Coenonympha arcania	LC	*	LC	*	NT	DZ	NON	NON	OUI	Faible
Citron	Gonepteryx rhamni	LC	*	LC	*	LC	*	NON	NON	OUI	Non significatif
Collier-de-corail	Aricia agestis	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Cuivré commun	Lycaena phlaeas	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Demi-Deuil	Melanargia galathea	LC	*	LC	*	LC		NON	OUI	OUI	Non significatif
Fadet commun	Coenonympha pamphilus	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Flambé	Iphiclides podalirius	LC	*	LC	Art.1	NT	DZ	NON	NON	OUI	Modéré
Hespérie de la Houque	Thymelicus sylvestris	LC	*	LC	*	LC	*	NON	NON	OUI	Non significatif
Hespérie de la Reine-des- prés	Pyrgus malvae	LC	*	LC	*	LC	DZ	NON	NON	OUI	Faible
Hespérie de l'Alcée	Carcharodus alceae	LC	*	LC	*	LC	DZ	NON	OUI	NON	*
Machaon	Papilio machaon	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Myrtil	Maniola jurtina	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Paon-du-jour	Aglais io	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Piéride de la Rave	Pieris rapae	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Piéride du Chou	Pieris brassicae	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Piéride du Lotier	Leptidea sinapis	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	NON	OUI	Non significatif
Piéride du Navet	Pieris napi	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Robert-le- diable	Polygonia c- album	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Souci	Colias crocea	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Soufré	Colias hyale	LC	*	LC	*	NA	*	NON	NON	OUI	Non significatif

Nom commun	Nom scientifique	LRE	PN	LRN	PR	LRR	DZ	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Enjeu
Thécla de la Ronce	Callophrys rubi	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Tircis	Pararge aegeria	LC	*	LC	*	LC	*	NON	NON	OUI	Non significatif
Vulcain	Vanessa atalanta	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
								11	21	26	

PN: Protection Nationale; Art. 1: protection des individus; PR: Protection régionale; LRE: Liste Rouge Européenne, LRN: Liste Rouge Nationale / LRR: Liste Rouge Régionale; LC: préoccupation mineure; NT: quasi menacé; VU: Vulnérable; EN: En Danger; DZ: espèce Déterminante de Znieff; *: espèce considérée comme patrimoniale avant 2019.

Lors de prospections 4 espèces patrimoniales de rhopalocères ont été observées. Elles n'avaient jamais été observées auparavant sur le site. Il s'agit de :

L'Azuré des Cytises (Glaucopsyche alexis) est protégé au niveau régional, considéré comme « quasimenacé » dans la liste rouge régionale et déterminant de ZNIEFF. Un seul individu a été observé dans la zone d'étude. Les plantes hôtes de l'espèce sont dans la famille des fabacées majoritairement, elle peut effectuer sa reproduction sur le site. **L'enjeu pour cette espèce est modéré.**

Le Céphale (Coenonympha arcania) est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge régionale et comme espèce déterminante de ZNIEFF. Un seul individu a été observé dans la zone d'étude. Les plantes hôtes de l'espèce sont dans la famille des poacées exclusivement, bien présents dans la zone d'étude. L'enjeu pour cette espèce est faible.

Le Flambé (*Iphiclides podalirius*) est protégé au niveau régional, considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge régionale et comme espèce déterminante de ZNIEFF. Les plantes hôtes de cette espèce les prunelliers, certains cerisiers et prunus bien présents dans la zone d'étude. L'enjeu pour cette espèce est modéré.

L'Hespérie de la reine des prés (*Pyrgus malvae*) est considérée comme une espèce déterminante de ZNIEFF. Les plantes hôtes de l'espèce sont essentiellement des plantes de la famille des rosacées, présentes sur le site. L'enjeu pour cette espèce est faible.

L'hespérie de l'Alcée (Charcharodus alceae) n'a pas été revue cette année bien que des représentants de la famille des mauves, ses plantes hôtes soient présentes sur le site.

Le nombre élevé d'espèces communes et d'espèces patrimoniales, peuvent nous indiquer une grande richesse de biodiversité sur le site. Cette grande variété de papillons est très favorable pour les espèces végétales mais aussi pour les prédateurs naturels, comme certains oiseaux, dans leur cycle de reproduction.





Photo 40 : Azuré des cytises (Source : IEA)

Photo 41 : Céphale (Source : IEA)

2) Les Libellules (Odonates)

Les prospections concernant le groupe des Odonates ont eu lieu les 17 avril, 22 mai, 18 juin, 23 juillet, et 21 août 2019. Elles ont permis de mettre en valeur **23 espèces** contre 15 en 2017 et 8 en 2012. Elles sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Liste des espèces d'odonates recensées en 2012,2017 et 2019

Maria	Name Name						CCCIISCCS CI			.019	
Nom commun	Nom scientifique	LRE	Pro Nat	LRN	ProR idf	LRR idf	DZ idf	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Enjeu
Aeschne affine	Aeshna affinis	LC	*	LC	*	LC	DZ Conditions non remplies	NON	NON	OUI	Non significatif
Aeschne bleue	Aeshna cyanea	LC	*	LC	*	LC	*	NON	NON	OUI	Non significatif
Aeschne mixte	Aeshna mixta	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Agrion à larges pattes	Platycnemis pennipes	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Agrion élégant	Ischnura elegans	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Agrion jouvencelle	Coenagrion puella	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Agrion porte- coupe	Enallagma cyathigerum	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Anax empereur	Anax imperator	LC	*	LC	*	L	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Anax napolitain	Anax parthenope	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	NON	OUI	Non significatif
Caloptéryx éclatant	Calopteryx splendens splendens	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Caloptéryx vierge	Calopteryx virgo virgo	LC	*	LC	*	NT	DZ	NON	OUI	NON	*
Cordulie bronzée	Cordulia aenea	LC	*	LC	*	NT	*	NON	NON	OUI	Faible
Crocothémis écarlate	Crocothemis erythraea	LC	*	LC	*	LC	*	NON	NON	OUI	Non significatif
Gomphe à pinces septentrional	Onychogomphus forcipatus forcipatus	LC	*	LC	*	NT	DZ Conditions non remplies	NON	NON	OUI	Faible
Leste brun	Sympecma fusca	LC	*	LC	*	LC	DZ Conditions non remplies	NON	NON	OUI	Non significatif
Libellule à quatre taches	Libellula quadrimaculata	LC	*	LC	*	LC	DZ Conditions non remplies	NON	NON	OUI	Non significatif
Libellule déprimée	Libellula depressa	LC	*	LC	*	LC	*	NON	NON	OUI	Non significatif

Nom commun	Nom scientifique	LRE	Pro Nat	LRN	ProR idf	LRR idf	DZ idf	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Enjeu
Naïade au corps vert	Erythromma viridulum	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Naïade aux yeux rouges	Erythromma najas	LС	*	LC	*	NT	*	NON	OUI	OUI	Faible
Naïade de Vander Linden*	Erythromma lindenii	LC	*	LC	*	LC		OUI	OUI	OUI	Non significatif
Orthétrum réticulé	Orthetrum cancellatum	LC	*	LC	*	LC	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Sympétrum de Fonscolombe	Sympetrum fonscolombii	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Sympétrum fascié	Sympetrum striolatum	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Sympétrum rouge sang	Sympetrum sanguineum	LC	*	LC	*	LC	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
	_		•		•			8	15	23	

PN: Protection Nationale; PR: Protection régionale

LRE : Liste Rouge Européenne LRN : Liste Rouge Nationale LRR : Liste Rouge Régionale ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi menacé ;DZ : espèce Déterminante de Znieff

Parmi les 23 espèces recensées, **3 sont patrimoniales**. En effet, certaines conditions d'attribution pour être déterminante de ZNIEFF ne sont pas remplies, comme la présence avérée d'exuvie (reproduction sur le site) ou bien encore pour le Leste brun la prise en compte réduite au niveau de la petite couronne parisienne, dans laquelle n'est pas inclue notre zone d'étude. Il s'agit de :

La Cordulie bronzée (Cordulia aenea) est considérée comme « quasi-menacée » dans la liste rouge régionale. C'est une espèce printanière faisant partie des premières libellules à émerger. L'enjeu pour cette espèce est faible.

Le Gomphe à pinces septentrional (Onychogomphus forcipatus forcipatus) est considéré comme « quasi-menacé » dans la liste rouge régionale. C'est une libellule pouvant migrer sur de nombreux kilomètres affectionnant les cours d'eaux vifs comme la Seine. L'espèce ne remplit pas les conditions pour être déterminante de ZNIEFF, aucune reproduction sur le site n'ayant été identifiée. L'enjeu pour cette espèce est faible.

La Naïade aux yeux rouges (*Erythromma najas*) est considérée comme « quasi-menacée » dans la liste rouge régionale. C'est une espèce affectionnant les eaux calmes des gravières notamment et se posant sur les végétaux flottants. L'enjeu pour cette espèce est faible.



Photo 42 : Cordulie bronzée (Source : IEA)



Photo 43 : Sympétrum de Fonscolombe (Source : IEA)

La création de nouvelles mares et leur gestion ont permis d'accroitre la richesse de la biodiversité du site. En effet nous pouvons constater que de nouvelles espèces ont colonisées la zone d'étude.



Photo 44 : Mare gérée, in situ (Source : IEA)

Néanmoins, le type de gestion doit être maintenue pour conservation de l'intérêt ce ces points d'eau.

De plus, la gestion des espèces exotiques envahissantes doit être poursuivie afin que celle-ci ne perturbent pas le cycle biologique des odonates, en particulier en prédatant leur phase larvaire aquatique comme peut le faire la **Perche soleil** (*Lepomis gibbosus*).

3) Les Orthoptères

Les prospections concernant le groupe des Orthoptères ont eu lieu les 23 juillet, et 21 août 2019. Elles ont permis d'identifier **20 espèces** contre 16 en 2017 et 13 en 2012.

Tableau 16 : Liste des espèces d'orthoptères recensées en 2012,2017 et 2019

Nom commun	Nom scientifique	Pro Nat	LRN	LrNem	ProR idf	LRR idf	DZ idf	St idf	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Enjeu
Conocéphale bigarré	Conocephalus fuscus	LC	*	4	*	LC	*	С	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Conocéphale gracieux	Ruspolia nitidula	LC	*	4	Art. 1	LC	*	AC	NON	NON	OUI	Faible
Criquet des mouillères	Euchorthippus declivus	*	4	4	*	LC	*	AC	OUI	OUI	NON	*
Criquet des pâtures	Pseudochorthippus parallelus	LC	*	4	*	LC	*	С	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Criquet duettiste	Chorthippus brunneus	LC	*	4	*	LC	*	AC	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Criquet ensanglanté	Stethophyma grossum	*	4	3	*	NT	DZ	AR	NON	OUI	NON	*
Criquet marginé	Chorthippus albomarginatus	LC	*	4	*	LC	DZ (Conditions non remplies)	PC	NON	NON	OUI	Non significatif
Criquet mélodieux	Chorthippus biguttulus	LC	*	4	*	LC	*	С	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Criquet verte- échine	Chorthippus dorsatus	LC	*	4	*	LC	*	AC	NON	NON	OUI	Non significatif
Decticelle bariolée	Roeseliana roeselii	LC	*	4	*	LC	*	С	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Decticelle carroyée	Tessellana tessellata	LC	*	4	*	LC	*	PC	OUI	NON	OUI	Non significatif
Decticelle cendrée	Pholidoptera griseoaptera	*	4	4	*	LC	*	O	OUI	OUI	OUI	Non significatif

Nom commun	Nom scientifique	Pro Nat	LRN	LrNem	ProR idf	LRR idf	DZ idf	St idf	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Enjeu
Decticelle chagrinée / grisâtre	Platycleis albopunctata albopunctata	*	4	4	*	LC	*	AC	NON	OUI	NON	*
Gomphocère roux	Gomphocerippus rufus	LC	*	4	*	LC	*	AC	NON	NON	OUI	Non significatif
Grande Sauterelle verte	Tettigonia viridissima	LC	*	4	*	LC	*	СС	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Grillon champêtre	Gryllus campestris	*	4	4	*	LC	*	AC	NON	OUI	OUI	Non significatif
Grillon des bois	Nemobius sylvestris sylvestris	*	4	4	*	LC	*	С	NON	OUI	OUI	Non significatif
Grillon d'Italie	Oecanthus pellucens pellucens	*	4	4	Art. 1	LC	*	AC	NON	OUI	NON	*
Leptophye ponctuée	Leptophyes punctatissima	LC	*	4	*	LC	*	AC	NON	OUI	OUI	Non significatif
Mante religieuse	Mantis religiosa	*	*	4	Art. 1	LC	*	AC	OUI	NON	OUI	Faible
Méconème fragile	Meconema meridionale	LC	*	4	*	LC	*	PC	NON	NON	OUI	Non significatif
Oedipode émeraudine	Aiolopus thalassinus	LC	*	4	*	LC	*	PC	NON	NON	OUI	Non significatif
Oedipode turquoise	Oedipoda caerulescens	LC	*	4	Art. 1	LC	*	AC	OUI	OUI	OUI	Faible
Phanéroptère commun	Phaneroptera falcata	LC	*	4	*	LC	*	AC	OUI	NON	OUI	Non significatif
Phanéroptère méridional	Phaneroptera nana	*	4	4	*	LC	*	PC	NON	OUI	NON	*
Tétrix des carrières	Tetrix tenuicornis	*	4	4	*	LC	DZ	AR	OUI	NON	NON	*
	•		·		•			Total	13	16	20	

PN: Protection Nationale; Art. 2: protection des individus .PR: Protection régionaleLRN: Liste Rouge Nationale / LRR: Liste Rouge Régionale; LC: Préoccupation mineure; NT: Quasi-menacée. DZ: espèce Déterminante de Znieff Statut: Niveau de rareté de l'espèce en Île-de-France; CC: Très commun: Commun; AC: Assez commun; PC: Peu commun; AR: Assez rare

Parmi les 20 espèces recensées en 2019, 3 espèces sont patrimoniales. Il s'agit de :

Le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*) est protégé au niveau régional. C'est une espèce assez commune qui se rencontre dans les friches, lisières de chemin. Son aire de distribution semble s'agrandir probablement due au changement climatique. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

La Mante religieuse (*Mantis religiosa*) est protégée au niveau régional. C'est une espèce assez commune dans les friches et les prairies hautes où elle trouve son alimentation notamment toutes les espèces d'orthoptères qu'elle peut rencontrer. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

L'Oedipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*) est protégé au niveau régional et assez commun. C'est une espèce qui apprécie les zones ouvertes notamment les bordures de chemin présentes dans la zone d'étude. **L'enjeu concernant cette espèce est faible.**

A noter que le **Criquet marginé** (*Chorthippus albomarginatus*) n'a pas été retenu comme espèce déterminante de ZNIEFF pour ce site car il ne remplit pas les conditions, c'est-à-dire qu'il n'a pas été trouvé dans des biotopes vraiment mésohygrophiles ou hygrophiles requis dans la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en région lle de France.







Photo 46 : Oedipode turquoise (Source : P.Zimberlin / IEA)

Le nombre d'espèces d'orthoptères observé en 2019 a augmenté en comparaison des inventaires réalisés en 2012 et 2017. Cette augmentation du nombre d'espèces traduit d'une évolution positive des différents milieux grâce à une bonne gestion, et à l'adaptation de certaines espèces aux milieux présents sur le site et à la faveur du changement climatique.

Notons néanmoins certaines espèces n'ont pas été recontactées dont certaines considérées comme patrimoniales (par exemple : le Criquet ensanglanté, le Grillon d'Italie, le Phanéroptère méridional).

4) Coléoptères saproxyliques

Malgré nos prospections tout au long de l'année, nous n'avons pas observé de coléoptères saproxyliques. En effet, aucun site favorable à l'implantation du Lucane cerf-volant n'a été détecté, les anciennes données concernant cette espèce sont fortes probablement dues à un apport extérieur. Le milieu de vie de cette espèce est la forêt de chênes assez ancienne avec des chablis et des arbres en décomposition.

D. MAMMIFERES TERRESTRES

Les prospections concernant les mammifères ont eu lieu en parallèle des prospections des autres groupes faunistiques tout au long de l'année. Les données sont basées sur des observations directes, des traces et les fèces laissées sur le site. Ainsi, nous avons pu détecter la présence de 6 espèces en 2019, contre 7 en 2012 et 2017. Ces espèces sont listées dans le tableau suivant.

Tableau 17 : Liste des espèces de mammifères terrestres recensées en 2012.2017 et 2019

Nom commun	Nom scientifique	LRE	Pro Nat	LRN	ProR idf	LRR idf	DZ idf	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Enjeu
Écureuil roux	Sciurus vulgaris	LC	Art. 2	LC	*	*	*	OUI	OUI	OUI	Faible
Fouine	Martes foina	LC	*	LC	*	*	*	NON	OUI	OUI	Non significatif
Hérisson d'Europe	Erinaceus europaeus	LC	Art. 2	LC	*	*	*	OUI	OUI	NON	*
Lapin de garenne	Oryctolagus cuniculus	NT	*	NT	*	*	*	OUI	OUI	OUI	Faible
Ragondin	Myocastor coypus	NA	*	NA.a	*	*	*	OUI	OUI	OUI	EEE
Rat musqué	Ondatra zibethicus	NA	*	NA.a	*	*	*	OUI	NON	NON	*
Renard roux	Vulpes vulpes	LC	*	LC	*	*	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
Taupe d'Europe	Talpa europaea	LC	*	LC	*	*	*	OUI	OUI	OUI	Non significatif
•							Total	7	7	6	

PE: Protection Européenne; PN: Protection Nationale; Art. 2: protection des individus et de leur habitat

LRE : Liste Rouge Éuropéenne/ LRN : Liste Rouge Nationale / LRR : Liste Rouge Régionale ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi menacé ; DZ : espèce déterminante de ZNIEFF

EEE : espèces exotique envahissante

Parmi les 6 espèces inventoriées lors de nos prospections, 2 sont patrimoniales :

L'Écureuil roux (Sciurus vulgaris) est protégé au niveau national. Cette espèce est exclusivement arboricole et ne descend au sol que lorsqu'elle y est contrainte comme pour rechercher de la nourriture ou changer de zone arborée. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

Le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) est considéré comme « quasi-menacé » dans les listes rouges européenne et nationale. L'espèce est facilement observable dans la zone d'étude et présente une population qui semble s'accroître. L'enjeu concernant cette espèce est faible.



Photo 47 : Écureuil roux (Source : IEA)



Photo 48 : Lapin de garenne (Source : IEA)

Le **Hérisson d'Europe** (*Erinacerus europaeus*) n'a pas été contacté cette année alors qu'il était observé lors des précédents inventaires. Cette absence est probablement due à la forte urbanisation

aux alentours et au flux grandissant de véhicules longeant le site, en effet les collisions avec les voitures sont une des premières causes de mortalité pour cette espèce.

La carte suivante présente la localisation des espèces patrimoniales de Reptiles, Amphibiens, Insectes et Mammifères terrestres.



E. CHIROPTERES

Afin d'établir un recensement des espèces en alimentation sur le site, une prospection nocturne a été réalisée le 22 juillet 2019. Au total, trois espèces ont été contactées lors de cette prospection, avec un doute quant à l'identification précise de la troisième espèce. En effet, les 2 signaux enregistrés prêtent à confusion entre la Pipistrelle de Kuhl (observée en 2012 et 2017) et la Pipistrelle de Nathusius. Au regard du milieu il est probable qu'il s'agisse de signaux de la première espèce. En 2012, 4 espèces avaient été contactées et en 2017, 5 espèces avaient été contactées.

Tableau 18 : Liste des espèces de chiroptères recensées en 2012,2017 et 2019

Nom commun	Nom scientifique	DH An. IV	LRE	Pro Nat	LRN	ProR idf	LRR idf	DZ idf	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019	Activité en 2019	Enjeu
Murin de Daubenton	Myotis daubentonii	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	*	*	DZ	OUI	OUI	NON	*	*
Noctule commune	Nyctalus noctula	DH An. IV	LC	Art. 2	VU	*	NT	DZ (conditions non remplies)	OUI	oui	OUI	A + T	Faible
Oreillard gris	Plecotus austriacus	DH An. IV	LC	Art. 2	LC	*	*	DZ	NON	OUI	NON	*	*
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	DH An. IV	LC	Art. 2	NT	*	NT	DZ (conditions non remplies)	oui	OUI	oui	A	Faible
Pipistrelle de Kuhl / Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus kuhlii / Pipistrellus nathusii	DH An. IV	ъ	Art. 2	LC / NT	*	LC / NT	DZ (conditions non remplies)	OUI / NON	OUI / NON	OUI/ OUI	A	Faible
		ı						Total	4	5	3		

PE : Protection Européenne ; An. IV : espèce inscrite à l'annexe IV de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats" ; An. II : espèce inscrite à l'annexe II de la directive européenne modifiée n° 92/43/CEE dite "Directive Habitats" PN : Protection Nationale ; Art. 2 : protection des individus et de leur habitat

LRE : Liste Rouge Européenne / LRN : Liste Rouge Nationale / LRR : Liste Rouge Régionale ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi menacé ; VU : Vulnérable ; DZ : espèce Déterminante de Znieff ; A : Alimentation ; T : Transit

Toutes les espèces de chiroptères sont protégées au niveau national et inscrites dans l'annexe IV de la Directive Habitats.

La Noctule commune (*Nyctalus noctula*) est considérée comme « vulnérable » dans la liste rouge nationale et comme « quasi-menacée » dans la liste rouge régionale. Elle n'est pas déterminante de ZNIEFF sur la zone d'étude, les conditions n'étant pas remplis pour cela.

Il s'agit d'une espèce bien adaptée au milieu urbain, utilisant aussi bien des cavités que des abris urbains et possède de nombreux territoires de chasse qu'elle peut survoler à haute altitude. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

La Pipistrelle commune (Pipistrellus pipistrellus) est considérée comme « quasi-menacée » dans les listes rouges nationale et régionale. Sa présence n'est pas considérée comme déterminante de ZNIEFF sur la zone d'étude, en effet aucun site d'hibernation d'au moins 50 individus n'a été détecté. Il s'agit de l'espèce la plus communément contactée dans les zones urbaines et péri-urbaines. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) était recensée en 2012 et 2017, et vraisemblablement en 2019, les contacts enregistrés étant probablement des cris de cette espèce. Sa présence n'est pas considérée comme déterminante de ZNIEFF sur la zone d'étude, en effet aucun site d'hibernation d'au moins 50 individus n'a été détecté. Il s'agit d'une espèce très anthropophile et présente aussi bien dans les petites agglomérations que dans les métropoles. L'enjeu concernant cette espèce est faible.

La Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) est considérée comme « quasi-menacée » dans les listes rouges nationale et régionale. Sa présence étant dès lors incertaine, de plus l'absence de site d'hibernation d'au moins 50 individus et l'absence de site de reproduction d'au moins deux individus ou plus font qu'elle ne peut être retenue comme espèce déterminante de ZNIEFF. C'est une espèce plutôt observée dans les zones forestières de plaine avec des plans d'eaux. Sa période de migration commençant dès la fin de l'été, il est fort peu probable que l'individu potentiellement contacté soit un individu migrateur. L'enjeu concernant cette espèce est faible.



Photo 49: Pipistrelle commune (Source: IEA)

Lors de nos prospections, nous avons pu identifier et cartographier plusieurs arbres pouvant servir de gîtes pour les Chiroptères. Il s'agit d'arbres creux avec cavités naturelles, cavités creusées par les picidés ou encore des décollements d'écorce.

Nos prospections ont permis de démontrer une forte fréquentation de la zone par la Pipistrelle commune, qui reste une des chauves-souris les plus communes de France dans ce type de milieu. Les milieux boisés renforcés par les zones humides naturelles et celles créées récemment permettent à d'autres espèces de pouvoir fréquenter le site dans le cadre de leur recherche d'alimentation.



F. LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Lors des inventaires réalisés en 2012, deux espèces exotiques envahissantes avaient été inventoriées, à savoir la Tortue de Floride et le Bernache du Canada. Quant aux inventaires de 2017, ils ont révélé la fréquentation du site par le Ragondin et la Perruche à collier. Si la présence du Ragondin tout au long de l'année était avérée, l'implantation de la Perruche à collier n'était que supposée.

Les inventaires 2019 ont confirmé la présence de ces espèces et révélé la nidification de la Perruche à collier sur le site. De plus, nous avons pu observer une forte colonisation de la Perche soleil dans les étangs où elle se reproduit.

- La Tortue de Floride (Trachemys scripta) est une espèce introduite en France comme animal de compagnie puis des individus ont été relâchés dans la nature par leurs propriétaires cherchant à se débarrasser d'elle. Dès lors, elle a colonisé de nombreux types de milieux humides et plus fréquemment les zones périurbaines dans cette partie de la France en détériorant les équilibres biologiques indigènes. Bien qu'aucune reproduction n'ait encore été constatée, le comportement de cette espèce est à surveiller car le risque de reproduction augmente avec les changements climatiques pouvant être favorables à l'éclosion des œufs. Les mesures de gestion restent simples, il s'agit de capturer les individus afin de limiter leur nombre voire même d'éliminer totalement la présence de cette espèce sur le site.



Photo 50 : Tortues de Floride (in situ, IEA)

La Bernache du Canada (Branta canadensis) est une espèce introduite d'abord comme oiseaux d'ornement puis à des fins cynégétiques en Europe au 20ème siècle. Sa présence est désormais importante dans les agglomérations et très forte dans la région Ile-de-France. Elle dégrade les habitats d'une part en pâturant intensivement les zones où elle est présente et d'autre part à cause de ses déjections, au sol qui empêchent la repousse de la végétation, mais aussi dans les milieux aquatiques en intensifiant l'eutrophisation. Elle dégrade aussi la biodiversité directement avec un comportement agressif de la part des mâles pendant la période de reproduction, ainsi qu'une potentielle pollution génétique par hybridation avec d'autres espèces (Bernache nonette et l'Oie cendrée dont dix cas recensés dans les régions Centre-Val de Loire et Ile-de-France, non-présentes ici). N'étant pas encore concerné directement par l'impact négatif de cette espèce sur le site, il faut rester vigilant à sa présence qui n'est que transitoire. Afin d'éviter de futurs impacts négatifs et sa potentielle installation sur le site, des mesures de gestion sont à envisager. Dans un premier temps, il faut dénombrer les individus présents sur le site pendant la période hivernale ainsi que la zone qu'ils fréquentent. Trois solutions s'offrent au gestionnaire, la première est le tir de régulation, la deuxième est une capture au filet à certaines

périodes de l'année et la troisième est l'effarouchement afin que les oiseaux ne reviennent plus sur le site ou ne soient tentés de s'y installer.



Photo 51: Bernache du Canada, In situ (Source: IEA)

- Le Ragondin (Myocastor coypus) est une espèce introduite en France dans le cadre d'élevages pour sa fourrure, ceux-ci ayant rapidement cessés leurs activités après la crise de 1929, les animaux ont été relâchés dans la nature. Il impacte directement le milieu en creusant des galeries, et autres trous dans les berges, digues et autres infrastructures mises en place par l'homme et en consommant de grandes quantités de végétaux, notamment dans les roselières, il participe à la régression de celles-ci. Son impact ne se limite pas aux milieux, ils concernent aussi les autres espèces animales puisque le ragondin est vecteur de certains parasites et maladies dont la plupart sont des zoonoses, comme la leptospirose, la toxoplasmose, l'échinococcose alvéolaire par exemple. Afin d'éviter la prolifération sur le site, des mesures de gestion sont à envisager. Deux solutions existent, la première est le tir de régulation, la seconde est le piégeage à l'aide de cages permettant de relâcher les espèces autochtones.
- La Perruche à collier (Psittacula krameri) est une espèce introduite en France et notamment dans la région Île-de-France depuis les années 70 après des relâchés intentionnels ou non. Les individus affectionnent les zones urbaines et périurbaines, en effet les températures y sont plus élevées qu'à la campagne, la mise à disposition de nourriture (plantes d'ornements et restes laissés par les humains) ainsi que la possibilité de nicher dans des cavités creusées par des espèces autochtones ou la possibilité de creuser des cavités dans certains revêtements d'immeubles. L'espèce impacte directement la végétation en consommant les bourgeons et les fruits d'une grande diversité d'arbres. Elle impacte également la faune autochtone, en s'installant dans des cavités afin de se reproduire à la place de pigeons colombins, de sitelles torchepots et d'étourneaux sansonnet. Toutes ces espèces sont présentes sur le site.

Elle impacte aussi les mammifères directement, certains chiroptères comme les noctules utilisant les cavités comme gîtes et se font évincer de celles-ci. En effet, des cas avérés de ce comportement et de comportements agressifs ont été recensés en Espagne sur la Grande noctule. L'Écureuil roux peut également subir les attaques de la Perruche à collier, plusieurs attaques ont été répertoriées dans les Hauts de Seine ainsi que des mises à mort. Le caractère territorial est indéniable allant même jusqu'à des « altercations » avec des faucons crécerelles (espèce présente sur le site). En 2019, l'espèce est nicheuse sur le site, lors de nos prospections, nous avons pu contacter l'espèce dans des cavités ou à proximité de celles-ci ainsi que le vol de plusieurs individus dont des juvéniles. Afin d'éviter que la colonisation et le maintien de l'espèce sur le site plusieurs solutions existent. La première est le tir de régulation, qui est la plus efficace dans un court laps de temps, la seconde est l'emploi d'un fauconnier afin d'effaroucher voire de détruire les individus présents sur le site.

- La Perche soleil (*Lepomis gibbosus*) est un poisson introduit en France à la fin du 19ème siècle. Il s'agit d'une espèce qui affectionne les eaux peu profondes avec un faible courant ou

l'absence de courant, comme les étangs. Son impact direct sur la faune est lié à son comportement vorace, en effet elle se nourrit de larves, d'insectes, de petits crustacés, de vers et d'œufs de poissons mais aussi d'amphibiens. Se reproduisant très vite, elle n'a que peu de prédateurs, insuffisants pour limiter une population en expansion, et qui risque de limiter la faune autochtone. La pression alimentaire mise en place par cette espèce a pour conséquence sur le site d'une diminution du nombre d'espèces présentes dans les étangs, mais aussi une baisse significative des effectifs de ces espèces. Il existe peu de mesures efficaces pour limiter voire éliminer à long terme cette espèce, hormis une vidange totale de l'étang.



Photo 52: Perche soleil, In situ (Source: IEA)



G. BILAN DES PROSPECTIONS FAUNISTIQUES

Le site du « Parc du Peuple de l'Herbe » possède une assez grande richesse faunistique. La comparaison des résultats des prospections de 2019 avec celles de 2012 et 2017, permet de mettre en lumière une augmentation importante du nombre d'espèces d'insectes (Rhopalocères, Odonates, Orthoptères) : 69 en 2019 contre 52 en 2017 et 32 en 2012. Ces nouvelles espèces sont majoritairement communes. Ces différences proviennent de plusieurs facteurs, notamment le biais de l'observateur et une pression d'échantillonnage différente selon les années, en particulier entre 2012 et 2017 et 2019. Les conditions climatiques jouent également un rôle pour ce groupe faunistique.

Toutefois, on peut supposer, que la création d'un réseau de mares centrales ainsi que la restauration des berges des étangs et de la Seine a favorisé les Odonates.

Pendant les trois principales périodes de l'année (hivernale, migratoire et nidification), nous avons pu contacter 69 espèces d'oiseaux contre 71 en 2017 et 80 en 2012 (voir tableau en annexe 7). Concernant les deux dernières années, les chiffres restent relativement stables, malgré les 4 nouvelles espèces que nous avons pu découvrir dans la zone d'étude et la variation de présence des espèces aux périodes migratoires et hivernales

Les différences observées pour les autres groupes faunistiques sont moins significatives, avec de légères augmentations ou diminution entre 2012 et 2019 selon les groupes étudiés.

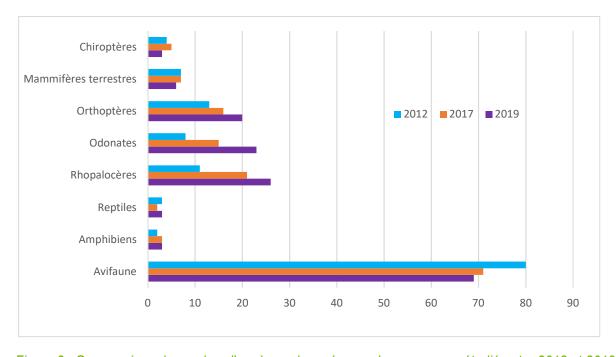


Figure 2 : Comparaison du nombre d'espèces observé pour chaque groupe étudié entre 2012 et 2019

Le tableau suivant met en évidence les espèces patrimoniales rencontrées durant les prospections de 2019.

Tableau 19 : Synthèse des espèces patrimoniales recensées en 2019

	Nom ecientifique	Statut	Statut	Statut	Enjoy			
Nom commun	Nom scientifique	Europe	national	régional	Enjeu			
Amphibiens					Modéré			
Pélodyte ponctué	Pelodytes punctatus	LC	Art.3 / LC	DZ	Modéré			
Reptiles					Faible			
Lézard des murailles	Podarcis muralis	DH An.IV / LC	Art.2 / LC	*	Faible			
Avifaune					Modéré			
Oiseaux en période de nidification								
Accenteur mouchet	Prunella modularis	LC	Art.3 / LC	NT	Faible			
Bergeronnette grise	Motacilla alba	LC	Art.3 / LC	NT	Faible			
Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	LC	Art;3 / NT	VU / DZ	Modéré			
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	LC	Art.3 / EN	EN	Fort			
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	LC	Art.3 / VU	NT	Modéré			
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	LC	Art;3 / NT	NaB1	Faible			
Coucou gris	Cuculus canorus	LC	Art.3 / LC	NT	Faible			
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	LC	Art;3 / NT	NT	Faible			
Fauvette des jardins	Sylvia borin	LC	Art;3 / NT	VU	Modéré			
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	LC	Art;3 / NT	NT	Très faible			
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	LC	Art;3 / NT	VU	Très faible			
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	LC	Art.3 / LC	NT	Faible			
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	LC	Art.3 / VU	VU	Fort			
Martinet noir	Apus apus	LC	Art.3 / NT	LC	Très faible			
Martin-pêcheur d'Europe**	Alcedo atthis	DO An. I / VU	Art.3 / VU	LC	Fort			
Mésange à longue queue*	Aegithalos caudatus	LC	Art.3 / LC	NT	Faible			
Moineau domestique	Passer domesticus	LC	Art.3 / LC	VU	Modéré			
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	LC	Art.3 / NT	LC	Faible			
Pic noir	Dryocopus martius	DO An. I / LC	Art.3 / LC	LC	Modéré			
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	LC	Art.3 / NT	EN	Modéré			
Roitelet huppé	Regulus regulus	LC	Art.3 / NT	LC	Faible			
Serin cini	Serinus serinus	LC	Art.3 / VU	EN	Fort			
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	DO An. I / LC	Art.3 / LC	VU / DZ	Modéré			
Tarier pâtre	Saxicola torquatus	LC	Art.3 / NT	VU	Modéré			
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	LC	Art.3 / VU	VU	Fort			
Oiseaux en période de	migration				Modéré			
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	DO An.I	Art.3	*	Modéré			
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	DO An. I	Art.3	*	Modéré			
Oiseaux en période hiv	rernale				Modéré			
Fuligule morillon	Aythya fuligula	*	NT	*	Faible			
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	DO An. I	Art. 3	NA.c	Modéré			
Insectes					Faible			
Rhopalocères					Faible			

Nom commun	Nom scientifique	Statut Europe	Statut national	Statut régional	Enjeu
Azuré des Cytises	Glaucopsyche alexis	LC	LC	Art.1 / NT / DZ	Faible
Céphale	Coenonympha arcania	LC	LC	NT / DZ	Faible
Flambé	Iphiclides podalirius	LC	LC	Art.1 / NT / DZ	Faible
Hespérie de la Reine- des-prés	Pyrgus malvae	LC	LC	DZ	Faible
Odonates					Faible
Cordulie bronzée	Cordulia aenea	LC	LC	NT	Faible
Gomphe à pinces septentrional	Onychogomphus forcipatus forcipatus	LC	LC	NT	Faible
Naïade aux yeux rouges	Erythromma najas	LC	LC	NT	Faible
Orthoptères					Faible
Conocéphale gracieux	Ruspolia nitidula	*	LC	Art.1 / LC	Faible
Mante religieuse	Mantis religiosa	*	*	Art.1 / LC	Faible
Oedipode turquoise	Oedipoda caerulescens	*	LC	Art.1 / LC	Faible
Mammifères terrestres					Faible
Écureuil roux	Sciurus vulgaris	LC	Art.2 / LC	*	Faible
Lapin de garenne	Oryctolagus cuniculus	NT	NT	*	Faible
Chiroptères					Faible
Noctule commune	Nyctalus noctula	DH An. IV / LC	Art.2 / VU	NT	Faible
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	DH An. IV / LC	Art.2 / NT	NT	Faible
Pipistrelle de Kuhl / Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus kuhlii / Pipistrellus nathusii	DH An. IV / LC	Art. 2 / LC / NT	LC / NT	Faible

IV. CONCLUSION

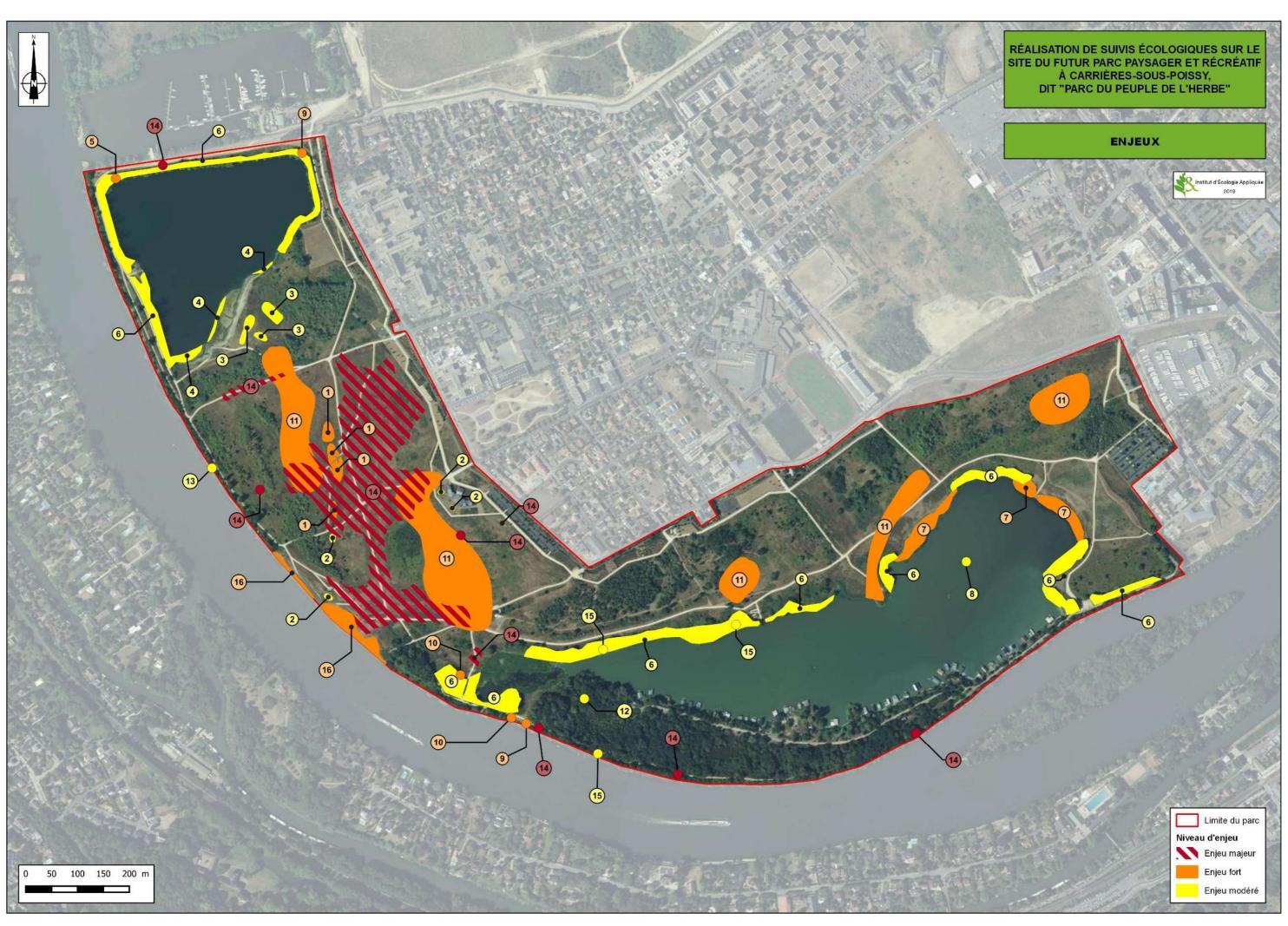
Le site du Parc du Peuple de l'Herbe présente une diversité faunistique et floristique importante, qui a été renforcée par les récents aménagements du parc, notamment sur les berges des étangs et de la Seine. Ces milieux aquatiques et amphibies représentent la majorité des habitats patrimoniaux du site et permettent l'expression d'une faune diversifiée notamment pour les Odonates. Les zones ouvertes et semi-ouvertes, composées de friches et de fourrés, abritent une faune variée en passereaux, Orthoptères et Rhopalocères. On soulignera également la très forte présence de la Renoncule à petites fleurs, espèce végétale à enjeu majeur sur le site, dans les secteurs les plus ras des zones herbacées. Les enjeux du site sont synthétisés dans le tableau et la carte qui suivent (pour une bonne lisibilité de la carte, seuls les éléments d'enjeu modéré à majeur ont été figurés).

Le site est également marqué par la présence d'espèces exotiques envahissantes animales et végétales. En effet, les multiples occupations et remaniements du sol dans les décennies passées et la position du site en zone péri-urbaine ont favorisé l'installation d'espèces invasives dont certaines posent d'ores-et-déjà des problèmes pour la faune et la flore indigènes. Si certaines de ces espèces sont déjà gérées (Jussie, Sainfoin d'Espagne), d'autres mériteraient des actions rapides pour limiter leur propagation. C'est le cas notamment pour la Tortue de Floride, la Bernache du Canada, la Perruche à Collier (dont la population est encore faible mais qui niche sur le site), l'Erable negundo ou encore l'Aster à feuilles lancéolées.

Tableau 20 : Secteurs à enjeux modéré, fort et majeur du Parc du Peuple de l'herbe

N°	Caractéristiques	Niveau d'enjeu
1	<u>Mares centrales</u> Présence d'habitats patrimoniaux aquatiques et amphibies, Pélodyte ponctué, Bruant des roseaux, et cortège d'Odonates	Fort
2	Mares de petite taille (à sec en 2019) Présence de roselières basses	Modéré
3	Mares au Sud de l'étang de la Vieille Ferme Présence d'habitats patrimoniaux aquatiques et amphibies	Modéré
4	Berges Sud de l'étang de la Vieille Ferme Présence de roselières basses et hautes, Butome en ombelle, et cortège d'Odonates	Modéré
5	Gazon annuel amphibie à Souchet brun	Fort
6	Saulaies blanches autour des étangs de la Vieille Ferme et de la Galiotte	Modéré
7	Berges de l'étang de la Galiotte Présence de roselières basses et hautes et de cariçaies, Martin pécheur, et cortège d'Odonates	Fort
8	Radeau à Sterne pierregarin	Modéré
9	Présence du Serin cini	Fort
10	Présence du Verdier d'Europe	Fort

N°	Caractéristiques	Niveau d'enjeu
11	Zones semi-ouvertes (friches et fourrés associés) favorables aux passereaux insectivores dont : Tarier pâtre, Pouillot fitis, Bouscarle de Cetti, Fauvette des jardins, Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant. Présence du Faucon crécerelle (secteur de chasse)	Fort
12	Présence ponctuelle du Pic noir	Modéré
13	Présence ponctuelle du Saule pourpre	Modéré
14	Présence de la Renoncule à petites fleurs	Majeur
15	Présence de la Cardamine impatiente	Modéré
16	<u>Berges de la Seine</u> Présence de roselières basses et hautes	Fort



V. ANNEXES

ANNEXE 1 : STATUTS DE PROTECTION ET DE RARETÉ DE LA FLORE

1) Niveau européen

Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée, dite "Directive Habitats" :

- **annexe II** : espèces animales et végétales dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Réseau Natura 2000),
- **annexe IV** : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte.

2) Niveau national

Arrêté du 20 janvier 1982 fixant de la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire. J.O du 13/05/1982. En vigueur, version du 14 décembre 2006 JO du 24 février 2007

Pour les espèces citées dans la liste en annexe de l'arrêté :

I - Sont interdits, en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces citées à l'annexe I du présent arrêté.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

- II II est interdit de détruire tout ou partie des spécimens sauvages présents sur le territoire national, à l'exception des parcelles habituellement cultivées, des espèces inscrites à l'annexe II du présent arrêté.
- III Pour les spécimens sauvages poussant sur le territoire national des espèces citées à l'annexe II, le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à l'autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature.

3) Niveau régional

Arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région lle-de-France complétant la liste nationale :

Pour les espèces citées dans l'annexe 1 de cet arrêté :

- I Sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.
 - Espèces et habitats déterminants de ZNIEFF

Liste des espèces végétales et habitats naturels déterminants de ZNIEFF en Ile-de-France. La liste a été validée par le Conseil Scientifique régional de Protection de la Nature (CSRPN). Cette liste est consultable en ligne sur le site internet de la DRIEE Ile-de-France.

Espèces et habitats menacés

Liste des espèces et habitats menacés de disparition en région Ile-de-France. Cette liste a été établie sur la base des critères de l'IUCN par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) et validée par le CSRPN. Elle est consultable sur le site internet de la DRIEE Ile-de-France.

Espèces rares au niveau régional

Liste des espèces végétales dont le degré de rareté pour la région lle-de-France est estimé supérieur ou égal à Rare. Cette liste est établie par la Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien. Elle est consultable dans le Catalogue de la flore vasculaire de l'Ile-de-France de mai 2016.

ANNEXE 2 : STATUTS DE PROTECTION ET DE RARETE DE LA FAUNE

Les différents statuts de protection et de rareté ci-dessous sont utiles à la désignation d'espèces patrimoniales, notamment aux niveaux européen et régional. Le niveau national indique que la plupart des oiseaux ainsi que leur habitat sont protégés.

1) Niveau européen

- Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, dite Directive Oiseaux (version codifiée):
 - les espèces mentionnées à l'annexe I font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution,
 - en raison de leur niveau de population, de leur distribution géographique et de leur taux de reproductivité dans l'ensemble de la Communauté européenne, les espèces énumérées à l'annexe II peuvent être l'objet d'actes de chasse dans le cadre de la législation nationale,
 - pour les espèces inscrites à l'**annexe III** partie 3, la Commission procède à des études sur leur statut biologique et les répercussions de la commercialisation sur celui-ci.
- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée, dite Directive Habitats :
 - annexe II : espèces animales et végétales dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Réseau Natura 2000),
 - annexe IV : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte.

2) Niveau national

❖ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :

Article 3

Pour les espèces d'oiseaux inscrites à cet article :

- I. Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :
 - la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
 - la destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel;
 - la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.
- II. Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.
- III. Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés :
 - dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 19 mai 1981;

- dans le milieu naturel du territoire européen des autres États membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur dans ces États de la directive du 2 avril 1979 susvisée.
- Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des **amphibiens et des reptiles protégés** sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :

Article 2

Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles citées à cet article :

- I. Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.
- II. Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.
- III. Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :
- dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;
- dans le milieu naturel du territoire européen des autres États membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

Article 3

Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles citées à cet article :

- I. Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.
- II. Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :
 - dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979 ;
 - dans le milieu naturel du territoire européen des autres États membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

Article 4

Pour les espèces de reptiles citées à cet article :

- I. Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.
- II. Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ounon, des spécimens prélevés :
 - dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979
 - dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

Article 5

Pour les espèces d'amphibiens citées à cet article :

- I. Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.
- II. Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés :
 - dans le milieu naturel du territoire métropolitain de la France, après le 12 mai 1979;
 - dans le milieu naturel du territoire européen des autres Etats membres de l'Union européenne, après la date d'entrée en vigueur de la directive du 21 mai 1992 susvisée.

ANNEXE 3: LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES EN 2019

Nom latin	Nom commun	Stat.1 IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Prot. IDF	Dét. ZNIEFF 2016	Inv. IDF
Acer campestre L., 1753	Erable champêtre	Ind.	ccc	LC			
Acer negundo L., 1753	Erable negundo	Nat. (S.)	AR	NA			avérée implantée
Acer pseudoplatanus L., 1753	Erable sycomore	Nat. (E.)	ССС	NA			
Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille	Ind.	CCC	LC			
Aesculus hippocastanum L., 1753	Marronnier d'Inde	Subsp.		NA			
Agrimonia eupatoria L., 1753	Aigremoine eupatoire	Ind.	ccc	LC			
Agrostis capillaris L., 1753	Agrostide capillaire	Ind.	CC	LC			
Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux	Nat. (E.)	AC	NA			avérée implantée
Alisma plantago-aquatica L., 1753	Grand plantain d'eau	Ind.	С	LC			
Alliaria petiolata (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	Ind.	CCC	LC			
Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	Ind.	СС	LC			
Alopecurus geniculatus L., 1753	Vulpin genouillé	Ind.	AR	LC			
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal	Ind.	AC	LC			
Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	Ind.	ccc	LC			
Anthyllis vulneraria L., 1753	Anthyllide vulnéraire	Ind.	AR	LC			
Aphanes arvensis L., 1753	Alchémille des champs	Ind.	С	LC			
Arctium minus (Hill) Bernh., 1800	Petite bardane	Ind.	СС	LC			
Aristolochia clematitis L., 1753	Aristoloche clématite	Ind.	AR	LC			
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	Ind.	ccc	LC			
Artemisia annua L., 1753	Armoise annuelle	Nat. (S.)	R	NA			
Artemisia vulgaris L., 1753	Armoise commune	Ind.	CCC	LC			
Asparagus officinalis L., 1753	Asperge officinale	Ind.	СС	LC			
Barbarea vulgaris R.Br., 1812	Barbarée commune	Ind.	С	LC			
Bellis perennis L., 1753	Pâquerette vivace	Ind.	ccc	LC			
Berteroa incana (L.) DC., 1821	Alysson blanc	Nat. (S.)	R	NA			
Betula pendula Roth, 1788	Bouleau verruqueux	Ind.	ccc	LC			
Bidens frondosa L., 1753	Bident à fruits noirs	Nat. (S.)	AR	NA			potentielle implantée
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	Ind.	ccc	LC			
Bromus hordeaceus L., 1753	Brome mou	Ind.	ССС	LC			
Bryonia cretica L.	Bryone de Crête	Ind.	СС	LC			
Buddleja davidii Franch., 1887	Buddleia du père David	Nat. (E.)	С	NA			potentielle implantée

Nom latin	Nom commun	Stat.1 IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Prot. IDF	Dét. ZNIEFF 2016	Inv. IDF
Butomus umbellatus L., 1753	Butome en ombelle	Ind.	RR	VU		х	
Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788	Calamagrostis épigéios	Ind.	СС	LC			
Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	Ind.	ССС	LC			
Cardamine hirsuta L., 1753	Cardamine hérissée	Ind.	СС	LC			
Cardamine impatiens L., 1753	Cardamine impatiente	Ind.	AR	LC	PR		
Cardamine pratensis L., 1753	Cardamine des prés	Ind.	С	LC			
Carex acutiformis Ehrh., 1789	Laîche des marais	Ind.	С	LC			
Carex cuprina (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laîche cuivrée	Ind.	С	LC			
Carex hirta L., 1753	Laîche hérissée	Ind.	CC	LC			
Carex paniculata L., 1755	Laîche paniculée	Ind.	AR	LC			
Carex pendula Huds., 1762	Laîche à épis pendants	Ind.	С	LC			
Carex pseudocyperus L., 1753	Laîche faux-souchet	Ind.	AC	LC			
Carex riparia Curtis, 1783	Laîche des rives	Ind.	С	LC			
Carex spicata Huds., 1762	Laîche en épi	Ind.	С	LC			
Castanea sativa Mill., 1768	Châtaignier	Ind.	CC	LC			
Centaurea jacea L., 1753	Centaurée jacée	Ind.	СС	LC			
Centaurea scabiosa L., 1753	Centaurée scabieuse	Ind.	AC	LC			
Centaurium erythraea Rafn, 1800	Petite-centaurée commune	Ind.	СС	LC			
Cerastium glomeratum Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	Ind.	СС	LC			
Chara vulgaris		Ind.	?	DD			
Chelidonium majus L., 1753	Grande chélidoine	Ind.	CCC	LC			
Chenopodium album L., 1753	Chénopode blanc	Ind.	CCC	LC			
Cichorium intybus L., 1753	Chicorée amère	Ind.	AC	LC			
Cirsium arvense (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	Ind.	CCC	LC			
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	Ind.	CCC	LC			
Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	Ind.	CCC	LC			
Clematis vitalba L., 1753	Clématite des haies	Ind.	CCC	LC			
Convolvulus arvensis L., 1753	Liseron des champs	Ind.	CCC	LC			
Convolvulus sepium L., 1753	Liseron des haies	Ind.	CCC	LC			
Cornus sanguinea L., 1753	Cornouiller sanguin	Ind.	CCC	LC			
Coronilla varia L., 1753	Coronille bigarrée	Ind.	С	LC			
Corylus avellana L., 1753	Noisetier,Coudrier	Ind.	CCC	LC			
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	Ind.	CCC	LC			
Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	Ind.	CCC	LC			
Crepis setosa Haller f., 1797	Crépide hérissée	Ind.	CC	LC			
Cyanus segetum Hill, 1762	Centaurée bleuet	Ind.	R	LC			

Nom latin	Nom commun	Stat.1 IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Prot. IDF	Dét. ZNIEFF 2016	Inv. IDF
Cynodon dactylon (L.) Pers., 1805	Chiendent pied-de-poule	Ind.	AC	LC			
Cyperus eragrostis Lam., 1791	Souchet vigoureux	Nat. (S.)	RRR	NA			
Cyperus fuscus L., 1753	Souchet brun	Ind.	R	LC			
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré	Ind.	CCC	LC			
Daucus carota L., 1753	Carotte sauvage	Ind.	CCC	LC			
Dipsacus pilosus L., 1753	Cardère poilue	Ind.	AR	LC			
Draba verna L., 1753	Drave printanière	Ind.	CC	LC			
Echinochloa crus-galli (L.) P.Beauv., 1812	Panic pied-de-coq	Ind.	СС	LC			
Echium vulgare L., 1753	Vipérine commune	Ind.	С	LC			
Eleocharis palustris (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	Ind.	AC	LC			
Elodea nuttalii (Planch.) H.St.John, 1920	Elodée à feuilles étroites	Nat. (S.)	RR	NA			avérée implantée
Elytrigia campestris (Godr. & Gren.) Kerguélen ex Carreras, 1986	Chiendent des champs	Ind.	RR	DD			
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun	Ind.	ССС	LC			
Epilobium brachycarpum C.Presl, 1831	Epilobe d'automne	Nat. (S.)	?	NA			
Epilobium hirsutum L., 1753	Epilobe hérissé	Ind.	CCC	LC			
Epilobium parviflorum Schreb., 1771	Epilobe à petites fleurs	Ind.	СС	LC			
Epilobium tetragonum L., 1753	Epilobe à quatre angles	Ind.	CCC	LC			
Epipactis helleborine (L.) Crantz, 1769	Epipactis à larges feuilles	Ind.	СС	LC			
Equisetum arvense L., 1753	Prêle des champs	Ind.	CCC	LC			
Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	Nat. (E.)	С	NA			potentielle implantée
Erigeron canadensis L., 1753	Vergerette du Canada	Nat. (E.)	ccc	NA			potentielle implantée
Erodium cicutarium (L.) L'Hér., 1789	Bec-de-grue à feuilles de ciguë	Ind.	СС	LC			
Eupatorium cannabinum L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre	Ind.	ccc	LC			
Ficaria verna Huds., 1762	Ficaire fausse-renoncule	Ind.	CC	LC			
Foeniculum vulgare Mill., 1768	Fenouil commun	Nat. (S.)	AR	NA			
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne élevé	Ind.	CCC	LC			
Galega officinalis L., 1753	Sainfoin d'Espagne	Nat. (E.)	AC	NA			avérée implantée
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron	Ind.	CCC	LC			
Galium verum L., 1753	Gaillet jaune	Ind.	CC	LC			
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	Ind.	ССС	LC			
Geranium molle L., 1753	Géranium à feuilles molles	Ind.	CCC	LC			
Geranium robertianum L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	Ind.	ccc	LC			
Geranium rotundifolium L., 1753	Géranium à feuilles rondes	Ind.	СС	LC			
Geum urbanum L., 1753	Benoîte des villes	Ind.	CCC	LC			
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre	Ind.	CCC	LC			

Nom latin	Nom commun	Stat.1 IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Prot. IDF	Dét. ZNIEFF 2016	Inv. IDF
Glyceria maxima (Hartm.) Holmb., 1919	Glycérie aquatique	Ind.	AR	LC		2010	
Gnaphalium uliginosum L., 1753	Cotonnière des fanges	Ind.	С	LC			
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	Ind.	CCC	LC			
Helminthotheca echioides (L.) Holub, 1973	Picride fausse-vipérine	Ind.	ССС	LC			
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune	Ind.	ССС	LC			
Himantoglossum hircinum (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc	Ind.	С	LC			
Hirschfeldia incana (L.) LagrFoss., 1847	Hirschfeldie grisâtre	Nat. (S.)	R	NA			
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse	Ind.	CCC	LC			
Humulus lupulus L., 1753	Houblon	Ind.	CC	LC			
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé	Ind.	ССС	LC			
Inula conyza DC., 1836	Inule conyze	Ind.	С	LC			
Iris pseudacorus L., 1753	Iris faux-acore	Ind.	СС	LC			
Jacobaea erucifolia (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Séneçon à feuilles de roquette	Ind.	СС	LC			
Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791	Séneçon jacobée	Ind.	ccc	LC			
Juglans regia L., 1753	Noyer commun	Nat. (E.)	СС	NA			
Juncus bufonius L., 1753	Jonc des crapauds	Ind.	cc	LC			
Juncus conglomeratus L., 1753	Jonc agloméré	Ind.	С	LC			
Juncus effusus L., 1753	Jonc épars	Ind.	CCC	LC			
Juncus inflexus L., 1753	Jonc glauque	Ind.	СС	LC			
Knautia arvensis (L.) Coult., 1828	Knautie des champs	Ind.	СС	LC			
Lactuca serriola L., 1756	Laitue sauvage	Ind.	CCC	LC			
Lamium purpureum L., 1753	Lamier pourpre	Ind.	СС	LC			
Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés	Ind.	СС	LC			
Lemna minor L., 1753	Petite lentille d'eau	Ind.	СС	LC			
Lepidium draba L., 1753	Passerage drave	Nat. (E.)	AC	NA			
Lepidium latifolium L., 1753	Passerage à feuilles larges	Nat. (S.)	RR	NA			
Ligustrum vulgare L., 1753	Troène commun	Ind.	ccc	LC			
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	Ind.	CCC	LC			
Linum usitatissimum L., 1753	Lin cultivé	Nat. (S.)	?	NA			_
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace	Ind.	CCC	LC			
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé	Ind.	CCC	LC			
Ludwigia peploides (Kunth) P.H.Raven, 1963	Jussie	Nat. (S.)	RRR	NA			avérée emergente
Lycopus europaeus L., 1753	Lycope d'Europe	Ind.	СС	LC			
Lysimachia vulgaris L., 1753	Lysimaque commune	Ind.	СС	LC			
Lythrum salicaria L., 1753	Salicaire commune	Ind.	СС	LC			
Malva moschata L., 1753	Mauve musquée	Ind.	С	LC			
Malva sylvestris L., 1753	Mauve des bois	Ind.	СС	LC			

Nom latin	Nom commun	Stat.1	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Prot. IDF	Dét. ZNIEFF 2016	Inv. IDF
Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire camomille	Ind.	СС	LC			
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	Ind.	СС	LC			
Medicago minima (L.) L., 1754	Luzerne naine	Ind.	AR	LC			
Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée	Ind.	СС	LC*			
Melilotus albus Medik., 1787	Mélilot blanc	Ind.	С	LC			
Mentha aquatica L., 1753	Menthe aquatique	Ind.	СС	LC			
Mentha suaveolens Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	Ind.	СС	LC			
Mercurialis annua L., 1753	Mercuriale annuelle	Ind.	CCC	LC			
Mimulus guttatus	Mimule tacheté						
Miscanthus sinensis							
Myosotis arvensis Hill, 1764	Myosotis des champs	Ind.	CCC	LC			
Myosotis ramosissima Rochel, 1814	Myosotis ramifié	Ind.	С	LC			
Myriophyllum spicatum L., 1753	Myriophylle en épi	Ind.	AC	LC			
Najas marina L., 1753	Grande Naïade	Ind.	R	LC			
Nuphar lutea (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune	Ind.	AC	LC			
Odontites vernus (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite de printemps	Ind.	СС	LC			
Oenothera biennis L., 1753	Onagre bisannuelle	Nat. (S.)	AR	NA			
Ophrys apifera Huds., 1762	Ophrys abeille	Ind.	AC	LC			
Origanum vulgare L., 1753	Origan commun	Ind.	CCC	LC			
Orobanche picridis F.W.Schultz, 1830	Orobanche de la picride	Ind.	AC	LC			
Papaver rhoeas L., 1753	Coquelicot	Ind.	CCC	LC			
Parietaria judaica L., 1756	Pariétaire de Judée	Ind.	CC	LC			
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Nat. (E.)	AC	NA			avérée implantée
Pastinaca sativa L., 1753	Panais cultivé	Ind.	CCC	LC			
Persicaria amphibia (L.) Gray, 1821	Renouée amphibie	Ind.	СС	LC			
Persicaria maculosa Gray, 1821	Renouée persicaire	Ind.	ccc	LC			
Phalaris arundinacea L., 1753		Ind.	СС	LC			
Phleum pratense L., 1753	Fléole des prés	Ind.	CCC	LC			
Phragmites australis (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau commun	Ind.	СС	LC			
Picris hieracioides L., 1753	Picride fausse-éperviaire	Ind.	CCC	LC			
Plantago coronopus L., 1753	Plantain corne-de-cerf	Ind.	С	LC			
Plantago lanceolata L., 1753	Plantain lancéolé	Ind.	ССС	LC			
Plantago major L., 1753	Grand plantain	Ind.	ccc	LC			
Poa annua L., 1753	Pâturin annuel	Ind.	ccc	LC			
Poa pratensis L., 1753	Pâturin des prés	Ind.	ccc	LC			
Poa trivialis L., 1753	Pâturin commun	Ind.	CCC	LC			
Polypogon monspeliensis (L.) Desf., 1798	Polypogon de Montpellier	Nat. (S.)	RR	NA			

Nom latin	Nom commun	Stat.1 IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Prot. IDF	Dét. ZNIEFF 2016	Inv. IDF
Populus alba L., 1753	Peuplier blanc	Nat. (E.)	AC	NA			
Populus tremula L., 1753	Peuplier tremble	Ind.	ССС	LC			
Potentilla reptans L., 1753	Potentille rampante	Ind.	CCC	LC			
Poterium sanguisorba L., 1753	Petite Pimprenelle	Ind.	СС	LC			
Prunella vulgaris L., 1753	Brunelle commune	Ind.	CCC	LC			
Prunus avium (L.) L., 1755	Merisier vrai	Ind.	CCC	LC			
Prunus laurocerasus L., 1753	Laurier-cerise	Nat. (E.)	AC	NA			potentielle implantée
Prunus mahaleb L., 1753	Bois de Sainte-Lucie	Ind.	С	LC			
Prunus spinosa L., 1753	Prunellier	Ind.	CCC	LC			
Pyracantha coccinea	Pyracantha						
Ranunculus aquatilis L., 1753	Renoncule aquatique	Ind.	R	LC			
Ranunculus parviflorus L., 1758	Renoncule à petites fleurs	Ind.	RR	VU	PR	х	
Ranunculus repens L., 1753	Renoncule rampante	Ind.	CCC	LC			
Ranunculus sceleratus L., 1753	Renoncule scélérate	Ind.	С	LC			
Ranunculus sceleratus L., 1753	Renoncule scélérate	Ind.	С	LC			
Reseda lutea L., 1753	Réséda jaune	Ind.	CC	LC			
Reseda luteola L., 1753	Réséda des teinturiers	Ind.	С	LC			
Reynoutria japonica Houtt., 1777	Renouée du Japon	Nat. (E.)	С	NA			avérée implantée
Ribes rubrum L., 1753	Groseillier rouge	Ind.	CC	LC			
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Nat. (E.)	ccc	NA			avérée implantée
Rorippa amphibia (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie	Ind.	С	LC			
Rorippa sylvestris (L.) Besser, 1821	Rorippe des forêts	Ind.	AR	LC			
Rosa canina (Groupe)	Rosier des chiens (Groupe)	Ind.	CCC	NA			
Rubus caesius L., 1753	Rosier bleue	Ind.	CCC	LC			
Rubus fruticosus (Groupe)	Ronce commune (Groupe)	Ind.	CCC	LC			
Rumex acetosa L., 1753	Oseille des prés	Ind.	CC	LC			
Rumex crispus L., 1753	Oseille crépue	Ind.	CCC	LC			
Rumex obtusifolius L., 1753	Oseille à feuilles obtuses	Ind.	CCC	LC			
Salix alba L., 1753	Saule blanc	Ind.	CC	LC			
Salix atrocinerea Brot., 1804	Saule roux-cendré	Ind.	AC	LC			
Salix caprea L., 1753	Saule marsault	Ind.	CCC	LC			
Salix cinerea L., 1753	Saule cendré	Ind.	CC	LC			
Salix purpurea L., 1753	Saule pourpre	Ind.	RR	LC		х	
Salix viminalis L., 1753	Saule des vanniers	Ind.	AR	LC			
Salvia pratensis L., 1753	Sauge des prés	Ind.	С	LC			
Sambucus nigra L., 1753	Sureau noir	Ind.	CCC	LC			
Saponaria officinalis L., 1753	Saponaire officinale	Ind.	С	NA			
Scabiosa columbaria L., 1753	Scabieuse colombaire	Ind.	AC	LC			

Nom latin	Nom commun	Stat.1 IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Prot. IDF	Dét. ZNIEFF 2016	Inv. IDF
Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés	Ind.	AR	LC			
Schoenoplectus lacustris (L.) Palla, 1888	Scirpe des étangs	Ind.	AC	LC			
Scrophularia auriculata L., 1753	Scrofulaire aquatique	Ind.	СС	LC			
Scrophularia nodosa L., 1753	Scrofulaire noueuse	Ind.	СС	LC			
Scutellaria galericulata L., 1753	Scutellaire casquée	Ind.	С	LC			
Silene latifolia Poir., 1789	Compagnon blanc	Ind.	CCC	LC			
Solanum dulcamara L., 1753	Morelle douce-amère	Ind.	ССС	LC			
Solanum nigrum L., 1753	Morelle noire	Ind.	CCC	LC			
Solidago canadensis L., 1753	Solidage du Canada	Nat. (E.)	С	NA			avérée implantée
Solidago gigantea Aiton, 1789	Solidage glabre	Nat. (E.)	AC	NA			avérée implantée
Sonchus asper (L.) Hill, 1769	Laiteron rude	Ind.	ccc	LC			
Spartium junceum L., 1753	Genêt d'Espagne	Subsp.		NA			
Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839	Spirodèle à plusieurs racines	Ind.	R	LC			
Stachys palustris L., 1753	Epiaire des marais	Ind.	AC	LC			
Symphyotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster à feuilles lancéolées	Nat. (S.)	AR	NA			avérée implantée
Symphytum officinale L., 1753	Grande consoude	Ind.	СС	LC			
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune	Ind.	CC	LC			
Taraxacum ruderalia (Groupe)	Pissenlit commun (Groupe)	Ind.	СС	NA			
Taxus baccata L., 1753	If	Nat. (E.)	С	NA			
Torilis arvensis (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs	Ind.	С	LC			
Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil	Ind.	ccc	LC			
Tragopogon pratensis L., 1753	Salsifis des prés	Ind.	СС	LC			
Trifolium fragiferum L., 1753	Trèfle fraise	Ind.	CC	LC			
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	Ind.	CCC	LC			
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc	Ind.	CCC	LC			
Tripleurospermum inodorum Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	Ind.	ССС	LC			
Typha latifolia L., 1753	Massette à larges feuilles	Ind.	СС	LC			
Ulmus minor Mill., 1768	Orme champêtre	Ind.	CCC	LC			
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie	Ind.	CCC	LC			
Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821	Mâche potagère	Ind.	AC	LC			
Verbascum blattaria L., 1753	Molène blattaire	Ind.	AR	LC			
Verbascum thapsus L., 1753	Molène bouillon-blanc	Ind.	СС	LC			
Verbena officinalis L., 1753	Verveine officinale	Ind.	CCC	LC			
Veronica anagallis-aquatica L., 1753	Véronique mourron-d'eau	Ind.	AC	LC			

Nom latin	Nom commun	Stat.1 IDF	Rar. IDF 2016	Cot. UICN IDF	Prot. IDF	Dét. ZNIEFF 2016	Inv. IDF
Veronica arvensis L., 1753	Véronique des champs	Ind.	CCC	LC			
Veronica chamaedrys L., 1753	Véronique petit-chêne	Ind.	CCC	LC			
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	Nat. (E.)	ccc	NA			
Viburnum opulus L., 1753	Viorne obier	Ind.	СС	LC			
Vicia villosa Roth, 1793	Vesce velue	Ind.	R	LC			
Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée	Ind.	С	LC			
Vicia sativa L., 1753	Vesce cultivée	Ind.	CCC	LC			
Vicia tetrasperma (L.) Schreb., 1771	Vesce à quatre graines	Ind.	С	LC			
Viola odorata L., 1753	Violette odorante	Ind.	CCC	LC			
Viscum album L., 1753	Gui	Ind.	CC	LC			
Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	Ind.	СС	LC			
Lotus glaber Mill., 1768	Lotier à feuilles étroites	Ind.	R	LC			
Ceratophyllum demersum L., 1753	Cornifle immergé	Ind.	AC	LC			

PR : protection régionale

LRR: liste rouge régionale. EN: En danger; VU: vulnérable, NT: quasi-menacé, LC: préoccupation mineure, NA: non applicable

Rareté: RRR: extrêmement rare, RR: très rare, R: rare, AR: assez rare, AC: assez commun, C: commun, CC: très commun,

CCC: extrêmement commun

Indigénat : Ind. : indigène ; Nat. (S) : sténonaturalisé ; Nat. (E) : eurynaturalisé ; Subsp. : subspontané

ANNEXE 4 : LISTE DES OISEAUX OBSERVES EN PÉRIODE DE NIDIFICATION EN 2012,2017 ET 2019

Nom commun	Nom scientifique	PE	LRE	PN	LRN	LRR	DZ	CPT 2012	Vu en 2012	Vu en 2017	CPT 2019	Vu en 2019	Enjeu
Accenteur mouchet	Prunella modularis	*	LC	Art. 3	LC	NT	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Faible
Alouette des champs	Alauda arvensis	*	LC	*	NT	LC	*	R+A	OUI	NON	*	NON	*
Bergeronnette grise	Motacilla alba	*	LC	Art. 3	LC	NT	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Faible
Bernache du Canada	Branta canadensis	*	LC	*	NA.a	NA.a	*	Α	OUI	OUI	Α	OUI	Non significatif
Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	*	LC	Art. 3	NT	VU	DZ	*	*	*	Α	OUI	Modéré
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus		LC	Art.3	EN	EN	*	*	*	*	R+A	OUI	Fort
Bruant jaune	Emberiza citrinella	*	LC	Art. 3	VU	NT	*	R+A	OUI	NON	*	NON	*
Caille des blés	Coturnix coturnix	*	LC	*	LC	NT	*	R+A	OUI	OUI	*	NON	*
Canard colvert	Anas platyrhynchos	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Non significatif
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	*	LC	Art. 3	VU	NT	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Modéré
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	*	LC	Art. 3	NT	NaB1	*	R+A	OUI	*	R+A	OUI	Faible
Choucas des tours	Corvus monedula	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	*	NON	*
Chouette hulotte	Strix aluco	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	*	R+A	OUI	Très faible
Corbeau freux	Corvus frugilegus	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	NON	OUI	Α	OUI	Non significatif
Corneille noire	Corvus corone	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Non significatif
Coucou gris	Cuculus canorus	*	LC	Art. 3	LC	NT	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Faible
Cygne tuberculé	Cygnus olor	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Épervier d'Europe	Accipiter nisus	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	Α	OUI	NON	*	NON	*
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Non significatif
Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	*	NON	*
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	*	LC	Art. 3	NT	NT	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Faible
Faucon hobereau	Falco subbuteo	*	LC	Art. 3	LC	NT	DZ	Α	OUI	NON	*	NON	*
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Fauvette des jardins	Sylvia borin	*	LC	Art. 3	NT	VU	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Modéré
Fauvette grisette	Sylvia communis	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Foulque macroule	Fulica atra	*	NT	*	LC	LC	*	R+A	NON	OUI	R+A	OUI	Non significatif
Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Non significatif
Geai des chênes	Garrulus glandarius	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Non significatif

Nom commun	Nom scientifique	PE	LRE	PN	LRN	LRR	DZ	CPT 2012	Vu en 2012	Vu en 2017	CPT 2019	Vu en 2019	Enjeu
Goéland leucophée	Larus michahellis	*	LC	Art. 3	LC	NA.b	*	Α	NON	OUI	*	NON	*
Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	Α	OUI	OUI	Α	OUI	Très faible
Grèbe huppé	Podiceps cristatus	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Grive draine	Turdus viscivorus	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	OUI	NON	*	NON	Non significatif
Grive musicienne	Turdus philomelos	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Non significatif
Héron cendré	Ardea cinerea	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	Α	OUI	OUI	Α	OUI	Très faible
Hirondelle de fenêtre**	Delichon urbicum	*	LC	Art. 3	NT	NT	*	Α	OUI	OUI	Α	OUI	Non significatif
Hirondelle rustique**	Hirundo rustica	*	LC	Art. 3	NT	VU	*	Α	OUI	*	Α	OUI	Non significatif
Hypolaïs polyglotte	Hippolais polyglotta	*	LC	Art. 3	LC	NT	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Faible
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	*	LC	Art. 3	VU	VU		R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Fort
Locustelle tachetée	Locustella naevia	*	LC	Art. 3	NT	LC	*	R+A	OUI	NON	*	NON	*
Martinet noir**	Apus apus	*	LC	Art. 3	NT	LC	*	Α	OUI	OUI	Α	OUI	Très faible
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	DO An. I	VU	Art. 3	VU	LC	Dz conditions non remplis)	A	OUI	OUI	A	OUI	Fort
Merle noir	Turdus merula	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Non significatif
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	*	LC	Art. 3	LC	NT	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Faible
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Mésange charbonnière	Parus major	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Mésange nonnette	Poecile palustris	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Moineau domestique	Passer domesticus	*	LC	Art. 3	LC	VU	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Modéré
Moineau friquet	Passer montanus	*	LC	Art. 3	EN	NT	*	Α	OUI	NON	*	NON	*
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	*	LC	Art. 3	NT	LC	*	Α	OUI	OUI	A	OUI	Faible
Perdrix grise	Perdix perdix	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	*	NON	*
Perruche à collier	Psittacula krameri	*	*	*	LC	Na	Na	*	NON	NON	R+A	OUI	Non significatif
Pic épeiche	Dendrocopos major	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Pic noir	Dryocopus martius	DO An. I	LC	Art. 3	LC	LC	Dz conditions non remplis)	*	NON	NON	A	OUI	Modéré

Nom commun	Nom scientifique	PE	LRE	PN	LRN	LRR	DZ	CPT 2012	Vu en 2012	Vu en 2017	CPT 2019	Vu en 2019	Enjeu
Pic vert	Picus viridis	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Pie bavarde	Pica pica	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Non significatif
Pigeon biset domestique	Columba livia f. domestica	*	*	*	*	*	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Non significatif
Pigeon colombin	Columba oenas	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	OUI	NON	*	NON	*
Pigeon ramier	Columba palumbus	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Non significatif
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Pipit des arbres	Anthus trivialis	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	*	NON	*
Pipit farlouse	Anthus pratensis	*	LC	Art. 3	VU	VU	*	Α	OUI	NON	*	NON	*
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	*	LC	Art. 3	NT	EN	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Modéré
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	*	NON	NON	R+A	OUI	Très faible
Roitelet huppé	Regulus regulus	*	LC	Art. 3	NT	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Faible
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	NON	R+A	OUI	Très faible
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Serin cini	Serinus serinus	*	LC	Art. 3	٧U	EN	*	R+A	OUI	NON	R+A	OUI	Fort
Sittelle torchepot	Sitta europaea	*	*	Art. 3	*	*	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	DO An. I	LC	Art. 3	LC	VU	DZ	Α	OUI	OUI	R+A	OUI	Modéré
Tarier pâtre	Saxicola torquatus	*	LC	Art. 3	NT	VU	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Modéré
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	*	VU	*	VU	NT	*	R+A	OUI	NON	*	NON	*
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	*	LC	*	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Non significatif
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	*	LC	Art. 3	LC	LC	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Très faible
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	*	LC	Art. 3	٧U	VU	*	R+A	OUI	OUI	R+A	OUI	Fort
								Total	69	57		60	

PE: Protection Européenne; DO An I: espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE;

PN : Protection Nationale ; Art. 3 : protection des individus et de leur habitat

LRE : Liste Rouge Européenne LRN : Liste Rouge Nationale et LRR : Liste Rouge Régionale ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : En Danger.

DZ : espèce Déterminante de Znieff

Statut : Niveau de rareté de l'espèce en Île-de-France ; NTC : Nicheur Très Commun ; NC : Nicheur Commun ; NPC : Nicheur Peu Commun ; NR : Nicheur Rare ; NTR : Nicheur Très Rare * : espèce non considérée comme patrimoniale lors des précédents suivis ; ** : espèce observée en survol de la zone d'étude CPT : Comportement de l'oiseau sur site ; R : zone de reproduction potentielle ; A : zone d'alimentation.

ANNEXE 5 : LISTE DES OISEAUX OBSERVES EN PÉRIODE DE MIGRATION EN 2012,2017 ET 2019

Nom commun	Nom scientifique	PE	LRE	PN	LRN	LRR	DZ	Cpt 2012	Vu en 2017	Vu en 2012	Vu en 2019	Cpt 2019	Enjeu
Accenteur mouchet	Prunella modularis	*	*	Art. 3	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Alouette des champs	Alauda arvensis	*	*	*	*	NA.d	*	NA	NON	OUI	NON	*	*
Bécassine des marais	Gallinago gallinago	*	*	*	NA.d	*	*	*	NON	NON	OUI	M/A	Non significatif
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	*	*	Art. 3	*	*	*	M/A	OUI	NON	NON	*	*
Bergeronnette grise	Motacilla alba	*	*	Art. 3	*	*	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Bernache du Canada	Branta canadensis	*	*	*	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Non significatif
Bondrée apivore	Pernis apivorus	DO An. I	*	Art. 3	*	LC	*	M/A	NON	OUI	NON	*	*
Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	*	*	Art. 3	*	*	*	*	NON	NON	OUI	S/M/A	Très faible
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	*	*	Art. 3	NA.c	*	*	*	NON	NON	OUI	S/M/A	Très faible
Caille des blés	Coturnix coturnix	*	*	*	*	NA.d	*	S/A	OUI	NON	NON	*	*
Canard colvert	Anas platyrhynchos	*	*	*	*	NA.d	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Non significatif
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	*	*	Art. 3	*	DD	*	M/A	OUI	NON	NON	*	*
Choucas des tours	Corvus monedula	*	*	Art. 3	*	*	*	Α	OUI	OUI	NON	S/M/A	Très faible
Corbeau freux	Corvus frugilegus	*	*	*	*	*	*	Α	OUI	NON	NON	*	*
Corneille noire	Corvus corone	*	*	*	*	*	*	А	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Non significatif
Cygne tuberculé	Cygnus olor	*	*	Art. 3	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	*	*	*	*	NA.c	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Non significatif
Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	*	*	*	*	*	*	S	OUI	OUI	NON	*	*
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	*	*	Art. 3	*	NA.c	*	M/A	OUI	NON	OUI	S/M/A	Très faible
Fauvette babillarde	Sylvia curruca	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	M/A	OUI	NON	NON	*	*
Fauvette des jardins	Sylvia borin	*	*	Art. 3	*	DD	*	M/A	OUI	NON	OUI	S/M/A	Très faible

Nom commun	Nom scientifique	PE	LRE	PN	LRN	LRR	DZ	Cpt 2012	Vu en 2017	Vu en 2012	Vu en 2019	Cpt 2019	Enjeu
Fauvette grisette	Sylvia communis	*	*	Art. 3	*	DD	*	M/A	OUI	NON	OUI	S/M/A	Très faible
Foulque macroule	Fulica atra	*	*	*	*	NA.c	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Fuligule milouin	Aythya ferina	*	*	*	*	NA.c	*	NA	NON	OUI	NON	*	*
Fuligule morillon	Aythya fuligula	*	*	*	*	*	*	NA	NON	OUI	NON	*	*
Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus	*	*	*	*	NA.d	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Geai des chênes	Garrulus glandarius	*	*	*	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Gobernouche gris	Muscicapa striata	*	*	Art. 3	*	DD	*	M/A	OUI	NON	NON	*	*
Goéland leucophée	Larus michahellis	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	Α	OUI	NON	OUI	S/M/A	Très faible
Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	Α	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	*	*	Art. 3	*	*	*	NA	NON	OUI	OUI	*	*
Grèbe huppé	Podiceps cristatus	*	*	Art. 3	*	*	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	*	*	Art. 3	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Grive draine	Turdus viscivorus	*	*	*	*	NA.d	*	M/A	OUI	OUI	NON	*	*
Grive musicienne	Turdus philomelos	*	*	*	*	NA.d	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Non significatif
Héron cendré	Ardea cinerea	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	Α	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum	*	*	Art.3	*	DD	*	*	NON	NON	OUI	S/M/A	Très faible
Hirondelle rustique	Hirundo rustica	*	*	Art. 3	*	DD	*	M/P	OUI	NON	OUI	S/M/A	Très faible
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	*	*	Art. 3	*	NA.c	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Martinet noir	Apus apus	*	*	Art. 3	*	DD	*	*	NON	NON	OUI	S/M/A	Très faible
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	DO An. I	*	Art. 3	*	*	*	s	NON	OUI	OUI	S/M/A	Modéré
Merle à plastron	Turdus torquatus	*	*	Art. 3	*	DD	*	M/A	NON	OUI	NON	*	*
Merle noir	Turdus merula	*	*	*	*	NA.d	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Non significatif
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	*	*	Art. 3	*	NA.b	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	*	*	Art. 3	*	NA.b	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Mésange charbonnière	Parus major	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Mésange nonnette	Poecile palustris	*	*	Art. 3	*	*	*	S/A	OUI	NON	OUI	S/M/A	Très faible

Nom commun	Nom scientifique	PE	LRE	PN	LRN	LRR	DZ	Cpt 2012	Vu en 2017	Vu en 2012	Vu en 2019	Cpt 2019	Enjeu
Moineau domestique	Passer domesticus	*	*	Art. 3	*	NA.b	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	А	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Perruche à collier	Psittacula krameri	*	*	*	*	*	*	Р	OUI	NON	OUI	S/M/A	Non significatif
Pic épeiche	Dendrocopos major	*	*	Art. 3	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Pic vert	Picus viridis	*	*	Art. 3	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Pie bavarde	Pica pica	*	*	*	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Non significatif
Pigeon biset domestique	Columba livia f. domestica	*	*	*	*	*	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Non significatif
Pigeon colombin	Columba oenas	*	*	*	*	NA.d	*	M/A	OUI	OUI	NON	*	*
Pigeon ramier	Columba palumbus	*	*	*	*	NA.d	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Non significatif
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Pipit des arbres	Anthus trivialis	*	*	Art. 3	*	DD	*	M/A	OUI	NON	NON	*	*
Pipit farlouse	Anthus pratensis	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	M/A	OUI	NON	NON	*	*
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	*	*	Art. 3	*	DD	*	M/A	OUI	NON	OUI	S/M/A	Très faible
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	*	*	Art. 3	*	NA.c	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Roitelet à triple- bandeau	Regulus ignicapilla	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	*	NON	NON	OUI	S/M/A	Très faible
Roitelet huppé	Regulus regulus	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	S/A	OUI	NON	NON	*	*
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Sarcelle d'hiver	Anas crecca	*	*	*	*	NA.d	*	*	NON	NON	OUI	*	Non significatif
Sittelle torchepot	Sitta europaea	*	*	Art. 3	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	DO An. I	*	Art. 3	*	LC	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Modéré
Tarier des prés	Saxicola rubetra	*	*	Art. 3	*	DD	*	M/A	OUI	OUI	NON	*	*
Tarier pâtre	Saxicola torquatus	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Tarin des aulnes	Carduelis spinus	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	NA	NON	OUI	NON	*	*

Nom commun	Nom scientifique	PE	LRE	PN	LRN	LRR	DZ	Cpt 2012	Vu en 2017	Vu en 2012	Vu en 2019	Cpt 2019	Enjeu
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	*	*	*	*	NA.d	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Non significatif
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	*	*	Art. 3	*	DD	*	M/A	OUI	OUI	NON	*	*
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	*	*	Art. 3	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	*	*	Art. 3	*	NA.d	*	M/A	OUI	OUI	OUI	S/M/A	Très faible
	•						•	Total	65	53	57		

PE: Protection Européenne; DO An I: espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE;

PN: Protection Nationale; Art. 3: protection des individus et de leur habitat

LRN : Liste Rouge Nationale; LC : préoccupation mineur ; DD : Données insuffisantes.

DZ : espèce Déterminante de Znieff ;M : zone de halte migratoire ; A : zone d'alimentation; S : espèce considérée comme sédentaire

ANNEXE 6 : LISTE DES OISEAUX OBSERVÉS EN PÉRIODE HIVERNALE EN 2012, 2017 ET 2019

Nom commun	Nom scientifique	PE	PN	LRN	LRR	DZ	Cpt 2017	Vu en 2017	Vu en 2012	Vu en 2019	Cpt 2019	Enjeu
Accenteur mouchet	Prunella modularis	*	Art. 3	NA.c	*	*	S/A	OUI	OUI	NON	*	*
Bécasse des bois	Scolopax rusticola	*	*	LC	*	*	S/A	OUI	NON	NON	*	*
Bergeronnette grise	Motacilla alba	*	Art. 3	NA.d	*	*	H/A	OUI	NON	OUI	H/S/A	Très faible
Bergeronnette printanière	Motacilla flava	*	Art. 3	*	*	*	H/A	OUI	NON	NON	*	*
Bernache du Canada	Branta canadensis	*	*	NA.a	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Non significatif
Bruant jaune	Emberiza citrinella	*	Art. 3	NA.d	*	*	H/A	NON	OUI	NON	*	*
Canard colvert	Anas platyrhynchos	*	*	LC	*	DZ (conditions non remplies)	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Non significatif
Canard siffleur	Anas penelope	*	*	LC	*	*	H/A	OUI	NON	NON	*	*
Canard souchet	Anas clypeata	*	*	LC	*	DZ	H/A	NON	OUI	NON	*	*
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	*	Art. 3	NA.d	*	*	H/A	OUI	NON	OUI	H/S/A	Très faible
Choucas des tours	Corvus monedula	*	Art. 3	NA.d	*	*	S/A	NON	OUI	OUI	H/S/A	Très faible

Nom commun	Nom scientifique	PE	PN	LRN	LRR	DZ	Cpt 2017	Vu en 2017	Vu en 2012	Vu en 2019	Cpt 2019	Enjeu
Corneille noire	Corvus corone	*	*	NA.d	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Non significatif
Cygne tuberculé	Cygnus olor	*	Art. 3	NA.c	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Très faible
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	*	*	LC	*	*	H/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Non significatif
Foulque macroule	Fulica atra	*	*	NA.c	*	DZ (conditions non remplies)	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Non significatif
Fuligule milouin	Aythya ferina	*	*	LC	*	DZ	H/A	NON	OUI	NON	*	*
Fuligule morillon	Aythya fuligula	*	*	NT	*	DZ (conditions non remplies)	H/A	OUI	OUI	OUI	H/A	Faible
Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus	*	*	NA.d	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Non significatif
Geai des chênes	Garrulus glandarius	*	*	NA.d	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Non significatif
Goéland leucophée	Larus michahellis	*	Art. 3	NA.d	*	*	H/A	OUI	NON	OUI	H/S/A	Très faible
Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo	*	Art. 3	LC	*	DZ (conditions non remplies)	H/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Très faible
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	*	Art. 3	NA.d	*	DZ (conditions non remplies)	H/A	OUI	OUI	OUI	H/A	Très faible
Grèbe huppé	Podiceps cristatus	*	Art. 3	NA.c	*	DZ (conditions non remplies)	H/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Très faible
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	*	Art. 3	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Très faible

Nom commun	Nom scientifique	PE	PN	LRN	LRR	DZ	Cpt 2017	Vu en 2017	Vu en 2012	Vu en 2019	Cpt 2019	Enjeu
Grive draine	Turdus viscivorus	*	*	NA.d	*	*	H/A	OUI	OUI	NON	*	*
Grive litorne	Turdus pilaris	*	*	LC	*	*	H/A	NON	OUI	NON	*	*
Grive musicienne	Turdus philomelos	*	*	NA.d	*	*	H/A	OUI	OUI	NON	*	*
Héron cendré	Ardea cinerea	*	Art. 3	NA.c	*	DZ (conditions non remplies)	H/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Très faible
Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	*	Art. 3	NA.d	*	*	H/A	OUI	NON	OUI	H/S/A	Très faible
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	DO An. I	Art. 3	NA.c	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Modéré
Merle noir	Turdus merula	*	*	NA.d	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Non significatif
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	*	Art. 3	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Très faible
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	*	Art. 3	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Très faible
Mésange charbonnière	Parus major	*	Art. 3	NA.b	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Très faible
Moineau domestique	Passer domesticus	*	Art. 3	*	*	*	S/A	OUI	OUI	NON	*	*
Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus	*	Art. 3	LC	*	*	H/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Très faible
Pic épeiche	Dendrocopos major	*	Art. 3	NA.d	*	*	S/A	OUI	OUI	NON	*	*
Pic vert	Picus viridis	*	Art. 3	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Très faible
Pie bavarde	Pica pica	*	*	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Non significatif
Pigeon biset domestique	Columba livia f. domestica	*	*	*	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Non significatif
Pigeon ramier	Columba palumbus	*	*	LC	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Non significatif
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	*	Art. 3	NA.d	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Très faible
Pipit farlouse	Anthus pratensis	*	Art. 3	DD	*	*	H/A	OUI	NON	OUI	H/A	Très faible
Rougegorge familier	Erithacus rubecula	*	Art. 3	NA.d	*	*	H/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Très faible
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	*	Art. 3	NA.d	*	*	H/A	OUI	NON	OUI	H/S/A	Très faible

Nom commun	Nom scientifique	PE	PN	LRN	LRR	DZ	Cpt 2017	Vu en 2017	Vu en 2012	Vu en 2019	Cpt 2019	Enjeu
Sarcelle d'hiver	Anas crecca	*	*	LC	*	DZ (conditions non remplies)	H/A	OUI	NON	OUI	H/A	Non significatif
Serin cini	Serinus serinus	*	Art. 3	*	*	*	H/A	NON	OUI	NON	*	*
Sittelle torchepot	Sitta europaea	*	Art. 3	*	*	*	S/A	OUI	OUI	NON	*	*
Sterne pierregarin	Sterna hirundo	DO An. I	Art. 3	NA.d	*	*	H/A	NON	OUI	NON	*	*
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	*	*	*	*	*	H/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Non significatif
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	*	Art. 3	NA.d	*	*	S/A	OUI	OUI	OUI	H/S/A	Très faible
Vanneau huppé	Vanellus vanellus	*	*	LC	*	*	Р	OUI	NON	NON	*	*
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	*	Art. 3	NA.d	*	*	S/A	NON	OUI	OUI	H/S/A	Très faible
								45	42	38		

PE : Protection Européenne ; DO An I : espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE ;

PN: Protection Nationale; Art. 3: protection des individus et de leur habitat
LRN: Liste Rouge Nationale; NT: quasi-menacée; DD: Données insuffisantes.
DZ: espèce Déterminante de Znieff; H: zone d'hivernage; A: zone d'alimentation; S: espèce considérée comme sédentaire

ANNEXE 7 : LISTE DES ESPECES D'OISEAUX OBSERVÉS EN 2012 ,2017 ET 2019

En bleu, les nouvelles espèces observées sur le site.

Nom commun	Nom scientifique	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019
Accenteur mouchet	Prunella modularis	OUI	OUI	OUI
Alouette des champs	Alauda arvensis	OUI	NON	NON
Bécasse des bois	Scolopax rusticola	NON	OUI	NON
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea	NON	OUI	OUI
Bergeronnette grise	Motacilla alba	OUI	OUI	OUI
Bergeronnette printanière	Motacilla flava	NON	OUI	NON
Bernache du Canada	Branta canadensis	OUI	OUI	OUI
Bondrée apivore	Pernis apivorus	OUI	NON	NON
Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	NON	NON	OUI
Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	NON	NON	OUI
Bruant jaune	Emberiza citrinella	OUI	NON	NON
Caille des blés	Coturnix coturnix	OUI	OUI	NON
Canard colvert	Anas platyrhynchos	OUI	OUI	OUI
Canard souchet	Anas clypeata	OUI	NON	OUI
Chardonneret élégant	Carduelis carduelis	OUI	OUI	OUI
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos	OUI	OUI	OUI
Choucas des tours	Corvus monedula	OUI	OUI	OUI
Chouette hulotte	Strix aluco	OUI	NON	OUI
Corbeau freux	Corvus frugilegus	NON	OUI	OUI
Corneille noire	Corvus corone	OUI	OUI	OUI
Coucou gris	Cuculus canorus	OUI	OUI	OUI
Cygne tuberculé	Cygnus olor	OUI	OUI	OUI
Épervier d'Europe	Accipiter nisus	OUI	NON	NON
Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris	OUI	OUI	OUI
Faisan de Colchide	Phasianus colchicus	OUI	OUI	OUI
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	OUI	OUI	OUI
Faucon hobereau	Falco subbuteo	OUI	NON	NON
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	OUI	OUI	OUI
Fauvette babillarde	Sylvia curruca	NON	OUI	NON
Fauvette des jardins	Sylvia borin	OUI	OUI	OUI
Fauvette grisette	Sylvia communis	OUI	OUI	OUI
Foulque macroule	Fulica atra	OUI	OUI	OUI
Fuligule milouin	Aythya ferina	OUI	NON	NON
Fuligule morillon	Aythya fuligula	OUI	OUI	OUI
Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus	OUI	OUI	OUI
Geai des chênes	Garrulus glandarius	OUI	OUI	OUI
Gobernouche gris	Muscicapa striata	NON	OUI	NON
Goéland leucophée	Larus michahellis	NON	OUI	OUI
Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo	OUI	OUI	OUI
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	OUI	OUI	OUI

Nom commun	Nom scientifique	Vu en 2012	Vu en 2017	Vu en 2019
Tarier pâtre	Saxicola torquatus	OUI	OUI	OUI
Tarin des aulnes	Carduelis spinus	OUI	NON	NON
Tourterelle des bois	Streptopelia turtur	OUI	NON	NON
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	OUI	OUI	OUI
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe	OUI	OUI	NON
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	OUI	OUI	OUI
Verdier d'Europe	Carduelis chloris	OUI	OUI	NON
	Total	80	71	69